



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**

Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/65\*  
26 novembre 1999

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

---

COMITÉ EXÉCUTIF DU  
FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Vingt-neuvième réunion  
Beijing, 24-26 novembre 1999

**RAPPORT DE LA VINGT-NEUVIÈME RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU  
FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION  
DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL**

Introduction

La vingt-neuvième réunion du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal s'est tenue à Beijing du 24 au 26 novembre 1999. Elle a été précédée des réunions du Sous-comité sur l'examen des projets et du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances, qui se sont tenues au même endroit les 21 et 22 novembre.

Ont participé à la réunion les représentants des pays ci-après, membres du Comité exécutif, conformément à la décision X/4 de la dixième Réunion des Parties au Protocole de Montréal:

- a) Parties non visées au paragraphe 1 de l'article 5 du Protocole: Belgique, Canada, États-Unis d'Amérique (Président), Italie, Japon et Suède;
- b) Parties visées au paragraphe 1 de l'article 5 du Protocole: Algérie, Bahamas, Brésil, Burkina Faso, Chine, Inde (Vice-président) et Ouganda.

---

\* Réémis pour des raisons techniques. Remplace la version distribuée à Beijing le 29 novembre 1999.

Conformément aux décisions prises par le Comité exécutif à ses deuxième et huitième réunions, des représentants du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) en sa double qualité d'agence d'exécution et de Trésorier du Fonds, de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et de la Banque mondiale, ont pris part à la réunion en qualité d'observateurs.

Des représentants du Secrétariat de l'ozone, du Fonds pour l'environnement mondial et le vice-président du Comité des choix techniques pour le bromure de méthyle (MBTOC) étaient également présents.

Des représentants des organisations non gouvernementales suivantes: Alliance for Responsible Atmospheric Policy (ARAP), Pesticide Action Network et Les ami(e)s de la Terre, ont aussi assisté à la réunion.

## **POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR: OUVERTURE DE LA RÉUNION**

1. La réunion a été ouverte le mercredi 24 novembre 1999, à 10 heures, par M. Paul Horwitz (États-Unis d'Amérique), président du Comité exécutif qui, après avoir souhaité la bienvenue à tous les participants, a invité M. Xie Zhenhua (Ministre de l'Administration nationale chinoise pour la protection de l'environnement) à prendre la parole.

2. M. Xie Zhenhua a souhaité aux participants la bienvenue à Beijing en félicitant le Comité exécutif du Fonds multilatéral de l'excellente manière dont il administre le Protocole de Montréal, le plus efficace de tous les accords internationaux concernant l'environnement, et il s'est dit convaincu que ses travaux continueront d'être couronnés d'un même succès à l'avenir. La Chine, qui a participé très activement à toutes les activités du Comité, était sur le point d'éliminer tous ses CFC.

3. Après avoir remercié le Gouvernement de la Chine, le Comité exécutif a exprimé sa grande satisfaction pour les efforts déployés par la Chine pour faciliter les délibérations du Comité exécutif.

**(Décision 29/1)**

## **POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR: QUESTIONS D'ORGANISATION**

### **a) Adoption de l'ordre du jour**

4. Se fondant sur l'ordre du jour provisoire présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/1/Rev.1, le Comité exécutif a adopté l'ordre du jour ci-après:

1. Ouverture de la réunion
2. Questions d'organisation:
  - a) Adoption de l'ordre du jour;

- b) Organisation des travaux.
3. Activités du Secrétariat
4. État des contributions et décaissements.
5. Rapport de la neuvième réunion du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances sur les questions suivantes:
  - a) Mise en œuvre du programme de travail de 1999 sur la surveillance et l'évaluation;
  - b) Projet de programme de travail sur la surveillance et l'évaluation pour l'an 2000;
  - c) Retards dans l'exécution des projets;
  - d) Conséquences des annulations de projets;
  - e) Projets terminés avec des soldes;
  - f) Rapport de situation sur l'élimination des ODS dans les pays visés à l'article 5: application de la décision 28/25;
  - g) Projet de plan d'activités global du Fonds multilatéral pour l'an 2000;
  - h) Projets de plans d'activités pour l'an 2000:
    - i) PNUD
    - ii) PNUE
    - iii) ONUDI
    - iv) Banque mondiale
  - i) Proposition de budget du Secrétariat du Fonds pour l'an 2000.
6. Rapport de la dix-huitième réunion du Sous-comité sur l'examen des projets sur les questions suivantes:
  - a) Tableau général des questions recensées durant l'examen des projets;
  - b) Coopération bilatérale;
  - c) Amendements des programmes de travail de 1999;
  - d) Programme de travail du PNUE pour l'an 2000;
  - e) Avances sur les programmes de travail du PNUD, de l'ONUDI et de la Banque mondiale pour l'an 2000;
  - f) Projets d'investissement (incluant le bromure de méthyle);
  - g) Plan stratégique pour l'élimination de la production d'ODS dans les sous-secteurs des mousses de polyéthylène et de polystyrène extrudées en Chine;
  - h) Plan pour l'élimination du CFC-11 dans le secteur du tabac en Chine.
7. Programmes de pays.
8. Révision des lignes directrices pour le secteur du bromure de méthyle.
9. Exportation vers des pays non visés à l'article 5.
10. Rapport du Sous-groupe du Comité exécutif sur le secteur de la production.
11. Rapport du groupe de contact sur le plan de gestion des frigorigènes.
12. Octroi de prêts à des conditions de faveur.
13. Rapport sur l'application du nouveau régime des coûts d'administration.
14. Rapport du Président du Groupe de travail sur le plan d'élimination dans le secteur des solvants en Chine.
15. Politique concernant les HCFC: Note de discussion présentée par le gouvernement de la Suède.

16. Projet de rapport du Comité exécutif à la onzième Réunion des Parties.
17. Questions diverses.
18. Adoption du rapport.
19. Clôture de la réunion.

**b) Organisation des travaux**

5. La réunion a décidé de suivre sa procédure habituelle.

**POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR: ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT**

6. Après avoir souhaité la bienvenue aux participants à la vingt-neuvième réunion du Comité exécutif, le Chef du Secrétariat a présenté le rapport sur les activités entreprises par le Secrétariat depuis la vingt-huitième réunion du Comité exécutif (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/2 et Corr.1). Après la vingt-huitième réunion, le Secrétariat avait communiqué aux Parties intéressées les décisions prises par le Comité lors de cette réunion en ce qui concernait les approbations de projets et d'autres questions. Le Trésorier avait été chargé de virer tous les fonds approuvés à cette réunion aux agences d'exécution intéressées et d'imputer sur les contributions des pays concernés les projets de coopération bilatérale approuvés.

7. Le Secrétariat avait effectué par le truchement d'un cabinet d'experts-conseils des audits techniques de deux usines de production de halons en Inde. Le rapport de ces audits avait été présenté au Sous-groupe sur le secteur de la production. Le Secrétariat avait aussi donné suite au rapport d'inspection de la Banque mondiale sur la fermeture de 14 usines de production de CFC en Chine, ainsi qu'à la demande qui avait été faite de dégager les 10 millions \$US restants pour l'année 1999. Le Comité avait approuvé ce montant pendant son intersession et le Trésorier avait été chargé de virer les fonds à la Banque mondiale.

8. En prévision de la présente réunion, le Secrétariat avait examiné plus de 250 propositions relatives à des projets d'investissement et autres activités et fait part de ses observations et recommandations dans les documents envoyés aux membres du Comité. Le Secrétariat avait examiné, commenté et intégré les projets de plans d'activités pour l'an 2000 et présenté ses rapports sur ces questions au Comité exécutif. Les résultats initiaux de la mise en œuvre du programme de travail de 1999 sur la surveillance et l'évaluation et le projet de programme de travail sur la surveillance et l'évaluation pour l'an 2000 avaient été présentés au Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances. D'autres documents préparés par le Secrétariat seraient examinés par le Comité exécutif au cours de la réunion.

9. Du fait que la présente réunion serait la dernière de l'année et de la période de financement, le Secrétariat avait tenu une réunion de réflexion de deux jours avec des représentants des agences d'exécution pour se pencher sur la planification des activités. Il avait de plus effectué plusieurs missions, notamment en Chine et au Viêt-nam.

10. En conclusion, le Chef du Secrétariat a exprimé la profonde reconnaissance du Secrétariat envers le Gouvernement de la Chine, par l'intermédiaire de l'Administration nationale

pour la protection de l'environnement, pour l'aide qu'il lui avait fournie et qui avait rendu possible la tenue de cette réunion.

11. Plusieurs représentants ont remercié le Secrétariat de l'excellent travail qu'il avait fait tout au long de l'année.
12. Le Comité exécutif a pris note avec satisfaction du rapport sur les activités du Secrétariat.

#### **POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR: ÉTAT DES CONTRIBUTIONS ET DÉCAISSEMENTS**

13. Le Trésorier a présenté son rapport sur l'état du Fonds au 20 octobre 1999 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/3). Il a informé le Comité que, depuis cette date, le Fonds avait reçu 146 000 \$ US en espèces de la Slovaquie, 4,34 millions \$ US en espèces de l'Espagne, 1,78 millions \$ US en espèces de la Suisse et de 10 millions \$ US en billets à ordre des États-Unis d'Amérique. Le Fonds avait donc un excédent de 19,58 millions \$ US. Un tableau à jour montrant la situation du Fonds est annexé au rapport du Comité (voir annexe I au présent rapport).

14. Le représentant du Japon a informé le Comité qu'en réponse à une demande qu'il avait reçue du Trésorier le 22 novembre 1999, le Gouvernement japonais avaient pris les dispositions voulues pour verser 28 361 303 \$U pour le 3 décembre 1999 au plus tard.

15. Le Président a fait observer que le Fonds venait ainsi de dépasser le milliard de dollars des États-Unis.

16. Plusieurs représentants se sont inquiétés de ce que quelques pays donateurs avaient des arriérés de contribution, ce qui nuisait au bon réapprovisionnement du Fonds. Tout en reconnaissant l'existence d'exercices financiers différents selon les pays, ils ont fait observer que les arriérés s'élevaient aussi à quelque 250 millions \$ US pour les années 1991-1999. Plusieurs représentants ont proposé que le Sous-Comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances soit chargé d'examiner la question des arriérés, les raisons de cette situation, les chances que ces arriérés soient épongés et les conséquences pour le Fonds s'ils se révélaient irrécupérables. Plusieurs représentants ont estimé que la question des paiements tardifs, qui est différente de celle des arriérés, devrait faire l'objet d'un appel général que la Réunion des Parties lancerait aux pays donateurs pour qu'ils versent promptement leur contribution.

17. Le Comité a décidé :

- a) de prier la Réunion des Parties d'inviter instamment les Parties à régler promptement et intégralement leur contribution au Fonds;
- b) de prier le Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances d'examiner la situation des contributions en souffrance depuis trois ans ou plus;
- c) de prendre note de la situation du Fonds, au 24 novembre 1999, pour la période 1991-1999 (voir l'annexe I au présent rapport);

- d) de noter que, au 24 novembre 1999, les ressources du fonds s'élevaient à 19 584 517 \$US;
- e) de prendre note avec satisfaction du rapport du Trésorier.

**(Décision 29/2)**

**POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DE LA NEUVIÈME RÉUNION DU SOUS-COMITÉ DE LA SURVEILLANCE, DE L'ÉVALUATION ET DES FINANCES**

18. Le représentant de la Belgique, Président du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (composé des Bahamas, de la Belgique, du Canada, de la Chine, de l'Ouganda et de la Suède) a présenté le rapport de la neuvième Réunion du Sous-comité (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/4) tenue à Beijing du 21 au 22 novembre 1999 ainsi que les recommandations du Sous-comité sur les questions inscrites à son ordre du jour.

**a) Mise en œuvre du programme de travail de 1999 en matière de surveillance et d'évaluation**

- i) **Rapport sur l'évaluation des projets de réfrigération**
- ii) **Rapport sur l'évaluation des projets de renforcement des institutions**  
(UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/5, Corr.1 et Add.1)

19. Le Comité exécutif, après avoir examiné la recommandation du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/4, par. 8) a décidé :

- a) de prendre note des sommaires préliminaires d'évaluation des projets de réfrigération et de renforcement des institutions et de demander à l'Administrateur de la surveillance et de l'évaluation de lui présenter, à sa trentième réunion, les rapports finals sur l'évaluation de ces deux catégories de projets, avec un plan d'action pour donner suite aux résultats de ces évaluations;
- b) de demander à l'Administrateur de la surveillance et de l'évaluation d'ajouter à la liste des principales questions la destruction des moyens de production utilisant des ODS.

**(Décision 29/3)**

**iii) Étude sommaire sur les projets de mousse (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/5 et Corr.1 et Add.1)**

20. Le Comité exécutif, après avoir examiné la recommandation du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/4, par. 10) a pris note de la méthode proposée pour procéder à l'évaluation des projets du secteur de la mousse présentée dans le document (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/5 et Corr. 1, par. 32 à 39).

**iv) Rapport global d'achèvement de projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/5 et Corr. 1 et Add. 1)**

21. Le Comité exécutif, après avoir examiné la recommandation du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/4, par. 13) a décidé :

- a) de prendre note des calendriers établis par les agences d'exécution pour régler le sort des rapports d'achèvement de projet en souffrance dont la liste figure en annexe;
- b) de charger le Secrétariat d'établir, à l'intention de la troisième réunion que le Comité exécutif tiendra en 2000, un rapport sur le respect par les agences d'exécution des calendriers de soumission des rapports d'achèvement de projet et sur les aspects pratiques et juridiques de la retenue d'une partie des coûts d'administration d'un projet jusqu'à ce que son rapport d'achèvement, y compris les données financières finales, ait été présenté;
- c) de prendre note, dans le cas d'un projet approuvé avant 1995, de ce que le rapport d'achèvement de projet ne devrait contenir que les renseignements de base requis, au regard de la proposition de projet initiale. En ce qui concerne les projets approuvés après 1995, certains efforts devraient être faits afin d'améliorer la qualité de l'information contenue dans les rapports d'achèvement des projets;
- d) que, lorsqu'un rapport d'achèvement de projet a été soumis pour observations à un centre national de l'ozone ou à un Gouvernement et qu'aucune réponse n'a été reçue après un mois, l'agence d'exécution devrait présenter son rapport d'achèvement des projets au Secrétariat, en indiquant clairement qu'il n'a été approuvé ni par le centre national de l'ozone ni par le Gouvernement intéressé. L'agence d'exécution devrait aussi informer le Gouvernement intéressé de ce que ce rapport été soumis au Secrétariat et, s'il y a lieu, elle devrait inviter le Gouvernement à faire ses observations sur ce rapport;
- e) que des éléments d'information se rapportant aux activités du PNUE en cours devraient être soumis dans le cadre du rapport périodique annuel;
- f) de charger l'Administrateur de la surveillance et de l'évaluation d'organiser un atelier auquel participeront les agences d'exécution et le Secrétariat, pour qu'ils

examinent et parachèvent les éléments qui doivent figurer dans un modèle révisé du rapport d'achèvement de projet et, pour ce qui est des projets de renforcement des institutions, pour qu'ils examinent la possibilité de combiner le rapport d'achèvement de projet et le rapport final en un nouveau support à utiliser pour la prolongation des projets. L'atelier examinerait aussi la question des rapports relatifs aux programmes de pays en tenant compte de la nécessité de disposer de renseignements sur les programmes de pays antérieurs lorsque les programmes de pays sont actualisés. Un rapport sur les résultats de l'atelier devrait être soumis au Comité exécutif, à sa trentième réunion;

- g) de prendre note, s'agissant des projets de renforcement des institutions, de ce que des rapports d'achèvement de projet ne devraient être présentés à l'Administrateur de la surveillance et de l'évaluation que dans les cas où aucune prolongation n'est demandée;
- h) que les renseignements requis sur l'achèvement des programmes de pays devraient être soumis dans le cadre des rapports périodiques annuels des agences;
- i) de noter qu'aucun rapport d'achèvement de projet n'est exigé pour les projets de préparation des projets. Dans leur cas, l'Administrateur de la surveillance et de l'évaluation envoie un questionnaire aux agences d'exécution pour obtenir des renseignements sur la préparation des projets figurant dans l'échantillon des projets à évaluer.

**(Décision 29/4)**

**b) Projet de programme de travail en matière de surveillance et d'évaluation pour l'an 2000 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/6)**

22. Le Comité exécutif, après avoir examiné la recommandation du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/4, par. 16 et 17) a décidé :

- a) d'approuver le programme de travail proposé;
- b) d'approuver un budget de 361 000 \$ US pour la réalisation de ce programme;
- c) de demander à l'Administrateur de la surveillance et de l'évaluation de rédiger, en vue de sa présentation à la trentième réunion du Comité exécutif, une note sur la possibilité d'inscrire au programme de travail sur le suivi et l'évaluation pour l'année 2000 une étude sommaire sur les projets de récupération et de recyclage.

**(Décision 29/5)**

23. Plusieurs représentants se sont dits d'avis qu'il était souhaitable que l'Administrateur de la surveillance et de l'évaluation évalue aussi, à l'avenir, les questions plus générales qui se présentent au sujet de la réalisation des objectifs d'élimination, notamment dans le cas des plus grands pays visés à l'Article 5. Cette analyse devrait tenir compte non seulement de ce qui a été



fait mais aussi de ce qui reste à faire au plan national, afin d'orienter la stratégie future du Fonds multilatéral. Ces représentants ont estimé que le Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances pourrait examiner cette question à sa prochaine réunion. Dans ce contexte, l'attention a été appelée aussi sur un document d'information, présenté par l'Administration nationale chinoise pour la protection de l'environnement et le PNUE, qui rendait compte d'une évaluation de l'application du Protocole de Montréal en Chine et d'une analyse de risque la concernant.

**c) Retards dans l'exécution des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/7 et Corr. 1)**

24. Le Comité exécutif, après avoir examiné la recommandation du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/4, para. 20) a décidé :

- a) de prendre note avec satisfaction des rapports sur les projets ayant connu des retards d'exécution présentés par l'Australie, les États-Unis d'Amérique et la France et par les quatre agences d'exécution;
- b) de supprimer de la liste les projets ayant connu des retards d'exécution (Annexe I au document UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/7 et Corr.1) les projets qui avaient progressé;
- c) de maintenir les projets ayant connu un certain progrès (Annexe II au document UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/7 et Corr.1) pour qu'ils fassent, le cas échéant, l'objet de comptes rendus sur les projets qui ont connu des retards de mise en œuvre;
- d) de noter que l'entreprise visée par le projet de Hualing (CPR/REF/22/INV/204), dont il était fait mention dans la Décision 28/3 relative à l'utilisation des CFC après l'achèvement d'un projet, n'utilisait plus de CFC;
- e) d'approuver la demande de l'ONUDI d'annuler le projet Leulmi Foam (ALG/FOA/22/INV/21) à condition que tous fonds restants soient restitués et étant entendu que Leulmi Foam ne pourrait demander à nouveau une aide du Fonds multilatéral;
- f) d'approuver la demande de l'ONUDI de transférer l'équipement du projet Leulmi Foam au projet Maghreb Mousse (ALG/FOA/26/INV/29) à condition que tous fonds restants pour ce projet (à la suite du transfert de l'équipement de Leulmi Foam) soient restitués au Fonds multilatéral;
- g) d'approuver l'annulation du projet Technofrig S.A. de la Roumanie (ROM/REF/19/INV/08) à condition que tous fonds restants pour ce projet soient restitués et étant entendu que Technofrig S.A. pourrait présenter une demande au Fonds multilatéral pour un nouveau projet différent.

**(Décision 29/6)**

25. Le Comité exécutif, après avoir examiné la recommandation du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/4, par. 20 et 21) a décidé

- a) de charger le Secrétariat, au nom du Comité exécutif, d'envoyer des avis d'annulation possible des projets ci-après dont les agences d'exécution auront fait état conformément à la Décision 26/2 :

Agence d'exécution	Projet	Titre du projet
PNUD	ARG/FOA/20/INV/48	(Suavestar) : plaques de mousse souple
PNUD	PER/REF/15/INV/04	(Andina) : réfrigération domestique
PNUD	PRC/REF/20/TAS/04	Récupération et recyclage des frigorigènes
PNUD	VEN/REF/17/INV/40	(Notal) : réfrigération commerciale
PNUE	MOZ/SEV/15/INS/03	Renforcement des institutions pour l'élimination des ODS
ONUDI	SUD/REF/19/INV/06	Coldair, Modern Refrigerator + Metal furniture Co., Sheet Metal Industries Co
Banque mondiale	ARG/REF/19/ENV/35	Élimination des CFC dans les usines de fabrication de réfrigérateurs domestiques à Aurora, S.A.
Banque mondiale	ARG/REF/18/INV/36	Piragua S.A., et Piragua San Luis
Banque mondiale	ARG/REF/19/INV/43	Adzen S.A. C.I.F.
Banque mondiale	IDS/FOA/15/INV/30	Musimassejahtera Abadi
Banque mondiale	IND/HAL/18/INV/60	Real Value Appliances Ltd.

- b) de charger le Secrétariat, au nom du Comité exécutif, d'envoyer des avis d'annulation possible des projets ci-après dont les agences d'exécution auront fait état conformément à la Décision 26/2, avec copie au fournisseur de l'équipement :

Agence d'exécution	Projet	Titre du projet
Banque mondiale	IDS/FOA/11/INV/12	P.T. Foamindo Industri Uretan
Banque mondiale	IDS/FOA/13/INV/16	P.T. Erlangga Trimanunggal Kusumah
Banque mondiale	IDS/FOA/15/INV/19	Industrie de la mousse volumétrique

- c) de plus, de maintenir en activité les projets ci-après qui ont progressé sensiblement, pour les conserver, le cas échéant, dans la liste des projets qui connaissent des retards de mise en œuvre.

Agence d'exécution	Projet	Titre du projet
PNUD	CAF/FOA/19/INV/04	Vita Centralafrique: mousse souple
PNUD	GUA/REF/18/TAS/09	Récupération et recyclage des frigorigènes
PNUD	PER/REF/15/INV/06	Inlensa: réfrigération domestique
PNUD	PER/REF/19/INV/14	Copemaco: congélateurs coffres
PNUD	PER/REF/19/INV/16	Col-Frio : congélateurs coffres
PNUD	VEN/REF/19/INV/49	Hielomatic : réfrigérateurs et congélateurs commerciaux
PNUE	GAM/SEV/19/TRA/03	Formation des agents de douanes
Banque mondiale	IND/REF/19/INV/89	Rabi-Run Refrigeration P., Ltd.
Banque mondiale	IND/REF/19/INV/92	Chandra Frig Co. P., Ltd.
Banque mondiale	IND/REF/22/INV/110	Accessoires et composantes de réfrigération
Banque mondiale	IND/REF/22/INV/123	Hindustan Refrigeration Industries
Banque mondiale	IND/REF/22/INV/124	Refrigerators and Home Appliances P. Ltd.
Banque mondiale	IND/REF/22/INV/125	Maharaja International Ltd.
Banque mondiale	MAL/FOA/17/INV/59	Star Foam Paper Products Sdn. Bhd.

- d) de prendre note de l'annulation par commun accord des projets ci-après, ainsi que des raisons et des fonds restants, ainsi qu'il est indiqué :

Agence d'exécution	Projet	Titre du projet	Causes de retard	Montants restitués (US \$)
PNUD	COR/FOA/115/INV/97	Dalian No.1: plaques de mousse souple	Changement de propriétaire/gestionnaire – ne voulait pas s'industrialiser	À déterminer
PNUD	CPR/SOL/19/INV/170	Tianjin Pict. Tube: nettoyage du canon électronique	Faillite	À déterminer
PNUD	VEN/REF/18/INV/44	Madosa: réfrigérateurs domestiques	Usine fermée pour cause de rationalisation	À déterminer
Banque mondiale	IND/FOA/17/INV/44	Sree Precoated Steels Ltd. (sous SPAP)	Faillite	À déterminer
Banque mondiale	PAK/REF/19/INV/11	Domestic Appliances Ltd. (DAL)	Changement de propriétaire	À déterminer
PNUD	PER/REF/15/INV/07	Inresa: réfrigération domestique	Faillite	À déterminer
PNUD	PER/REF/19/INV/15	Formetal: congélateurs coffres et réfrigérateurs	Faillite	À déterminer

- e) de prendre note de l'annulation des activités ci-après de préparation des projets et d'assistance technique et du remboursement des fonds, ainsi qu'il est indiqué :

Agence d'exécution	Projet	Titre du projet	Montant restitués (US \$)
ONUDI	CMR/SEV/21/PRP/08	Préparation des projets d'investissement dans les secteurs des mousses et de la réfrigération	À déterminer
ONUDI	ECU/SEV/17/PRP/17	Préparation d'un projet d'investissement dans une usine (Elasta)	À déterminer
ONUDI	IVC/REF/16/PRP/04	Préparation du projet d'élimination des ODS dans le secteur de la réfrigération	À déterminer
ONUDI	IND/REF/10/TAS/05	Étude de faisabilité sur la récupération et le recyclage des frigorigènes à base de CFC	À déterminer

(Décision 29/7)

d) **Incidences des annulations de projet (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/8)**

26. Le Comité exécutif, après avoir examiné la recommandation du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/4, par. 23) a décidé :

- a) qu'aucune nouvelle demande d'assistance du Fonds multilatéral ne devrait être autorisée pour les projets ayant été annulés pour les raisons suivantes:
- Transfert de propriété à un pays non visé à l'Article 5;
  - Faillite.
- b) qu'il faudrait autoriser une nouvelle demande d'assistance du Fonds multilatéral, à un niveau de financement ne pouvant dépasser celui précédemment approuvé et à la suite d'une nouvelle décision prise au cas par cas, en ce qui concerne les projets ayant été annulés pour d'autres raisons, par exemple:
- Demande de l'entreprise/situation financière;
  - Retards persistants (après s'être assuré que les causes des retards précédents ont été supprimées);
  - Absence de réponse du bénéficiaire.

Dans les cas où une nouvelle demande serait autorisée conformément à l'alinéa b) ci-dessus, elle ne pourrait être présentée dans les 24 mois suivant la date de l'annulation.

De plus, les deuxièmes demandes concernant la préparation de projets faites en conformité à l'alinéa b) ci-dessus pourraient être considérées comme constituant des surcoûts recevables après un examen au cas par cas, mais leur montant ne pourrait pas dépasser 30 pour cent des fonds destinés initialement à la préparation du projet.

**(Décision 29/8)**

**e) Projets terminés avec des soldes (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/9)**

27. Le Comité exécutif, ayant examiné la recommandation du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/4, paragraphe 27) a décidé :

- a) de prendre note avec satisfaction du rapport du PNUD;
- b) de demander à toutes les agences de présenter à la trentième réunion du Comité exécutif un rapport sur la mesure dans laquelle leur part des soldes des projets achevés jusqu'à 1998 aurait été engagée;
- c) que dans le cas où des soldes n'auraient pas été dépensés ni engagés pour des projets achevés jusqu'à décembre 1997, ces soldes soient mis à la disposition du Comité exécutif, à sa trentième réunion, pour qu'il puisse les utiliser.

**(Décision 29/9)**

28. Un représentant a demandé que le Sous-comité envisage de fixer une date limite pour la soumission par les entreprises de leurs demandes concernant les projets achevés pour permettre aux agences d'exécution de clôturer les comptes des projets dans les délais requis.

**f) Rapport de situation sur l'élimination des ODS dans les pays visés à l'article 5 : application de la décision 28/25 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/10)**

29. Le Comité exécutif, ayant examiné les recommandations du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/4, paragraphe 28) et ayant tenu compte de la Partie A de la décision 28/25, a décidé:

- a) de faire part de sa satisfaction pour les efforts faits par le PNUD et l'ONUDI pour présenter les données préliminaires sur les pays pour lesquels ces agences gèrent des projets de renforcement des institutions;
- b) de rappeler la Partie A de la décision 28/25, en soulignant l'importance pour les agences d'exécution de se conformer strictement et promptement à cette décision afin de faciliter la planification de la prochaine période triennale par le Comité exécutif;
- c) de demander à toutes les agences d'exécution de présenter au Comité exécutif, pour sa trentième réunion, un rapport provisoire – conformément au deuxième paragraphe de la Partie A de la décision 28/25 – comprenant des données pour

chaque catégorie de substances appauvrissant la couche d'ozone présentées séparément;

- d) de charger le Secrétariat d'établir pour la trentième réunion du Comité exécutif un rapport global à partir de ces données provisoires, montrant les quantités totales estimatives, ainsi que la répartition en pourcentage par secteurs de la consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone (CFC, halons et bromure de méthyle, CTC et 1,1,1 trichloroéthane), qui n'étaient pas visées par les projets de financement déjà approuvés, ainsi que – en ce qui concerne le secteur de la réfrigération – la répartition estimative de cette consommation entre les secteurs de la fabrication et des services et celui des installations. Les données relatives à chaque catégorie de substances appauvrissant la couche d'ozone devraient être présentées séparément;
- e) de réitérer la demande faite aux agences d'exécution et au Secrétariat, au deuxième alinéa de la Partie A de la décision 28/25, de soumettre un rapport final à l'examen du Comité exécutif lors de sa trente-et-unième réunion.

**(Décision 29/10)**

30. Le Comité exécutif, ayant examiné les recommandations du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/4, paragraphe 28) et ayant tenu compte de la Partie B de la décision 28/25, a décidé de noter les réponses reçues des pays dont les données comportaient des anomalies.

**(Décision 29/11)**

**g) Plan d'activités principal du Fonds multilatéral pour l'an 2000**  
(UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/11)

31. Le Comité exécutif, ayant examiné la recommandation du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/4, paragraphe 33), a décidé:

- a) de prendre note avec inquiétude du nombre restreint de pays visés dans le projet global des plans d'activités pour l'an 2000;
- b) de décider que, si les Parties se montraient d'accord pour un niveau de reconstitution inférieur à celui de la période triennale actuelle (1997-1999), le Comité exécutif devrait maintenir le chiffre approximatif qu'il avait approuvé pour l'an 2000 lors de sa vingt-huitième réunion et modifier la répartition pour les années 2001 et 2002. Si le niveau de reconstitution approuvé était plus élevé, la répartition des ressources devrait alors être augmentée aussi sur une base proportionnelle pour chaque année de la période triennale (2000 à l'an 2002).

- c) de prendre note de ce que le Comité exécutif examinerait à sa trentième réunion la question de l'inclusion dans le plan d'activités des pays qui n'avaient pas encore ratifié l'Amendement de Londres.

**(Décision 29/12)**

32. Un représentant s'est dit préoccupé du nombre limité de pays mentionnés dans les projets de plans d'activités présentés par les agences d'exécution. Il a lancé un appel à ces dernières ainsi qu'aux donateurs bilatéraux pour les inciter à s'intéresser aux pays qui n'avaient pas encore bénéficié d'une assistance du Fonds multilatéral et à y entreprendre des activités.

33. Plusieurs représentants ont signalé qu'il était nécessaire que le Comité exécutif plénier procède à un examen approfondi et général des questions qui pourraient influencer sur la possibilité pour les pays visés à l'Article 5 de s'acquitter de leurs engagements au titre du Protocole de Montréal. L'attention a été appelée à cet égard sur la nécessité de procéder à une analyse globale des besoins et à l'établissement d'un plan stratégique garantissant une couverture universelle, nécessité mise en relief dans le rapport de la neuvième réunion du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/4, paragraphe 31).

34. À la suite d'un échange de vues, le Comité exécutif a décidé:

- a) de procéder, à sa trentième réunion, à un débat approfondi entre tous ses membres qui porterait sur les questions de l'aspect sectoriel de l'élimination des ODS, sur la nécessité pour les pays visés à l'Article 5 de s'acquitter de leurs engagements au titre du Protocole de Montréal, de procéder à un examen de la nécessité d'atteindre au niveau mondial les objectifs d'élimination des ODS et d'établir un plan stratégique garantissant une couverture universelle par le Fonds multilatéral;
- b) d'autoriser le Secrétariat du Fonds multilatéral à établir un projet de plan d'activités portant sur le prochain triennat pour le soumettre à la trentième réunion du Comité exécutif. Ce projet, avec d'autres analyses pertinentes du Secrétariat, servirait de base aux débats sur la planification stratégique du Fonds.

**(Décision 29/13)**

#### **h) Projets d'activités pour l'an 2000**

##### **PNUD (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/12)**

35. Le Comité exécutif, ayant examiné la recommandation du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/4, paragraphe 36) a décidé que le PNUD devrait établir la version définitive de son plan d'activités pour l'an 2000 en tenant compte des éléments suivants:

- a) les projets d'assistance technique assortis de suréconomies nettes ne devraient pas être inclus;
- b) les activités relatives au secteur des halons devraient être accrues;

- c) il faudrait réviser le seuil de coût-efficacité pour ce qui est des indicateurs non pondérés des projets d'investissement;
- d) les objectifs d'élimination de l'ODP servant d'indicateur d'efficacité devraient être établis à 13 646 tonnes d'ODP, chiffre que le Secrétariat avait calculé en se fondant sur la Décision 26/8;
- e) le PNUD avait porté à 100 pour cent l'objectif relatif au rapport d'achèvement des projets;
- f) les indicateurs relatifs au rythme d'exécution devraient être revus.

**(Décision 29/14)**

**PNUE (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/13)**

36. Le Comité exécutif, ayant examiné la recommandation du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/4, paragraphe 38) a décidé que le PNUE devrait établir la version définitive de son plan d'activités pour l'an 2000, étant entendu que:

- a) le PNUE fournirait des objectifs pour ses deux indicateurs d'efficacité non pondérés dans son plan d'activités définitif;
- b) le PNUE supprimerait l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis de son plan d'activités;
- c) la préparation du programme de pays du Koweït serait, pour le moment, conservée dans le plan d'activités. Le Secrétariat adresserait néanmoins une lettre à ce pays, pour lui demander de chercher d'autres moyens de satisfaire à ses besoins, notamment par le biais d'un fonds d'affectation spéciale avec l'ONUDI.

**(Décision 29/15)**

37. Le Comité exécutif, ayant examiné la recommandation du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/4, paragraphe 39) a décidé de charger le Secrétariat d'adresser une lettre à l'Arabie saoudite et aux Émirats arabes unis, classés initialement parmi les pays non visés à l'article 5, afin de leur rappeler la décision VI/5(e) adoptée par les Parties contractantes à leur sixième réunion.

**(Décision 29/16)**

38. Un observateur, s'exprimant au nom des ONG s'occupant de l'environnement présentes à la réunion, a dit que le PNUE devait être félicité des efforts qu'il faisait pour encourager la participation des ONG à l'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone. Les ONG étaient parfaitement conscientes des défis que présentaient pour le Comité exécutif les



petites et moyennes entreprises, à cause de leur caractère particulier. L'élimination du bromure de méthyle présentait également des défis, parce que leur secteur est assez nettement différent de celui des autres ODS. Le projet figurant dans le plan d'activités du PNUE aiderait les ONG à aider le Comité dans sa tâche.

#### **ONUDI (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/14)**

39. Le Comité exécutif, ayant examiné la recommandation du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/4, paragraphe 41) a décidé que l'ONUDI devrait établir la version définitive de son plan d'activités pour l'an 2000, en se fondant sur le projet figurant dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/14 et sur les indicateurs d'efficacité révisés fournis au Secrétariat par télécopieur.

**(Décision 29/17)**

#### **Banque mondiale (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/15)**

40. Le Comité exécutif, ayant examiné la recommandation du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/4, paragraphe 44) a décidé que la Banque mondiale devrait établir la version définitive de son plan d'activités pour l'an 2000, en se fondant sur le projet figurant dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/15.

**(Décision 29/18)**

#### **i) Proposition de budget du Secrétariat du Fonds pour l'an 2000 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/16)**

41. Le Comité exécutif, ayant examiné la recommandation du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/4, paragraphe 45) a décidé d'approuver le budget du Secrétariat du Fonds pour l'an 2000 qui figure à l'annexe III au présent rapport.

**(Décision 29/19)**

### **POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DE LA DIX-HUITIÈME RÉUNION DU SOUS-COMITÉ SUR L'EXAMEN DES PROJETS**

42. Le représentant du Japon, Président du Sous-comité sur l'examen des projets (composé du Brésil, du Burkina Faso, des États-Unis d'Amérique, de l'Inde, de l'Italie et du Japon) a présenté le rapport du Sous-comité sur sa réunion tenue à Beijing les 21 et 22 novembre 1999 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/17). Il était heureux de signaler que le Sous-comité recommandait au Comité exécutif d'approuver un programme de projets et d'activités d'un montant de 70,6 millions \$US, qui éliminerait 9 474 tonnes ODP de substances appauvrissant la couche d'ozone ainsi que la production de 5 970 tonnes de halons.

43. Le programme comportait 70 projets et activités soumis initialement au Comité exécutif pour examen individuel dont la plupart étaient maintenant recommandés pour approbation.

Lorsque ces projets présentaient des problèmes de politique générale, le Sous-comité avait, dans certains cas, formulé des recommandations pour que ces projets et activités puissent être entrepris. Dans d'autres cas, qui concernaient tous la mise au point et l'examen de ces projets, le Sous-comité avait redoublé d'efforts et il avait été en mesure de résoudre un très grand nombre des questions en suspens.

44. Le Sous-comité avait examiné deux notes de politique générale, la première concernant le secteur du polyéthylène et de la mousse de polystyrène en Chine et le second son secteur du tabac. Il avait estimé qu'il avait besoin d'éclaircissements supplémentaires et que ces deux notes devraient être renvoyées aux agences d'exécution compétentes.

45. Le Président a remercié le Président du Sous-comité de son rapport. Il a indiqué que les Parties avaient décidé, à leur deuxième réunion, que les recettes non engagées pendant l'exercice financier et que les activités non entreprises pourraient être reportées d'une année à l'autre dans les limites de la période financière et que l'achèvement du triennat 1997-1999 correspondait à la fin d'une période financière.

46. À l'issue du débat, le Comité exécutif a pris note de ce que la valeur totale des projets et activités approuvés pendant le triennat 1997-1999 s'élevait à environ 509 millions \$US. De plus, celle des projets et activités présentés mais qu'il n'avait pas été possible d'achever pour la vingt-neuvième réunion, s'élevait à quelques 13 millions \$US, ce qui pouvait potentiellement porter les dépenses totales du triennat à 522 millions \$US. Le Comité exécutif a décidé que pour faciliter dans toute la mesure possible l'engagement du réapprovisionnement de 1997 à 1999, lesdits projets et activités compris dans ce montant de 13 millions \$US seraient soumis à nouveau à la trentième réunion et imputés aux plans d'activités de 1999.

**(Décision 29/20)**

a) **Tableau général des questions recensées durant l'examen des projets**

i) Fonds pour les pays qui n'ont pas encore ratifié l'Amendement de Londres

47. Ayant examiné les recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets relatives aux fonds pour les pays qui n'ont pas encore ratifié l'Amendement de Londres (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/17, paragraphe 9), le Comité exécutif a décidé d'approuver le financement des projets et activités présentés par ces pays, pourvu qu'une lettre leur soit envoyée pour les inciter instamment à prendre les mesures nécessaires pour ratifier dès que possible l'Amendement de Londres.

**(Décision 29/21)**

ii) Surcoûts d'exploitationDensité de la mousse

48. Ayant examiné les recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/17, paragraphe 12), le Comité exécutif a décidé :

- a) de charger le Secrétariat du Fonds et les agences d'exécution de trouver une solution aux questions techniques de la densité de la mousse en réalisant une étude technique conjointe fondée sur les renseignements provenant des projets du Fonds multilatéral déjà réalisés et de faire rapport au Sous-comité lors de la trentième réunion du Comité exécutif, sous réserve que le président et le vice-président du Comité exécutif soient informés des progrès réalisés dans le cadre de l'étude;
- b) d'approuver provisoirement sur cette base les projets en question en tenant compte du fait que les coûts d'exploitation associés aux projets n'avaient pas encore été déterminés.

**(Décision 29/22)**

Prix des produits chimiques

49. Donnant suite aussi à la recommandation du Sous-comité sur l'examen des projets relative aux prix des produits chimiques (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/17, paragraphe 14), le Comité exécutif a décidé :

- a) de différer les trois projets pour le Mexique présentés pour examen individuel;
- b) de demander au PNUD d'obtenir des éclaircissements du gouvernement mexicain afin de déterminer si les entreprises qui n'avaient pas reçu d'assistance du Fonds multilatéral pouvaient se procurer des CFC à des prix inférieurs à ceux du marché intérieur actuel.

**(Décision 29/23)**

iii) Le secteur des agents de transformation

50. Ayant examiné les observations et recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets relatives au secteur des agents de transformation (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/17, paragraphes 17 et 18) et ayant pris note de ce que le Secrétariat du Fonds avait fait savoir à l'ONUDI que le projet ne remplissait pas les conditions pour être soumis au Comité exécutif, celui-ci a confirmé que le projet ne pourrait bénéficier d'un financement rétroactif.

**(Décision 29/24)**

51. Un représentant a exprimé l'avis que l'hypothèse d'autres délégations, selon laquelle les agents de transformation n'étaient pas des substances réglementées avant 1998, était incorrecte.

En réalité, la situation des agents de transformation avait été l'objet de controverses de 1992 à 1998, ainsi qu'il ressortait des attendus de la décision VI/10 qui se lit comme suit :

« Que certaines Parties peuvent avoir interpréter l'utilisation des substances réglementées, dans certaines applications où elles servent d'agents de transformation, comme des applications de produits intermédiaires;

Que d'autres Parties ont interprété ces mêmes applications comme constituant une utilisation, et donc soumises à l'élimination ».

52. Cette décision, suivie par la décision VII/10 de la septième réunion, autorisait une dérogation temporaire pour 1996 et 1997. Le débat en question avait finalement abouti à un compromis, formulé dans la décision X/14 que les Parties avaient adoptée à leur dixième réunion en 1998 et qui précisait les limites et les conditions des dérogations relatives aux agents de transformation autorisées au titre du Protocole.

**(Décision 29/25)**

iv) Projets bilatéraux

53. Ayant examiné les recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets relatives aux projets bilatéraux (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/17, paragraphe 20), le Comité exécutif a décidé de nommer dans la proposition de projet un donateur qui centraliserait les communications avec le Secrétariat au sujet de l'examen, de la gestion et de la présentation de comptes rendus sur le projet.

v) Élimination dans le secteur de la réfrigération

54. Ayant examiné les recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets relatives à l'élimination dans le secteur de la réfrigération (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/17, paragraphe 22), le Comité exécutif a décidé de charger le Secrétariat de rédiger, en collaboration avec les agences d'exécution et en consultant les donateurs bilatéraux intéressés, un document sur les conditions préalables et les directives relatives aux projets d'élimination finale dans le secteur de la réfrigération, notamment des propositions d'élimination complète des CFC, et de présenter ce document à une réunion future.

**(Décision 29/26)**

Mise en œuvre de l'accord avec la Chine sur le secteur de production de CFC

55. Ayant examiné les recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets relatives à l'élimination dans le secteur de la réfrigération (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/17, paragraphe 28), le Comité exécutif a décidé :

- a) de noter que la demande de financement relative au programme annuel de l'an 2000 serait soumise à sa première réunion de l'an 2000;
- b) de demander à la Banque mondiale d'inclure dans son rapport d'inspection sur

l'exécution du deuxième volet du programme de 1999 : le nom de l'usine et le numéro de l'usine utilisés dans le rapport de vérification du SRIC, les CFC produits, la capacité, le niveau de production pendant l'année précédant la fermeture (niveaux de CFC-11, CFC-12 et CFC-113 indiqués séparément), la production à éliminer/réduire, la production restante.

(Décision 29/27)

## b) Coopération bilatérale

56. Ayant examiné les propositions de projets à financer dans le cadre de la coopération bilatérale, ainsi que les observations et recommandations formulées à leur sujet par le Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/17, paragraphe 30), le Comité exécutif a décidé d'approuver globalement les projets recommandés au niveau de financement indiqué dans l'annexe IV au présent rapport.

(Décision 29/28)

Madagascar : Plan de gestion des frigorigènes : établissement d'un réseau national de récupération et de recyclage (France) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/19)

Madagascar : Plan de gestion des frigorigènes : formation des formateurs et des techniciens en réfrigération (France) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/19)

Madagascar : Plan de gestion des frigorigènes : formation du personnel responsable du contrôle et de la surveillance des importations d'ODS (France) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/19)

Syrie : Élaboration d'un plan de gestion des banques de halons (Allemagne) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/19)

Syrie : Élaboration d'un plan de gestion des banques de halons (France) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/19)

Syrie : Reconversion du CFC-11 à une technologie à base de HCFC-141b et du CFC-12 à une technologie à base de HFC-134a dans la fabrication d'équipement de réfrigération commercial à Bashar Refrigerators (France) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/19)

Syrie : Reconversion du CFC-11 à une technologie à base de HCFC-141b et du CFC-12 à une technologie à base de HFC-134a dans la fabrication d'équipement de réfrigération commercial à Sarkisian Refrigerators (France) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/19)

Syrie : Reconversion du CFC-12 à une technologie à base de HFC-134a dans la fabrication d'équipement de réfrigération commercial à Shoukairi et Co. (France) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/19)

Syrie : Réduction des émissions de CFC dans la climatisation centrale (France) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/19)

57. Donnant suite aussi aux observations et recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/17, paragraphe 31), le Comité exécutif a décidé d'approuver les neuf projets ci-dessus aux niveaux de financement indiqués dans l'annexe IV au présent rapport, sous réserve qu'une lettre soit envoyée à ces pays afin de les inviter instamment à prendre les mesures nécessaires pour ratifier l'Amendement de Londres dans les meilleurs délais.

**(Décision 29/29)**

Cuba : Plan de gestion des frigorigènes : équipement de récupération et de recyclage pour le secteur des climatiseurs d'automobiles (Canada) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/19)

58. Ayant pris note des observations et recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/17, paragraphes 32 et 33), le Comité exécutif a décidé de différer l'approbation de ce projet jusqu'à ce qu'une proposition modifiée lui soit soumise.

**(Décision 29/30)**

Chine : Préparation d'un projet d'élimination d'un solvant à base d'ODS dans la fabrication de pièces utilisées dans des situations de haute tension (France) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/19)

Chine : Préparation d'un projet d'assistance aux entreprises de la ville de Shenzhen pour l'élimination d'ODS (CFC-113 et TCA) dans les chaînes de production d'écrans d'affichage et de tubes images à CL (Japon) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/19)

59. Ayant pris note des recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/17, paragraphe 35) et du rapport du Président du Groupe de travail sur le plan d'élimination pour le secteur des solvants en Chine (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/61/Add.1), le Comité exécutif a décidé d'approuver les propositions ci-dessus aux niveaux de financement indiqués dans l'annexe IV au présent rapport.

**(Décision 29/31)**

Maroc : Élimination du bromure de méthyle dans la production de fleurs coupées et de bananes (France) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/19)

60. Ayant pris note des recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/17, paragraphe 37), le Comité exécutif a décidé d'approuver le projet ci-dessus au niveau de financement indiqué dans l'annexe IV au présent rapport.

**(Décision 29/32)**

Égypte : Plan de gestion des frigorigènes : établissement d'un réseau national de récupération et de recyclage (Allemagne) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/19)

Égypte : Plan de gestion des frigorigènes : mise en œuvre de mesures concernant le secteur informel (Allemagne) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/19)

Égypte : Plan de gestion des frigorigènes : modification des dispositions légales et du système d'information (Allemagne) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/19)

61. Ayant pris note des recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/17, paragraphe 39), le Comité exécutif a décidé d'approuver les projets ci-dessus aux niveaux de financement indiqués dans l'annexe IV au présent rapport, sous réserve que le gouvernement de l'Allemagne n'effectue aucun décaissement tant que les exigences réglementaires et législatives n'auront pas été satisfaites, que les mesures fiscales proposées par le gouvernement de l'Égypte n'auront pas été mises en œuvre et que le coût des CFC n'aura pas atteint 4 \$US/kg.

**(Décision 29/33)**

Jordanie : Élimination de l'utilisation du bromure de méthyle en Jordanie (Allemagne) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/19)

62. Ayant pris note des recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/17, paragraphe 41), le Comité exécutif a décidé d'approuver le projet ci-dessus au niveau de financement indiqué dans l'annexe IV au présent rapport et aux conditions fixées dans l'annexe V.

**(Décision 29/34)**

Philippines : Préparation d'une stratégie gouvernementale sur la réduction et l'élimination des frigorigènes à base de CFC dans l'entretien et les installations sur place (Suède) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/19)

63. Ayant pris note des observations et recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/17, paragraphes 42 à 44), le Comité exécutif a décidé d'approuver le projet ci-dessus à titre exceptionnel, au niveau de financement indiqué dans l'annexe IV au présent rapport.

**(Décision 29/35)**

64. Donnant suite aussi à la recommandation du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/17, paragraphe 45), le Comité exécutif a décidé de demander au Trésorier d'imputer les coûts des projets bilatéraux ci-dessus, comme suit:

- a) 368 380 \$US au solde des contributions bilatérales du Canada pour la période 1997 à 1999;

- b) 103 000 \$US au solde des contributions bilatérales de la Finlande pour la période 1997 à 1999;
- c) 1 814 641 \$US au solde des contributions bilatérales de la France pour la période 1997 à 1999;
- d) 4 424 381 \$US au solde des contributions bilatérales de l'Allemagne pour la période 1997 à 1999;
- e) 226 000 \$US au solde des contributions bilatérales du Japon pour la période 1997 à 1999;
- f) 430 850 \$US au solde des contributions bilatérales de la Suède pour la période 1997 à 1999.

**(Décision 29/36)**

**c) Amendements des programmes de travail**

i) Amendements du programme de travail du PNUD pour 1999

65. Ayant pris note des recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/17, par. 47), le Comité exécutif a décidé d'approuver les amendements au programme de travail du PNUD pour 1999 présentés dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom 29/20, y compris l'amendement ci-après, aux niveaux de financement indiqués dans l'annexe IV au présent rapport.

**(Décision 29/37)**

Inde: Assistance technique dans le cadre du programme de sécurité et technique afin d'aider les PME qui fabriquent des produits en aérosol (Phase I)  
(UNEP/OzL.Pro/ExCom 29/20)

66. Ayant examiné les recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom 29/17, par. 49), le Comité exécutif a décidé d'approuver le projet ci-dessus au niveau de financement recommandé dans l'annexe IV au présent rapport.

**(Décision 29/38)**

ii) Amendements du programme de travail du PNUE

67. Ayant examiné les recommandations du Sous-Comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom 29/17, par. 51), le Comité exécutif a décidé d'approuver les amendements du programme de travail du PNUE pour 1999 présentés dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom 29/21, y compris les amendements ci-après, aux niveaux de financement indiqués dans l'annexe IV au présent rapport.



**(Décision 29/39)**Pays qui n'ont pas ratifié l'Amendement de Londres

Éthiopie: Renouveaulement du renforcement des institutions (Phase II)  
(UNEP/OzL.Pro/ExCom 29/21)

Lesotho: Renouveaulement du renforcement des institutions (Phase II)  
(UNEP/OzL.Pro/ExCom 29/21)

Madagascar: Renforcement des institutions (UNEP/OzL.Pro/ExCom 29/21)

République dominicaine: Modification du programme de formation des douaniers  
(UNEP/OzL.Pro/ExCom 29/21)

République dominicainie: Renouveaulement du renforcement des institutions (Phase II)  
(UNEP/OzL.Pro/ExCom 29/21)

68. De plus, donnant suite à la recommandation du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom 29/17, paragraphe 52), le Comité exécutif a décidé d'approuver les projets ci-dessus aux niveaux de financement indiqués dans l'annexe IV au présent rapport, sous réserve qu'une lettre soit envoyée à ces pays les priant instamment de ratifier l'Amendement de Londres dans les meilleurs délais.

**(Décision 29/40)**

Chine: Élaboration d'une stratégie de formation dans le secteur de la réfrigération de la Chine (UNEP/OzL.Pro/ExCom 29/21)

69. Ayant examiné les recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom 29/17, par. 54), le Comité exécutif a décidé de prendre note de ce que la proposition serait examinée par le Groupe de contact sur les plans de gestion des frigorigènes et qu'à la lumière des conclusions du groupe, le projet serait reporté à une future réunion du Comité exécutif.

**(Décision 29/41)**

Sri Lanka: Assistance pour l'élaboration d'un programme de gestion des frigorigènes  
(UNEP/OzL.Pro/ExCom 29/21)

70. Ayant examiné les recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom 29/17, par. 56), le Comité exécutif a décidé de prendre note de ce que la proposition serait soumise à l'examen au Groupe de contact sur les plans de gestion des frigorigènes et qu'à la lumière des conclusions du groupe, le projet serait reporté à une future réunion du Comité exécutif.

**(Décision 29/42)**

Togo : Assistance pour l'élaboration d'un programme de gestion des frigorigènes (UNEP/OzL.Pro/ExCom 29/21)

71. Ayant examiné les recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/17, par. 58), le Comité exécutif a décidé de prendre note de ce que l'activité serait soumise à l'examen au Groupe de contact sur les plans de gestion des frigorigènes et qu'à la lumière des conclusions du groupe, le projet serait reporté à une future réunion du Comité exécutif, à condition que le Bureau de l'ozone du Togo soit effectivement devenu opérationnel.

**(Décision 29/43)**

Mondial : Élaboration d'un manuel pour la reconversion des petites et moyennes entreprises qui fabriquent de l'équipement de réfrigération domestique et de l'équipement de réfrigération commerciale de petite taille (UNEP/OzL.Pro/ExCom 29/21)

72. Ayant examiné les observations et recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom 29/17, par. 60), le Comité exécutif a décidé de prendre note de ce que le projet serait reporté à une future réunion en souhaitant qu'entre temps le PNUE aurait fourni des renseignements supplémentaires sur la gamme des frigorigènes de remplacement dont il sera question dans le manuel.

**(Décision 29/44)**

iii) Amendements du programme de travail de l'ONUDI pour 1999

73. Ayant examiné les recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom 29/17, par. 62), le Comité exécutif a décidé d'approuver les amendements du programme de travail de l'ONUDI pour 1999 proposés dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/22, y compris l'amendement ci-après, aux niveaux de financement indiqués dans l'annexe IV au présent rapport.

**(Décision 29/45)**

Guatemala : Préparation de projet pour l'élimination de 800 tonnes de bromure de méthyle (melons) (UNEP/OzL.Pro/ExCom 29/22)

74. Ayant examiné les observations et recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom 29/17, par. 64), le Comité exécutif a décidé d'approuver le projet ci-dessus au niveau de financement indiqué dans l'annexe IV au présent rapport, sous réserve que l'ONUDI remette au Secrétariat une copie de la lettre du Gouvernement du Guatemala adressée à sa mission aux Nations Unies et demandant à cette dernière d'exécuter la ratification des Amendements de Londres et de Copenhague.

**(Décision 29/46)**

**d) Programme de travail du PNUE pour l'an 2000**

75. Ayant examiné les recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom 29/17, par. 66), le Comité exécutif a décidé d'approuver le programme de travail du PNUE pour l'an 2000 proposé dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/23 aux niveaux de financement indiqués dans l'annexe IV au présent rapport.

**(Décision 29/47)**

**e) Avances sur les programmes de travail pour l'an 2000**

76. Ayant examiné les recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom 29/17, par. 67), le Comité exécutif a décidé d'approuver les avances sur les programmes de travail pour l'an 2000 du PNUD, de l'ONUDI et de la Banque mondiale décrites dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/24 aux niveaux de financement indiqués dans l'annexe IV au présent rapport. Ces demandes représentent 15 % de l'ensemble des demandes de préparation de projets précisées dans les projets de plan d'activités de l'ONUDI et de la Banque mondiale pour l'an 2000, et 16,5 % des coûts de préparation de projets précisés dans le projet de plan d'activités du PNUD pour l'an 2000.

**(Décision 29/48)**

**f) Projets d'investissement****i) Projets recommandés aux fins d'approbation globale**

77. Ayant examiné les recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom 29/17, par. 69), le Comité exécutif a décidé d'approuver globalement les projets recommandés, à l'exception du projet de reconversion d'une technologie à base de CFC-11 à une technologie à base de chlorure de méthylène/AIS dans la fabrication de blocs de mousse de polyuréthane à Fasax en Argentine, qui avait été retiré par le PNUD, aux niveaux de financement indiqués dans l'annexe IV au présent rapport, sous réserve des conditions mentionnées dans les recommandations du Secrétariat figurant dans les fiches d'évaluation des projets.

**(Décision 29/49)**

**ii) Projets destinés à un examen individuel****Pays n'ayant pas ratifié l'Amendement de Londres**

Nigeria : Élimination du CFC-11 par conversion au chlorure de méthylène dans la fabrication de mousse de polyuréthane flexible à Vono Products PLC (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/43)

Nigeria : Élimination du CFC-11 par conversion au chlorure de méthylène dans la fabrication de mousse de polyuréthane flexible à Vito Cie (Nigeria) Ltd. (Mousse Victoire) (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/43)

Nigeria : Élimination du CFC-11 par conversion au chlorure de méthylène dans la fabrication de mousse de polyuréthane flexible à Rubez (Nigeria) Ltd. (Mousse courante) (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/43)

Nigeria : Élimination du CFC-11 par conversion au chlorure de méthylène dans la fabrication de mousse en plaque flexible chez Jafco Industries Ltd. (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/43)

Nigeria : Élimination du CFC-11 par conversion au chlorure de méthylène soufflé dans la fabrication de mousse de polyuréthane flexible chez Betaday Industries Ltd. (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/43)

Nigeria : Remplacement du frigorigène CFC-12 par le HFC-134a et de l'agent de gonflage de mousse CFC-11 par le HCFC-141b dans la fabrication de réfrigération commerciale chez Austin-Laz & Co. Ltd (ONUDI) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/43)

Nigeria : Remplacement du frigorigène CFC-12 par le HFC-134a et de l'agent de gonflage de mousse CFC-11 par le HCFC-141b dans la fabrication d'équipements de réfrigération domestique chez De Johnson Ltd. (ONUDI) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/43)

République Dominicaine : Élimination du CFC-11 par conversion au chlorure de méthylène/LIA dans la fabrication de mousse (boîte en mousse) de polyuréthane flexible à Poquinsa (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/32)

République Dominicaine : Élimination du CFC-11 par conversion au HCFC-141b dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide (panneaux et mousse vaporisée) à Paredomi (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/32)

République Dominicaine : Élimination du CFC-11 par conversion au chlorure de méthylène/LIA dans la fabrication de mousse (boîte en mousse) de polyuréthane flexible à Espumas des Cibao (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/32)

Syrie : Conversion du CFC-11 au HCFC-141b et CFC-12 au HFC-134a dans la fabrication d'équipements de réfrigération commerciale dans sept entreprises (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/45)

Tchad : Plan de gestion des frigorigènes : formation des douaniers (PNUE) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/29)

Tchad : Plan de gestion des frigorigènes : formations des formateurs des techniciens en réfrigération (PNUE) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/29)

Tchad : Plan de gestion des frigorigènes : programme national de récupération et de recyclage des frigorigènes. (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/29)

Tchad : Plan de gestion des frigorigènes : surveillance des activités du TGF (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/29)

78. De plus, donnant suite à la recommandation du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/17, par. 70), le Comité exécutif a décidé d'approuver les projets ci-dessus aux niveaux de financement indiqués dans l'annexe IV au présent rapport, étant entendu que l'on adresserait à ces gouvernements une lettre pour les inciter à ratifier l'Amendement de Londres dans les plus brefs délais.

**(Décision 29/50)**

#### Prix des produits chimiques

Mexique : Élimination du CFC-11 par la reconversion à une technologie à base de HCFC-141b ou d'eau dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide (à vaporiser) et à une technologie à base d'eau dans la fabrication de mousse à pellicule externe incorporée à Comsisa (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/41 et Corr.1)

Mexique : Élimination du CFC-11 par conversion au cyclopentane et du CFC-12 par conversion au HFC-134a dans l'usine de fabrication de réfrigérateurs commerciaux de Metaplus S.A. de C.V. (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/41 et Corr.1)

Mexique : Élimination du CFC-11 par conversion au HCFC-141b et du CFC-12 par conversion au HFC-134a dans l'usine de fabrication de réfrigérateurs commerciaux chez Refrigerators Duran S.A. de C.V.(UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/41 et Corr.1)

79. Ayant examiné les recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom 29/17, par. 71), le Comité exécutif a décidé:

- a) de différer les trois projets du Mexique, présentés aux fins d'un examen individuel; et
- b) de prier le PNUD et l'ONUDI de s'informer auprès du Gouvernement du Mexique pour déterminer si les entreprises n'ayant pas reçu d'aide du Fonds multilatéral pouvaient obtenir des CFC à des prix inférieurs à ceux du marché intérieur actuel. Les projets seraient maintenus dans les plans d'activités des agences pour 1999.

**(Décision 29/51)**

#### Densité de la mousse

Brésil : Conversion du CFC-11 au HCFC-141b dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide pour des meubles d'exposition à Vacuum Systems (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/28)

Brésil : Conversion du CFC-11 au HCFC-141b dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide à Intertelhas (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/28)

Brésil : Conversion du CFC-11 au HCFC-141b dans la fabrication de boîtes en mousse de polyuréthane rigide à Fibrasil (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/28)

Brésil : Conversion du CFC-11 au HCFC-141b dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide à Brasinj (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/28)

Chine : Élimination du CFC-11 par la reconversion à une technologie à base de HCFC-141b dans la fabrication de mousse d'isolation en polyuréthane rigide à Henan Bingxiong Refrigeration Truck Plant (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/30)

Chine : Élimination du CFC-11 par conversion au HCFC-141b dans la fabrication de mousse d'isolation en polyuréthane rigide à la société d'ingénierie d'isolation et d'anticorrosion de Fushan (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/30)

Chine : Élimination du CFC-11 par conversion au HCFC-141b dans la fabrication de mousse d'isolation en polyuréthane rigide dans la société de Fushan de polyuréthane de Qianjin à Pékin (BIRD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/30)

Inde : Conversion du CFC-11 à une technologie entièrement basée sur l'eau dans la fabrication de mousse de polyuréthane moulée flexible et conversion du CFC-11 au HCFC-141b dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide chez Reactive Polymers Ltd.(PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/35, Corr.1 et Corr.2)

Inde : Conversion du CFC-11 à une technologie entièrement basée sur l'eau dans la fabrication de mousse de polyuréthane moulée flexible chez Delite Foam et Polymers Ltd.(PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/35, Corr.1 et Corr.2)

Inde : Conversion du CFC-11 au HCFC-141b dans la fabrication d'isolants en mousse de polyuréthane rigide chez Santech Industries (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/35, Corr.1 et Corr.2)

Inde : Conversion du CFC-11 au HCFC-141b dans la fabrication d'isolation en mousse de polyuréthane rigide dans 24 PME (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/35, Corr.1 et Corr.2)

Inde : Conversion du CFC-11 au HCFC-141b dans la fabrication de produits thermo-isolants en mousse de polyuréthane rigide chez Tokyo Plast International Ltd. (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/35, Corr.1 et Corr.2)

Inde : Conversion du CFC-11 au HCFC-141b dans la fabrication de produits thermo-isolants en mousse de polyuréthane rigide chez National Plastics (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/35, Corr.1 et Corr.2)

Inde: Reconversion du CFC-11 à une technologie à base de HCFC-141b dans la fabrication de mousse isolante en polyuréthane rigide à Saddle Poly Products P. Ltd. (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/35, Corr.1 et Corr.2)

Inde : Conversion du CFC-11 au HCFC-141b dans la fabrication de produits thermo-isolants en mousse de polyuréthane rigide chez Mayur Jugs P. Ltd. (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/35, Corr.1 et Corr.2)

Inde : Conversion du CFC-11 en une technologie d'eau soufflée dans la fabrication de mousse de polyuréthane moulée flexible et conversion du CFC-11 au HCFC-141b dans la fabrication d'une mousse de polyuréthane à pellicule externe incorporée chez Harjas Plastic and Metal Components P.Ltd. (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/35, Corr.1 et Corr.2)

Inde : Élimination du CFC-11 par conversion au HCFC-141b dans la fabrication de produits thermo-isolants en mousse de polyuréthane rigide chez Crystal Electronics and Plastics (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/35, Corr.1 et Corr.2)

Indonésie : Élimination du CFC-11 par conversion à des systèmes basés sur l'eau (FMF) et au HCFC-141b (ISF) dans la fabrication de mousse en polyuréthane pour des applications dans le mobilier et l'automobile chez P.T. Yoska Prima Inti (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/36 et Corr.1)

Indonésie : Élimination du CFC-11 par conversion au HCFC-141b dans la fabrication de mousse en polyuréthane rigide (mousse vaporisée, panneaux, blocs) à Tansri Gani (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/36 et Corr.1)

80. Donnant suite aussi à la recommandation du Sous-Comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/17, par. 72), le Comité exécutif a décidé d'approuver à titre provisoire les projets ci-dessus aux niveaux de financement indiqués dans l'annexe IV au présent rapport, sous réserve qu'aucun décaissement ne soit fait aux agences d'exécution intéressées tant que n'auront pas été établis les surcoûts de fonctionnement liés à la densité de la mousse selon l'étude visée au paragraphe 48.

**(Décision 29/52)**

#### Secteur de la mousse

Colombie : Élimination du CFC-11 par conversion au HCFC-141b dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide dans des entreprises colombiennes (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/31)

81. Ayant examiné les recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/17, par. 74), le Comité exécutif a décidé d'approuver le projet ci-dessus au niveau de financement indiqué dans l'annexe IV au présent rapport.

Thaïlande : Conversion du CFC-11 à la technologie LIA dans la fabrication de mousse en polyuréthane flexible, à la technologie basée sur l'eau. Pour la mousse moulée flexible à la technologie basée sur l'eau pour les applications à la mousse structurelle/ISF et la technologie de HCFC-141b pour la mousse de polyuréthane chez Great Foam Products Co, Ltd. (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/46)

**(Décision 29/53)**

82. Ayant examiné les recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/17, par. 75), le Comité exécutif a décidé:

- a) d'approuver le projet au niveau de financement indiqué dans l'annexe IV au présent rapport;
- b) de confirmer la pratique établie selon laquelle, pour les projets comportant plusieurs sous-secteurs, les agences d'exécution ont une certaine souplesse dans la répartition du financement au titre des activités et des équipements admissibles dans chacun des sous-secteurs, même si des seuils de coûts-efficacité s'appliquent à chaque sous-secteur pris individuellement ainsi qu'au projet dans son ensemble.

**(Décision 29/54)**

Secteur des fumigènes (bromure de méthyle)

Argentine : Projet de démonstration pour tester les alternatives au bromure de méthyle dans la désinfestation après récolte pour le coton et le citron (BIRD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/25)

83. Ayant examiné les recommandations du Sous-comité pour l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/17, par. 77), le Comité exécutif a décidé d'approuver ce projet au niveau de financement indiqué dans l'annexe IV au présent rapport, à titre de phase I d'un projet de financement pour l'élimination totale du bromure de méthyle dans l'application en question.

**(Décision 29/55)**

Argentine : Élimination du bromure de méthyle dans la production de fraises par des produits chimiques alternatifs et la pasteurisation à la vapeur (ONUDI) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/25)

Argentine : Élimination du bromure de méthyle pour les légumes protégés et les cultures de fleurs par des produits chimiques alternatifs et pas la pasteurisation à la vapeur (ONUDI) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/25)



84. Ayant examiné les recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/17, par. 79), le Comité exécutif a décidé de prendre note de ce que le Secrétariat et l'ONUDI poursuivraient conjointement l'examen de ce projet et qu'ils feraient rapport à la trentième réunion du Comité exécutif, et il a souligné que les deux projets devaient être maintenus dans le plan d'activités de l'ONUDI pour 1999.

**(Décision 29/56)**

Malaisie : Alternatives à l'usage du bromure de méthyle sur les bois en Malaisie (PNUD)  
(UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/40)

85. Ayant examiné les recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/17, par. 81), le Comité exécutif a décidé d'approuver ce projet au niveau de financement indiqué dans l'annexe IV au présent rapport, sous réserve que le projet de démonstration soit réalisé en un an et suivi d'un projet d'investissement pour l'élimination totale du bromure de méthyle dans l'application en question.

**(Décision 29/57)**

Secteur des halons

Chine : Secteur du halon – Programme annuel 2000 (BIRD)  
(UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/30)

86. Ayant examiné les recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/17, par. 82), le Comité exécutif a décidé :

- a) d'approuver le programme de travail pour l'an 2000 et des coûts d'appui de 10 pour cent pour permettre à la Banque mondiale d'administrer ce programme, qui comprendra un audit technique;
- b) d'établir un nouvel indice de réduction de la consommation cumulée au niveau de l'entreprise pour la fermeture et la conversion de manufactures d'extincteurs, qui ne seraient pas lié à la réduction globale calculée de la consommation au niveau du pays. L'objectif du nouvel indice jusqu'à l'an 2000 inclus serait de 2 780,34 tonnes.

**(Décision 29/58)**

Jordanie : Programme de gestion du halon pour la Jordanie, la récupération, le recyclage et mise en banque du halon (BIRD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/38)

Thaïlande : Programme de gestion du halon pour la Thaïlande, la récupération, le recyclage et la mise en banque du halon (BIRD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/46)

87. Ayant examiné les recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/17, par. 83), le Comité exécutif a décidé d'approuver les projets ci-dessus à condition qu'un décaissement soit fait maintenant pour les composantes d'assistance

technique mais que le décaissement pour d'autres éléments soit réservé jusqu'à ce que le Comité approuve le projet de conversion des extincteurs dans ces pays.

**(Décision 29/59)**

Secteur de la réfrigération

Chine : Remplacement du CFC-11 et du CFC-12 par du cyclopentane et de l'isobutane dans la production de réfrigérateurs chez Moganshan Electric Appliances Co (ONUDI) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/30)

88. Ayant examiné les recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/17, par. 85), le Comité exécutif a décidé d'approuver le projet ci-dessus au niveau de financement indiqué dans l'annexe IV au présent rapport.

**(Décision 29/60)**

Gambie : Récupération et recyclage du frigorigène complémentaire (ONUDI) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/34)

89. Ayant examiné les observations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/17, paras. 86 et 87), le Comité exécutif a pris note de ce que l'ONUDI était convenue de retirer le projet.

Inde : Conversion du CFC-12 dans la fabrication de réfrigérateurs et de compresseurs au R-600a chez GGEAL (Phase II) (BIRD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/35, Corr.1 et Corr.2)

90. Ayant examiné les observations et recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/17, par. 89), le Comité exécutif a décidé de charger le Secrétariat du Fonds de poursuivre ses consultations avec l'agence d'exécution et de lui faire rapport à la trentième Réunion du Comité exécutif. Ce projet serait maintenu dans le plan d'activités de la Banque mondiale pour 1999.

**(Décision 29/61)**

Maroc : Conversion du HCFC-141b (mousse rigide) et du HFC-134a (réfrigération) dans la fabrication de réfrigérateurs et de congélateurs domestiques à Mana (ONUDI) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/42)

91. Ayant examiné les recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/17, par. 91), le Comité exécutif a décidé d'approuver le projet ci-dessus avec des coûts d'appui de 6 pour cent, au niveau de financement indiqué dans l'annexe IV au présent rapport.

**(Décision 29/62)**

Syrie Plan de gestion du frigorigènes: formation des douaniers (PNUE)  
(UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/45)

Syrie Plan de gestion du frigorigènes: formation des douaniers (PNUE)  
(UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/45)

Syrie : Plan de gestion du frigorigène : établir des règles et une législation (PNUE)  
(UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/45)

92. Ayant examiné les recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/17, par. 93), le Comité exécutif a décidé d'approuver les projets ci-dessus aux niveaux de financement indiqués dans l'annexe IV au présent rapport, à l'exception du projet de récupération et de recyclage qui avait par la suite été retiré par l'Allemagne.

**(Décision 29/63)**Documents d'orientation

g) **Plan stratégique d'élimination des ODS dans le sous-secteur de la production de mousse de polyéthylène et de polystyrène extrudées en Chine**  
(UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/50)

93. Après avoir examiné les recommandations du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/17, par. 96), le Comité exécutif a décidé de demander à l'ONUDI de poursuivre ses travaux, en collaboration avec le Secrétariat, afin d'établir que cette stratégie était conforme à la Décision 28/46 et de perfectionner le projet en supprimant toute mention de la Décision 25/50, partie d), qui n'était pas applicable, et de faire rapport à la trentième Réunion du Comité exécutif.

**(Décision 29/64)**

h) **Plan pour l'élimination des CFC en Chine** (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/51)

94. Ayant examiné les recommandations du Sous-Comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/17, par. 99), le Comité exécutif a décidé de demander à l'ONUDI de poursuivre ses entretiens avec le Secrétariat pour parachever le plan du secteur et rendre compte à la trentième réunion du Comité.

**(Décision 29/65)**

### Répartition des ressources

95. Dans son rapport sur la répartition des ressources, le Chef du Secrétariat a rappelé que le Fonds multilatéral possédait environ 19,6 millions \$ US en ressources alors que le montant des projets dont l'approbation par la réunion en cours était recommandée s'élevait à 83,6 millions \$ US. Il avait proposé que les modifications du programme de travail et le programme de travail du PNUE pour l'an 2000 soient financés les premiers et que soient ensuite financés au prorata les projets présentant le meilleur rapport coûts-avantages. À mesure que de nouvelles contributions seraient reçues, le Trésorier serait chargé de verser immédiatement aux agences d'exécution intéressées les fonds nécessaires aux projets approuvés.

96. Après avoir examiné les observations et recommandations du Chef du Secrétariat et du Sous-comité sur l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/17, paras. 100 et 101), le Comité exécutif a décidé de charger le Secrétariat de prendre les mesures proposées par le Chef du Secrétariat.

**(Décision 29/66)**

### Questions diverses

97. Aucune autre question n'a été soumise au Sous-comité sur l'examen des projets.

### **POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : PROGRAMMES DE PAYS**

98. Le Secrétariat a présenté les programmes de pays du Belize (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/52), de Madagascar (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/53) et du Myanmar (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/54).

99. Après un débat, le Comité exécutif a décidé :

- a) d'approuver les programmes de pays du Belize, de Madagascar et du Myanmar, notant que l'approbation des programmes de pays ne constituait pas une approbation des projets qui en faisait partie ou de leur niveau de financement;
- b) de prier les gouvernements du Belize, de Madagascar et du Myanmar d'informer chaque année le Comité exécutif des progrès accomplis dans la mise en œuvre des programmes de pays, conformément à la décision du Comité exécutif sur la mise en œuvre des programmes de pays (UNEP/OzL.Pro/ExCom/10/40, par. 135). Le rapport initial, portant sur la période du 1er décembre 1999 au 31 décembre 2000, devrait être présenté au Secrétariat du Fonds dans la forme convenue au plus tard le 1er mai 2001.

**(Décision 29/67)**

**POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : RÉVISION DES LIGNES DIRECTRICES  
POUR LE SECTEUR DU BROMURE DE MÉTHYLE**

100. En sa qualité de Coordonateur du Groupe de travail établi conformément à la décision 27/86 pour réviser les lignes directrices existantes relatives aux projets du secteur du bromure de méthyle, le représentant du Canada a dit que le Groupe de travail était satisfait des progrès accomplis, même si certaines questions devaient encore être réglées. Le Groupe de travail avait fondé ses débats sur un document du Secrétariat comprenant des renseignements fournis par une réunion d'experts, sur des conclusions tirées de projets de démonstration et sur des observations faites par les pays membres. Il était parvenu à un bon accord de fond sur les 32 premiers paragraphes de ce document, en laissant entre crochets quelques questions non réglées.

101. Après un débat, le Comité exécutif a décidé :

- a) de féliciter le Groupe de travail et son coordonnateur pour les progrès accomplis;
- b) de reconstituer le Groupe de travail avec des membres du nouveau Comité exécutif pour parachever le travail sur les lignes directrices concernant le secteur du bromure de méthyle;
- c) d'inclure la question de la révision des lignes directrices pour le secteur du bromure de méthyle à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité exécutif;
- d) de charger le Secrétariat de préparer, en collaboration avec les agences d'exécution intéressées, un projet de modèle de tableau pour des catégories de coûts dans les applications prioritaires particulières;
- e) de continuer d'utiliser les lignes directrices existantes jusqu'à ce que les nouvelles lignes directrices soient achevées.

**(Décision 29/68)**

102. Le représentant d'une organisation non gouvernementale a recommandé que les futures lignes directrices mentionnent clairement que les gouvernements devraient établir des programmes d'élimination nationaux par un processus de consultation des parties prenantes à l'intérieur d'un cadre de travail institutionnel, ce qui permettrait à ces gouvernements de recueillir des données exactes et de contribuer à la création d'autres projets d'investissement. Les lignes directrices devraient encourager explicitement les solutions de rechange non chimiques, comporter une définition claire de la lutte phytosanitaire intégrée et préciser les pratiques qui réduisent les risques pour la santé. Le fait que beaucoup de produits agricoles visés sont principalement cultivés pour être exportés était connu lorsque les mesures de contrôle du bromure de méthyle avaient été adoptées. Tous les surcoûts des projets devaient donc être couverts conformément à l'Article 10 du Protocole de Montréal. Ce représentant a demandé que l'organisme Pesticide Action Network fasse partie du Groupe de travail.

**POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : EXPORTATION VERS LES PAYS NON VISÉS À L'ARTICLE 5**

103. Le représentant du Secrétariat a appelé l'attention sur le document relatif aux exportations vers les pays non visés à l'Article 5, qui traitait de la recevabilité des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/56).

104. Le Comité exécutif a pris note du document sur les exportations vers les pays non visés à l'Article 5 qui traitait de la recevabilité des projets.

**POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU SOUS-GROUPE DU COMITÉ EXÉCUTIF SUR LE SECTEUR DE LA PRODUCTION**

105. Le représentant du Canada, en sa qualité de Coordonateur du Sous-groupe sur le secteur de la production du Comité exécutif, a fait rapport sur les travaux du Sous-groupe. Lors de sa réunion de la veille, le sous-groupe avait examiné la proposition d'accord établie par consensus le 1er octobre 1999 pour le secteur de la production en Inde (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/57) et était convenu de quelques modifications mineures, essentiellement de forme. La proposition d'accord amendée avait été publiée sous la cote UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/57/Corr.1.

106. Le sous-groupe a aussi noté l'achèvement du rapport d'audit final des installations de production de halons en Inde et il est convenu que la Banque mondiale pouvait entreprendre la préparation du projet pour lequel elle avait déjà reçu du financement; il a aussi noté que le Gouvernement de l'Argentine faisait des efforts pour éliminer la production des CFC et que des données préliminaires de ce pays pourraient être présentées dans un avenir prochain. Le sous-groupe a aussi noté la nécessité d'éliminer la production de tétrachlorure de carbone qui n'est pas utilisée comme matière première et il a estimé que la collecte de données et l'audit technique devraient être faits selon la procédure employée dans le cas de l'élimination de la production de CFC.

107. Le Comité exécutif a décidé :

- a) d'approuver l'accord établi par consensus le 1er octobre 1999 pour le secteur de la production en Inde (voir l'annexe VI);
- b) d'affecter une priorité élevée au financement de cet accord.

**(Décision 29/69)**

**POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU GROUPE DE CONTACT SUR LES PLANS DE GESTION DES FRIGORIGÈNES**

108. L'animateur du Groupe de contact sur les plans de gestion des frigorigènes a indiqué que certains progrès avaient été accomplis dans ce secteur mais que le groupe n'était pas parvenu à une conclusion claire qui pût être soumise à l'examen de la vingt-neuvième Réunion du Comité exécutif. Le Groupe de contact avait établi un projet d'ordre du jour annoté pour une réunion qui

se tiendrait en janvier 2000 à Paris. Ce projet portait notamment sur les questions relatives à la fois aux plans actuels et aux nouveaux plans de gestion des frigorigènes.

109. Le Groupe de contact a demandé conseil au Comité exécutif sur plusieurs questions. Il a été proposé que celle des plans de gestion des frigorigènes soit inscrite à l'ordre du jour de la trentième Réunion du Comité exécutif et que, par conséquent, le sous-groupe soit reconstitué pour cette réunion. De plus, on a souligné qu'il serait nécessaire d'adapter certains aspects des lignes directrices existantes et qu'il serait bon, à cet égard, de demander aux agences d'exécution de présenter une brève analyse des plans actuels de gestion des frigorigènes. Pour conclure, le Groupe de contact a soulevé la question des plans de gestion des frigorigènes dans les grands pays et de la nécessité pour ces pays d'indiquer ce qu'ils considéraient être le moment opportun pour entreprendre l'élimination dans le secteur de la réfrigération.

110. À l'issue du débat, le Comité exécutif a décidé :

- a) de féliciter le Groupe de contact et son coordonnateur pour les progrès accomplis;
- b) de reconstituer le Groupe de contact avec des membres du nouveau Comité exécutif;
- c) d'inscrire les plans de gestion des frigorigènes à l'ordre du jour de la trentième Réunion du Comité exécutif.

**(Décision 29/70)**

111. Le Comité exécutif a invité instamment le Groupe de contact à s'efforcer, lors de sa réunion de Paris, de formuler une recommandation destinée à la trentième Réunion du Comité exécutif.

## **POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : OCTROI DE PRÊTS À DES CONDITIONS DE FAVEUR**

112. Le Comité exécutif était saisi du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/59, établi par le Secrétariat, ainsi que de plusieurs notes d'une réunion informelle organisée par le représentant du Canada pour permettre un échange de vues et de préoccupations au sujet de l'octroi de prêts à des conditions de faveur. Plusieurs représentants ont suggéré des mesures pour faire progresser le débat, tandis que d'autres estimaient que le fait de prendre de quelconques mesures préjugerait de la question de savoir s'il faudrait appliquer un tel régime, ce qui selon eux restait encore à déterminer.

113. Le Comité exécutif a décidé de prendre note des documents déjà existant à ce sujet, notamment d'une analyse de la Banque mondiale sur des prêts de ce genre octroyés dans le passé, de prendre note aussi du projet de cadre de travail qui se trouvait aux pages 4 et 5 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/59 à titre d'amorce utile pour l'examen de ce sujet, et de demander conseil à la Réunion des Parties quant aux suites à donner à cette question.

**(Décision 29/71)**

**POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT SUR L'APPLICATION DU NOUVEAU RÉGIME DES COÛTS D'ADMINISTRATION**

114. Le Comité exécutif était saisi du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/60. Le représentant du Secrétariat a expliqué que ce document avait été rédigé pour donner suite à la décision 28/49 et que ses diverses parties correspondaient à celles de la décision. En attendant de recevoir des renseignements des agences d'exécution sur l'ampleur du travail administratif exigé par les projets rétroactifs, renseignements qui avaient été demandés pour la présente Réunion mais qui n'avaient pas été fournis à temps, le Comité exécutif a décidé que les coûts d'appui administratif pour les projets rétroactifs seraient fixés à 6 pour cent.

**(Décision 29/72)**

115. Tenant compte des renseignements présentés par la Banque mondiale sur les services fournis par des intermédiaires financiers, le Comité exécutif a décidé :

- a) de demander à la Banque mondiale de bien préciser les activités qui, à strictement parler, pourraient être rattachées à la préparation de projets et de faire rapport à ce sujet à la trentième Réunion du Comité exécutif;
- b) de demander aux autres agences d'exécution de faire rapport au Comité exécutif sur les arrangements qu'elles ont conclus pour obtenir ces services;
- c) de charger le Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances d'examiner, lors de la trentième Réunion du Comité exécutif, la question des coûts administratifs mentionnés ci-dessus.

**(Décision 29/73)**

**POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU PRÉSIDENT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE PLAN D'ÉLIMINATION DANS LE SECTEUR DES SOLVANTS EN CHINE**

116. Le représentant de la Suède, en sa qualité de Président du Groupe de travail sur le plan d'élimination dans le secteur des solvants en Chine, a présenté le rapport du Groupe de travail (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/61/Add.1). Soulignant que des problèmes importants avaient été résolus et que des progrès significatifs avaient été faits, même s'il restait encore certaines questions à éclaircir, il a indiqué que le représentant des États-Unis d'Amérique prendrait l'initiative d'ébaucher un projet d'accord autour d'un plan relatif au secteur des solvants en Chine, qu'il s'en entretiendrait avec d'autres donateurs intéressés du Groupe et qu'il le transmettrait au Gouvernement de la Chine pour examen et aux autres membres du Groupe de travail pour information. Ce travail serait fait en vue d'un examen de fond qui conduirait à un accord sur le niveau du financement, et le projet d'accord serait revu à Paris en janvier 2000.

117. Le Comité exécutif a pris note du rapport du Groupe de travail et a remercié ses membres pour le travail assidu qu'il avait accompli.



**POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR : POLITIQUE CONCERNANT LES HCFC :  
NOTE DE DISCUSSION PRÉSENTÉE PAR LE GOUVERNEMENT DE LA SUÈDE**

118. Le représentant de la Suède a présenté la note de discussion de son Gouvernement sur la politique concernant les HCFC (UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/62). Cette note, qui reposait largement sur des décisions antérieures relatives aux HCFC prises par des organismes relevant du Protocole de Montréal, examinait la situation du point de vue d'une société commerciale dans un pays visé à l'Article 5. Elle s'achevait par une proposition d'étude des aspects économiques des technologies de remplacement des CFC et d'autres substances appauvrissant la couche d'ozone.

119. Après un long débat, au cours duquel plusieurs propositions ont été faites pour faire progresser cette question, il a été impossible de parvenir à un consensus. Le Président a proposé d'établir un groupe de contact sur cette question et de demander à ce groupe de faire rapport au Comité exécutif.

120. Après avoir entendu le rapport de l'animateur du groupe de contact, beaucoup de représentants ont appuyé l'idée d'une telle étude, qui pourrait fournir des renseignements objectifs et pertinents aux parties prenantes intéressées. Plusieurs autres représentants ont exprimé des préoccupations car ils estimaient que certains éléments de la proposition appelaient un examen plus approfondi.

121. À l'issue d'un débat, le Comité exécutif a pris note de ce que, en l'absence d'un consensus, le représentant de la Suède et certains autres pays continueraient de tenter d'élaborer un mandat pour la réalisation de l'étude. Le Comité exécutif a aussi pris note de ce que ses membres souhaitaient que les travaux soient poursuivis pour tenter de parvenir à un accommodement.

**POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE RAPPORT DU COMITÉ  
EXÉCUTIF À LA ONZIÈME RÉUNION DES PARTIES**

122. Le Comité exécutif a décidé d'adopter le rapport, sous réserve qu'il soit mis à jour pour tenir compte des décisions prises par le Comité exécutif lui-même.

(Décision 29/74)

**POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES****Composition des deux sous-comités**

123. Après un débat sur la composition des deux sous-comité, le Comité exécutif a décidé, sur la base d'un projet de proposition présenté par le Président, que, à compter de l'an 2000, le Sous-comité sur l'examen des projets et le Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances auraient chacun un septième membre, en plus des trois membres des pays visés à l'Article 5 et des trois membres des pays non visés à l'Article 5. Pour les années paires, le septième membre du Sous-comité sur l'examen des projets proviendrait du Groupe des pays non visés à l'Article 5 et le septième membre du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et

des finances proviendrait du Groupe des pays visés à l'Article 5. Lors des années impaires, ce serait le contraire.

**(Décision 29/75)**

### **Rapports des deux sous-comités**

124. Plusieurs représentants ont fait observer que, même si les recommandations des sous-comités apparaissaient dans le rapport du Comité exécutif sous forme de projets de décisions soumis à l'adoption du Comité exécutif, on n'y retrouvait aucune trace de paragraphes concernant les débats qui avaient précédé l'adoption de ces recommandations ni des débats qui n'avaient abouti à aucune recommandation. Un certain nombre de recommandations ont été faites pour corriger cette situation, par exemple en annexant les rapports complets des sous-comités au rapport du Comité exécutif, en demandant à un sous-comité ce qu'il souhaitait voir figurer dans le rapport du Comité et en incluant dans le rapport du Comité une section distincte sur les observations portant sur les recommandations.

125. Après un débat, le Comité exécutif a décidé :

- a) de demander aux présidents des deux sous-comités d'indiquer, lors des futures réunions, quelles parties de leurs rapports ils souhaiteraient voir reprises dans le rapport adopté par le Comité exécutif;
- b) de charger le Secrétariat de mettre les rapports adoptés par les sous-comités sur le site internet du Secrétariat du Fonds multilatéral.

**(Décision 29/76)**

### **Date et lieu de la trentième Réunion du Comité exécutif**

126. Après un échange de vues sur la question, le Comité exécutif a décidé de tenir sa trentième réunion à Montréal, du 29 au 31 mars 2000. Elle serait précédée de réunions du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances et du Sous-comité sur l'examen des projets.

**(Décision 29/77)**

### **Date et lieu de la trente-deuxième Réunion du Comité exécutif**

127. Au nom de son gouvernement, le représentant du Burkina Faso a invité le Comité exécutif à tenir sa trente-deuxième réunion à Ouagadougou, au Burkina Faso.

128. Le Comité exécutif a remercié le Gouvernement du Burkina Faso de sa généreuse invitation.

**POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DU RAPPORT**

129. Le Comité exécutif a adopté son rapport dont le projet figurait dans la note UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/L.1.

**POINT 19 DE L'ORDRE DU JOUR : CLÔTURE DE LA RÉUNION**

130. Le Président a clôturé la réunion le vendredi, 26 novembre 1999, à 13h30.

FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL

ÉTAT DU FONDS (EN \$ US)

Au 24 Novembre 1999

<b>REVENUS</b>	
Contributions reçues	
- Paiements en espèces et billets à ordre encaissés	798,530,315
- Billets à ordre en main	93,222,236
- Coopération bilatérale	31,582,469
- Intérêts créditeurs	71,878,141
- Revenus divers	3,994,437
<b>Total des Revenus</b>	<b>999,207,598</b>
<b>AFFECTATIONS ET PROVISIONS</b>	
- PNUD	270,157,453
- PNUE	39,453,660
- ONUDI	204,532,563
- Banque Mondiale	407,850,546
<b>Total des affectations aux agences d'exécution</b>	<b>921,994,222</b>
Coûts du Secrétariat et Comité exécutif (91-98) comprennent	
- les fonds pour couvrir les contrats du personnel jusqu'en 2001	25,085,390
Activités de surveillance et d'évaluation approuvées à la 22e	
- réunion du Comité exécutif	361,000
Activités de vérification technique approuvées à la 24e réunion	
- du Comité exécutif	600,000
Coopération bilatérale	31,582,469
Provision pour baisses de valeur des billets à ordre dans le cadre	
- de nouveaux projets bilatéraux	
<b>Total des affectations et provisions</b>	<b>979,623,081</b>
<b>SOLDE DISPONIBLE POUR DE NOUVELLES AFFECTATIONS</b>	<b>19,584,517</b>

FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
SOMMAIRE DES ÉTATS DE CONTRIBUTIONS ET AUTRES REVENUS 1991 - 1998  
Au 24 Novembre 1999

Description	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	TOTAL
Contributions promises	53,308,224	72,797,293	108,923,724	142,630,330	142,404,091	147,905,193	157,144,159	157,545,040	157,897,921	1,140,555,975
Versements en espèces	46,830,898	60,593,998	98,601,546	126,094,743	127,357,208	119,850,759	113,765,039	79,097,217	26,338,907	798,530,315
Assistance bilatérale	-	2,950,669	1,382,028	4,830,902	3,342,198	3,916,341	4,168,969	4,615,352	6,376,010	31,582,469
Billets à ordre	-	-	-	-	-	2,596,196	12,498,883	45,839,771	32,287,386	93,222,236
Total des versements	46,830,898	63,544,667	99,983,574	130,925,645	130,699,406	126,363,296	130,432,891	129,552,340	65,002,303	923,335,020
Contributions contestées	-	-	-	-	-	8,098,267	-	-	-	8,098,267
Arriérés de contributions	6,477,326	9,252,626	8,940,150	11,704,685	11,704,685	13,443,630	26,711,268	27,992,700	92,895,618	209,122,688
% Versements/Engagements	88%	87%	92%	92%	92%	85%	83%	82%	41%	81%
Intérêts créditeurs	540,614	1,757,933	3,025,097	5,701,779	11,211,677	11,612,277	18,328,789	17,676,694	2,023,281	71,878,141
Revenus divers	703,334	522,219	216,520	651,433	428,554	263,321	533,982	375,074	300,000	3,994,437
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>48,074,846</b>	<b>65,824,819</b>	<b>103,225,191</b>	<b>137,278,857</b>	<b>142,339,637</b>	<b>138,238,894</b>	<b>149,295,662</b>	<b>147,604,107</b>	<b>67,325,584</b>	<b>999,207,598</b>

Montants cumulatifs	1991-1993	1994-1996	1997-1999	1991-1998	1991-1999
Total des engagements	235,029,241	432,939,614	472,587,120	982,658,054	1,140,555,975
Total des versements	210,359,139	387,988,347	324,987,534	858,332,717	923,335,020
%age du total des engagements	90%	90%	69%	87%	81%
Total des revenus	217,124,856	417,857,388	364,225,354	931,882,014	999,207,598
Total des arriérés de contributions	24,670,102	44,951,267	147,599,586	124,325,337	217,220,955
%age du total des engagements	10%	10%	31%	13%	19%
Arriérés de contributions pour les économies en transition	24,670,102	31,439,460	34,703,856	77,781,591	89,597,418
%age du total des engagements	10%	7%	7%	8%	8%

FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL

État des contributions pour 1999 (en \$ US)

Au 24 Novembre 1999

Partie	Contributions Convenues	Versements en espèces	Assistance Bilatérale	Billets à Ordre	Arriérés de Contributions
Allemagne	16,615,295	0	1,950,190	3,602,270	11,062,835
Australie*	2,719,451	2,334,331	0	0	385,120
Autriche	1,589,409	1,589,409	15162	0	(15,162)
Azerbaïdjan	537,459	0	0	0	215,902
Bélarus	537,459	0	0	0	537,459
Belgique	1,851,248	0	108,480	0	1,742,768
Canada	5,700,741	0	219,829	0	5,480,912
Danemark	1,318,383	1,318,383	0	0	0
Espagne	4,341,016	4,341,016	0	0	0
États- Unis	38,833,333	8,842,767	(55,091)	16,000,000	14,045,657
Fédération de Russie	8,176,728	0	0	0	8,176,728
Finlande	1,134,636	0	20,000	0	1,114,636
France	11,773,570	0	1,044,940	2,000	10,726,630
Grèce	698,237	800,000	0	0	(101,763)
Hongrie	257,245	257,245	0	0	0
Irlande	385,868	0	0	0	385,868
Islande	55,124	55,124	0	0	0
Israël	491,522	336,573	0	0	154,949
Italie	9,550,235	0	0	0	9,550,235
Japon*	28,361,303	0	2,507,500	0	25,853,803
Latvia	139,131	-	-	-	139,131
Liechtenstein	18,375	0	0	0	18,375
Lithuanie	156,185	0	0	0	156,185
Luxembourg	128,623	128,623	0	0	0
Monaco	18,375	18,373	0	0	2
Norvège	1,028,982	1,028,982	0	0	0
Nouvelle-Zélande	440,992	454,201	0	0	(13,209)
Ouzbékistan	252,652	0	0	0	252,652
Pays-Bas	2,916,979	0	0	2,916,979	0
Pologne	620,145	620,145	0	0	0
Portugal	505,303	0	0	0	505,303
République Tchèque	477,741	477,741	0	0	0
Royaume-Uni	9,766,137	0	565,000	9,766,137	(565,000)
Slovaquie	151,591	151,591	0	0	0
Suède*	2,255,491	1,804,403	0	0	451,088
Suisse	2,223,335	1,780,000	0	0	443,335
Tadjikistan	36,749	0	0	0	36,749
Turkmenistan	59,718	0	0	0	59,718
Ukraine	2,094,712	0	0	0	2,094,712
<b>TOTAL</b>	<b>157,897,921</b>	<b>26,338,907</b>	<b>6,376,010</b>	<b>32,287,386</b>	<b>92,895,618</b>

\* Arriérés de contributions totalement ou partiellement retenus à titre de coopération bilatérale

## FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL

État des contributions pour 1998 (en \$ US)

Au 24 Novembre 1999

Partie	Contributions Convenues	Versements en espèces	Assistance Bilatérale	Billets à Ordre	Arriérés de Contributions
Allemagne	16,615,295	992,308	2,609,962	13,013,025	0
Australie *	2,719,451	2,719,451	0	0	0
Autriche	1,589,409	1,589,409	0	0	0
Azerbaïdjan	257,245	0	0	0	215,902
Bélarus	537,459	0	0	0	537,459
Belgique	1,851,248	1,851,248	0	0	0
Canada	5,700,741	4,654,587	548,710	0	497,444
Danemark	1,318,383	1,318,383	0	0	0
Espagne	4,341,016	4,341,016	0	0	0
États- Unis	9,766,137	1,627,690	0	8,138,447	0
Fédération de Russie	8,176,728	0	0	0	8,176,728
Finlande	1,134,636	909,206	225,430	0	0
France	11,773,570	0	662,250	11,111,320	0
Grèce	698,237	698,237	0	0	0
Hongrie	257,245	257,245	0	0	0
Irlande	385,868	385,868	0	0	0
Islande	55,124	55,124	0	0	0
Israël	491,522	491,522	0	0	0
Italie	9,550,235	0	0	0	9,550,235
Japon *	28,361,303	22,689,044	0	0	5,672,259
Liechtenstein	18,375	18,375	0	0	0
Lithuanie	123,236	0	0	0	123,236
Luxembourg	128,623	128,623	0	0	0
Monaco	18,375	18,369	0	0	6
Norvège	1,028,982	1,028,982	0	0	0
Nouvelle-Zélande	440,992	440,992	0	0	0
Ouzbékistan	38,833,333	27,604,333	569,000	10,660,000	0
Pays-Bas	2,916,979	0	0	2,916,979	0
Pologne	620,145	620,145	0	0	0
Portugal	505,303	0	0	0	505,303
République Tchèque	477,741	477,741	0	0	0
Royaume-Uni	2,094,712	0	0	0	2,094,712
Slovaquie	151,591	151,591	0	0	0
Suède *	2,255,491	1,804,393	0	0	451,098
Suisse	2,223,335	2,223,335	0	0	0
Tadjikistan	28,997	0	0	0	28,997
Turkmenistan	157,545,040	79,097,217	4,615,352	45,839,771	27,992,700
Ukraine	59,718	0	0	0	59,718
<b>TOTAL</b>	<b>157,545,040</b>	<b>157,545,040</b>	<b>157,545,040</b>	<b>157,545,040</b>	<b>157,545,040</b>

\* Arriérés de contributions totalement ou partiellement retenus à titre de coopération bilatérale

FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL

État des contributions pour 1997

Au 24 Novembre 1999

Partie	Contributions Convenues	Verséments en espèces	Assistance Bilatérale	Billets à Ordre	Arriérés de Contributions
Afrique du Sud	592,583	592,583	0	0	0
Allemagne	16,615,295	10,084,555	992,308	5,538,432	0
Australie	2,719,451	2,719,451	0	0	0
Autriche*	1,589,409	1,589,409	0	0	0
Azerbaïdjan	215,902	0	0	0	215,902
Bélarus	537,459	0	0	0	537,459
Belgique	1,851,248	1,851,248	0	0	0
Brunéi Darussalam	0	0	0	0	0
Bulgarie	68,000	68,000	0	0	0
Canada	5,700,741	4,608,914	860,635	0	231,192
Chypre	0	0	0	0	0
Danemark	1,318,383	1,318,383	0	0	0
Émirats Arabes Unis	0	0	0	0	0
Espagne	4,341,016	4,341,016	0	0	0
États- Unis	38,833,333	38,381,333	452,000	0	0
Fédération de Russie	8,176,728	0	0	0	8,176,728
Finlande	1,134,636	1,041,146	93,490	0	0
France	11,773,570	2,874,846	1,736,636	617,934	6,544,154
Géorgie	0	0	0	0	0
Grèce	698,237	698,237	0	0	0
Hongrie	257,245	257,245	0	0	0
Irlande	385,868	385,868	0	0	0
Islande	55,124	55,124	0	0	0
Israël	491,522	491,522	0	0	0
Italie	9,550,235	0	0	0	9,550,235
Japon	28,361,303	28,361,303	0	0	0
Koweït	0	0	0	0	0
Lettonie	0	0	0	0	0
Liechtenstein	18,375	18,375	0	0	0
Lithuanie	0	0	0	0	0
Luxembourg	128,623	128,623	0	0	0
Malte	0	0	0	0	0
Monaco	18,375	18,363	0	0	12
Norvège	1,028,982	1,028,982	0	0	0
Nouvelle-Zélande	440,992	440,992	0	0	0
Ouzbékistan	0	0	0	0	0
Panama	0	0	0	0	0
Pays-Bas	2,916,979	2,916,979	0	0	0
Pologne	620,145	620,145	0	0	0
Portugal	505,303	505,303	0	0	0
République Tchèque	376,958	376,958	0	0	0
Royaume-Uni	9,766,137	3,423,620	0	6,342,517	0
Singapour	0	0	0	0	0
Slovaquie	151,591	151,591	0	0	0
Slovénie	0	0	0	0	0
Suède	2,255,491	2,225,491	0	0	30,000
Suisse	2,223,335	2,189,435	33,900	0	0
Tadjikistan	0	0	0	0	0
Turkmenistan	59,718	0	0	0	59,718
Ukraine	1,365,867	0	0	0	1,365,867
<b>TOTAL</b>	<b>157,144,159</b>	<b>113,765,039</b>	<b>4,168,969</b>	<b>12,498,883</b>	<b>26,711,268</b>

\* Arriérés de contributions totalement ou partiellement retenus à titre de coopération bilatérale



État des contributions pour 1991-1998  
Au 24 Novembre 1999

Partie	Contributions Convenues	Versements en espèces	Assistance Bilatérale	Billets à Ordre	Arriérés de Contributions
Afrique du Sud	3,793,691	3,763,691	30,000	0	0
Allemagne	105,646,057	79,540,839	4,957,566	21,147,652	0
Australie	17,608,744	16,866,236	742,508	0	0
Autriche*	9,391,058	9,259,268	116,628	0	15,162
Azerbaïdjan	494,986	0	0	0	494,986
Bélarus	1,611,288	0	0	0	1,611,288
Belgique	12,290,785	12,290,785	0	0	0
Brunéi Darussalam	0	0	0	0	0
Bulgarie	897,207	897,207	0	0	0
Canada	36,349,602	32,157,829	3,463,137	0	728,636
Chypre	148,670	148,670	0	0	0
Danemark	8,036,364	7,831,364	205,000	0	0
Émirats Arabes Unis	559,639	559,639	0	0	0
Espagne	25,214,457	25,214,457	0	0	0
États- Unis	251,418,236	229,561,341	11,196,895	10,660,000	0
Fédération de Russie	71,167,067	0	0	0	71,167,067
Finlande	6,843,906	6,421,546	422,360	0	0
France	72,145,234	50,147,937	3,723,889	11,729,254	6,544,154
Géorgie	0	0	0	0	0
Grèce	4,334,818	4,334,818	0	0	0
Hongrie	1,935,415	1,935,415	0	0	0
Irlande	2,270,390	2,270,390	0	0	0
Islande	351,315	351,315	0	0	0
Israël	2,557,780	2,557,780	0	0	0
Italie	53,142,977	28,644,156	0	0	24,498,821
Japon	155,223,648	149,551,389	0	0	5,672,259
Koweït	286,549	286,549	0	0	0
Lettonie	0	0	0	0	0
Liechtenstein	117,106	117,106	0	0	0
Lithuanie	123,236	0	0	0	123,236
Luxembourg	756,798	756,798	0	0	0
Malte	28,052	28,052	0	0	0
Monaco	96,537	96,519	0	0	18
Norvège	6,494,946	6,494,946	0	0	0
Nouvelle-Zélande	2,810,520	2,810,520	0	0	0
Ouzbékistan	79,603	0	0	0	79,603
Panama	16,915	16,915	0	0	0
Pays-Bas	18,260,644	15,343,665	0	2,916,979	0
Pologne	1,715,214	1,715,214	0	0	0
Portugal	2,718,886	2,213,583	0	0	505,303
République Tchèque	3,704,272	3,704,272	0	0	0
Royaume-Uni	59,628,949	45,147,985	0	14,480,964	0
Singapour	531,221	459,245	71,976	0	0
Slovaquie	1,259,554	1,259,554	0	0	0
Slovénie	61,290	61,263	0	0	27
Suède	13,782,397	13,301,299	0	0	481,098
Suisse	13,562,753	13,286,253	276,500	0	0
Tadjikistan	28,997	0	0	0	28,997
Turkmenistan	176,039	0	0	0	176,039
Ukraine	4,885,975	785,600	0	0	4,100,375
<b>SOUS -TOTAL</b>	<b>974,559,787</b>	<b>772,191,409</b>	<b>25,206,459</b>	<b>60,934,849</b>	<b>116,227,069</b>
Contributions contestées **	8,098,267	0	0	0	8,098,267
<b>TOTAL</b>	<b>982,658,054</b>	<b>772,191,409</b>	<b>25,206,459</b>	<b>60,934,849</b>	<b>124,325,336</b>

\* Arriérés de contributions totalement ou partiellement retenus à titre de coopération bilatérale

\*\* Dans ce tableau, les montants contestés par la France, l'Allemagne, l'Italie, le Japon et le Royaume-Uni ont été déduits de leurs contributions convenues pour 1996 et sont indiqués ici sous forme de total

## ANNEXE II

### CALENDRIER DE PRÉSENTATION DES RAPPORTS D'ACHÈVEMENT DES PROJETS (RAP) EN SOUFFRANCE

#### Calendrier d'achèvement des RAP du PNUD (pour achever complètement les projets en instance)

	Projets d'inv.	Projets sans inv.	Total
31 décembre 1999	30 (mousse)	0	30
15 janvier 2000	10 (mousse)	6 (formation)	16
31 mars 2000	16 (mousse)	14	30
30 juin 2000	30	18	48
30 septembre 2000	35	15	50
31 décembre 2000	35	15	50
	156	68	224

#### Calendrier d'achèvement des RAP du PNUE

c)	Type	Nombre	Date limite
	Formation	2	Décembre 1999
	Assistance technique	25	Janvier 2000

Programmes de pays et activités en cours (programme du PNUE concernant les coûts ordinaires pour les centres d'échange et pour le réseau) conformément à la décision du Comité exécutif.

**Calendrier d'achèvement des RAP**  
**de la Banque mondiale**

Janvier	4 de compresseurs (y compris des climatiseurs d'automobiles)
Février	10 de mousse (avant 1999)
Mars	7 de mousse (avant 1999)
Juin	16 d'assistants techniciens 18 de mousse (avant 1999)
Juillet	3 de solvants
Août	1 de halons
Septembre	5 d'aérosols

**Calendrier d'achèvement des RAP de l'ONUDI**

Formation : à jour

Mousse : 10 RAP pour la fin de février 2000  
10 RAP pour la fin de mars 2000

Récupération et recyclage : 5 RAP pour le milieu de janvier 2000

Compresseurs : 2 RAP pour la fin de mars 2000

Solvants : 3 RAP pour la fin de mars 2000

Projets de démonstration concernant le bromure de méthyle : Aucun projet n'est encore achevé

-----

					(Budget exprimé en dollars US)				
					APPROUVÉ	RÉVISÉ	APPROUVÉ	RÉVISÉ	PROPOSÉ
					2000	2000	2001	2001	2002
<b>10</b>	<b>RUBRIQUE DU PERSONNEL</b>								
1100	Personnel des projets ( Titre et grade)								
01	01	Chef du Secrétariat	D. 2	12 w/m	117,200	122,000	118,400	122,000	122,000
02	02	Chef adjoint (Coopération économique)	P. 5	12 w/m	101,879	108,000	102,918	110,000	110,000
03	03	Chef adjoint (Coopération technique)	P. 5	12 w/m	101,879	108,000	102,918	110,000	110,000
04	04	Administrateur, Affaires économiques	P. 4	12 w/m	91,679	92,000	92,570	95,000	95,000
05	05	Administrateur, Affaires environnementales	P. 4	12 w/m	91,679	92,000	92,570	95,000	95,000
06	06	Administrateur, Gestion de projets	P. 4	12 w/m	91,679	92,000	92,570	95,000	95,000
07	07	Administrateur, Gestion de projets	P. 4	12 w/m	91,679	92,000	92,570	95,000	95,000
08	08	Administrateur Information	P. 3	12 w/m	76,340	81,000	77,109	81,000	81,000
09	09	Administrateur, Administration et gestion des Fonds	P. 4	12 w/m	91,679	92,000	92,570	95,000	95,000
10	10	Administrateur, Surveillance et évaluation	P. 5	12 w/m	101,900	108,000	103,000	110,000	110,000
1199	Total partiel				<b>957,596</b>	<b>987,000</b>	<b>967,195</b>	<b>1,008,000</b>	<b>1,008,000</b>
1200	Consultants								
01	01	Évaluation de projets, etc.			-	150,000	-	-	-
1299	Total partiel				-	<b>150,000</b>	-	-	-

(Budget exprimé en dollars US)

				APPROUVÉ		APPROUVÉ	RÉVISÉ	PROPOSÉ
				1999	2000	2001	2001	2002
<b>1300</b>	<b>PERSONNEL D'APPUI ADMINISTRATIF</b>							
	01	Assistant administratif	G.8 12 w/m	43,717	44,000	44,596	45,000	45,900
	02	Assistant, Services de conférence	G.7 12 w/m	41,677	40,000	42,557	41,000	41,820
	03	Assistant, Programme	G.8 12 w/m	43,717	44,000	44,596	45,000	45,900
	04	Secrétaire (Chef adjoint CE)	G.6 12 w/m	36,455	36,000	37,212	37,000	37,740
	05	Secrétaire (Chef adjoint CT)	G.6 12 w/m	36,455	36,000	37,212	37,000	37,740
	06	Assistant, services informatiques	G.7 12w/m	36,455	40,000	37,212	41,000	41,820
	07	Secrétaire (pour 2 admin de programme)	G.6 12 w/m	36,455	36,000	37,212	37,000	37,740
	08	Secrétaire/Commis, administration	G.5 12 w/m	31,232	31,000	31,867	32,000	32,640
	09	Commis à l'enregistrement	G.4 12 w/m	24,970	25,000	25,461	26,000	26,520
	10	Assistant, base de données	G.8 12 w/m	-	44,000	-	45,000	45,900
	11	Secrétaire, Surveillance et Évaluation	G.5	-	31,000	-	32,000	32,640
	<b>Total Partiel</b>			<b>331,133</b>	<b>407,000</b>	<b>337,923</b>	<b>418,000</b>	<b>426,360</b>
<b>1320</b>	Dépenses Afférentes aux Services de Conférence							
	21	Comité exécutif- 3 réunions en 2000		-	400,000	-	-	-
	22	Réunions de Sous-Comités: 6 réunions en 2000		-	90,000	-	-	-
	<b>Total Partiel</b>			<b>-</b>	<b>490,000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>1399</b>	<b>TOTAL PARTIEL: APPUI AD MINISTRATIF</b>			<b>331,133</b>	<b>897,000</b>	<b>337,923</b>	<b>418,000</b>	<b>426,360</b>
<b>1600</b>	Déplacements d'affaires officiels du personnel							
	01	Dépenses de mission		-	160,000	-	-	-
<b>19</b>	<b>TOTAL DE LA RUBRIQUE</b>			<b>1,288,729</b>	<b>2,194,000</b>	<b>1,305,118</b>	<b>1,426,000</b>	<b>1,434,360</b>
<b>20</b>	<b>RUBRIQUE DES SOUS-TRAITANCES</b>							
<b>2100</b>	Sous-traitance avec des agences de l'ONU							
	01	Matériel d'information		-	30,000	-	-	-
	02	Imprimés divers		-	-	-	-	-
<b>29</b>	<b>TOTAL DE LA RUBRIQUE</b>			<b>-</b>	<b>30,000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

(Budget exprimé en dollars US)

		APPROUVÉ	RÉVISÉ	APPROUVÉ	PROPOSÉ	PROPOSÉ
		2000	2000	2001	2001	2002
<b>30</b>	<b>RUBRIQUE PARTICIPATION AUX RÉUNIONS</b>					
3300	Coût de déplacement des délégués des pays visés à l'article 5					
01	Déplacement du Président et/ou du Vice-Président		30,000			
02	Réunions du Comité exécutif - 3 réunions	-	174,000	-	-	
03	Réunions de Sous-Comités - 6 réunions	-	51,000	-	-	
04	Réunions de groupes informels	-	30,000	-	-	
<b>39</b>	<b>TOTAL DE LA RUBRIQUE</b>	-	<b>285,000</b>	-	-	
<b>40</b>	<b>RUBRIQUE MATÉRIEL</b>					
4100	Matériel Fongible					
01	Fouritures de bureau	-	15,000	-	-	
02	Logiciels et ordinateurs fongibles	-	15,000	-	-	
4199	Total partiel	-	30,000	-	-	
4200	Matériel non-fongible					
01	Ordinateurs, imprimantes, etc.	-	20,000	-	-	
4299	Total partiel	-	20,000	-	-	
4300	Location des espaces					
01	Location des espaces	-	290,000	-	-	
4399	Total partiel	-	290,000	-	-	
<b>49</b>	<b>TOTAL DE LA RUBRIQUE</b>	-	<b>340,000</b>	-	-	-

(Budget exprimé en dollars US)

		APPROUVÉ	RÉVISÉ		RÉVISÉ	PROPOSÉ
		2000	2000	2001	2001	2002
<b>50</b>	<b>RUBRIQUE DIVERS</b>					
5100	Exploitation et entretien du matériel					
01	Ordinateurs, imprimantes, etc.	-	12,000	-	-	-
02	Entretien des bureaux	-	6,000	-	-	-
03	Location de photocopieurs	-	12,000	-	-	-
04	Location de matériel de télécommunication	-	8,000	-	-	-
05	Location de matériel divers	-	8,000	-	-	-
5199	Total partiel	-	46,000	-	-	
5200	Frais d'établissement des rapports					
01	Réunions du Comité exécutif	-	-	-	-	-
09	Rapports (autres)	-	20,000	-	-	-
5299	Total partiel	-	20,000	-	-	
5300	Frais divers					
01	Communications	-	40,000	-	-	-
02	Frêt (expédition de documents)	-	20,000	-	-	-
03	Frais de banque	-	5,000	-	-	-
05	Formation du personnel	-	38,000	-	-	-
5399	Total partiel	-	103,000	-	-	
5400	Réceptions					
01	Réceptions officielles	-	10,000	-	-	-
5499	Total partiel	-	10,000	-	-	
<b>59</b>	<b>TOTAL DE LA RUBRIQUE</b>	-	<b>179,000</b>	-	-	
<b>99</b>	<b>TOTAL</b>	1,288,729	3,028,000	1,305,118	1,426,000	1,434,360
	Coûts de soutien des Programmes (13%) (aux lignes budgétaires 11 et 13.01 à 13.09)	167,535	181,220	169,665	185,380	186,467
Moins	Coûts au Gouvernement du Canada	(400,000)	(400,000)	(400,000)	(400,000)	(400,000)
<b>COÛT TOTAL AU FONDS MULTILATÉRAL</b>		<b>1,056,264</b>	<b>2,809,220</b>	<b>1,074,783</b>	<b>1,211,380</b>	<b>1,220,827</b>

**LISTE DES PROJETS ET ACTIVITES APPROUVES POUR FINANCEMENT**

Titre du projet	Agence	Tonnes ODP	Fonds Approuvés (\$US)		C.E. Total \$US/kg
			Projet	Appui	
<b>ARGENTINE</b>					
<b>MOUSSE</b>					
<b>Rigide</b>					
Élimination du CFC-11 par la reconversion à une technologie à base de HCFC-141b dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide (vaporisée, PIP et blocs) à Mendoza de Poliurethanos	PNUD	43.9	\$234,409	\$30,473	\$264,882 5.34
Élimination du CFC-11 par la reconversion à une technologie à base de HCFC-141b dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide (vaporisée) à O.S.I.R.	PNUD	17.8	\$127,392	\$16,561	\$143,953 7.16
Élimination du CFC-11 par la reconversion à une technologie à base de HCFC-141b comme agent de gonflage dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide : projet parapluie (Tarco, Mondino, Schaum, Fadep, Occhipinti et Friolatina)	ONUDI	30.4	\$227,048	\$29,516	\$256,564 7.51
Élimination du CFC-11 par la reconversion à une technologie à base de HCFC-141b dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide (vaporisée) à Obras de Ingenieria	PNUD	16.5	\$124,025	\$16,123	\$140,148 7.52
<b>FUMIGÈNES</b>					
<b>Bromure de méthyle</b>					
Projet de démonstration des solutions de rechange au bromure de méthyle dans le traitement de déparasitage après la récolte du coton et des agrumes <i>Approuvé à titre de phase I d'un projet de financement pour l'élimination totale du bromure de méthyle dans l'application en question</i>	Banque mondial		\$375,000	\$48,750	\$423,750
<b>DIVERS</b>					
<b>Renforcement des institutions</b>					
Renouvellement du renforcement institutionnel - Phase 2	PNUD		\$239,700	\$31,161	\$270,861
<b>Total pour Argentine</b>		<b>108.6</b>	<b>\$1,327,574</b>	<b>\$172,585</b>	<b>\$1,500,159</b>
<b>BAHREÏN</b>					
<b>RÉFRIGÉRATION</b>					
<b>Commerciale</b>					
Reconversion des installations d'une technologie à base de CFC-11 et de CFC-12 à une technologie à base de HCFC-141b et de HFC-134a, respectivement, dans la fabrication d'équipement de réfrigération commercial à Al-Jazira Cooling & Heating Factory	PNUD	10.7	\$173,835	\$22,599	\$196,434 16.28
Reconversion des installations d'une technologie à base de CFC-11 et de CFC-12 à une technologie à base de HCFC-141b et de HFC-134a, respectivement, dans la fabrication d'équipement de réfrigération commercial à Awal Refrigeration & Airconditioning	PNUD	6.3	\$224,478	\$29,182	\$253,660 35.43
<b>Total pour Bahreïn</b>		<b>17.0</b>	<b>\$398,313</b>	<b>\$51,781</b>	<b>\$450,094</b>



Titre du projet	Agence	Tonnes ODP	Fonds Approuvés (\$US)		C.E. Total SUS/kg
			Projet	Appui	
<b>BANGLADESH</b>					
<b>RÉFRIGÉRATION</b>					
<b>Plan de gestion de frigorigènes</b>					
Plan de gestion des frigorigènes : formation des douaniers	PNUE		\$22,500	\$2,925	\$25,425
Plan de gestion des frigorigènes : surveillance des activités du plan de gestion des frigorigènes	PNUD		\$15,455	\$2,009	\$17,464
Plan de gestion des frigorigènes : projet national de récupération et de recyclage	PNUD		\$298,270	\$38,775	\$337,045
Plan de gestion des frigorigènes : Phase 1 – formation des formateurs sur les bonnes pratiques de gestion des frigorigènes, Phase II – projet de formation des techniciens à l'échelle nationale	PNUE		\$88,000	\$14,040	\$102,040
<b>DIVERS</b>					
<b>Renforcement des institutions</b>					
Renouvellement du renforcement institutionnel - Phase 2	PNUD		\$100,000	\$13,000	\$113,000
<b>Total pour Bangladesh</b>			<b>\$524,225</b>	<b>\$70,749</b>	<b>\$594,974</b>
<b>BELIZE</b>					
<b>RÉFRIGÉRATION</b>					
<b>Plan de gestion de frigorigènes</b>					
	PNUD		\$61,125	\$7,946	\$69,071
<i>De prier que le PNUD n'effectue aucun décaissement tant que les exigences réglementaires et législatives n'auront pas été satisfaites, que les mesures fiscales proposées par le gouvernement de Belize n'auront pas été mises en oeuvre.</i>					
Plan de gestion des frigorigènes : programme de concertation sur le cadre régulateur d'élimination des ODS et établissement de politiques régulatrices	Canada		\$15,500	\$2,015	\$17,515
Plan de gestion des frigorigènes : suivi et contrôle des ODS et du matériel à base d'ODS/ formation des douaniers et autres inspecteurs	Canada		\$28,000	\$3,640	\$31,640
<i>Pour demander au gouvernement canadien de ne pas procéder au décaissement des fonds approuvés jusqu'à ce que la réglementation, la législation et les mesures fiscales proposées par le gouvernement de Belize soient mises en place.</i>					
Plan de gestion des frigorigènes : formation des formateurs et des techniciens de réfrigération	Canada		\$45,000	\$5,850	\$50,850
<b>DIVERS</b>					
<b>Renforcement des institutions</b>					
Création de la division nationale de l'ozone	PNUE		\$88,500	\$11,505	\$100,005
<b>Total pour Belize</b>			<b>\$238,125</b>	<b>\$30,956</b>	<b>\$269,081</b>
<b>BRÉSIL</b>					
<b>MOUSSE</b>					
<b>Rigide</b>					
Élimination du CFC-11 par la reconversion à une technologie à base de HCFC-141b dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide à Brasfoam	PNUD	61.6	\$110,200	\$14,326	\$124,526 1.79

**LISTE DES PROJETS ET ACTIVITES APPROUVES POUR FINANCEMENT**

Titre du projet	Agence	Tonnes ODP	Fonds Approuvés (SUS)		C.E. Total SUS/kg
			Projet	Appui	
Élimination du CFC-11 par la reconversion à une technologie à base de HCFC-141b dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide Intertelhas <i>Approuvé à titre provisoire sous réserve qu'aucun décaissement ne soit fait aux agences d'exécution intéressées tant que n'auront pas été établis les surcoûts de fonctionnement liés à la densité de la mousse.</i>	PNUD	48.9	\$170,074	\$22,110	\$192,184 3.48
Élimination du CFC-11 par la reconversion à une technologie à base de HCFC-141b dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide à Fibrart	PNUD	29.9	\$111,838	\$14,539	\$126,377 3.74
Élimination du CFC-11 par la reconversion à une technologie à base de HCFC-141b dans la fabrication de blocs de mousse de polyuréthane rigide et de mousse à vaporiser à Calorisol	PNUD	19.0	\$91,477	\$11,892	\$103,369 4.81
Élimination du CFC-11 par la reconversion à une technologie à base d'eau dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide pour l'emballage, et à une technologie à base de HCFC-141b dans la fabrication d'isolant à Worldpack	PNUD	86.6	\$405,610	\$52,729	\$458,339 4.98
Élimination du CFC-11 par la reconversion à une technologie à base de HCFC-141b dans la fabrication de blocs de mousse de polyuréthane rigide à Fibrasil <i>Approuvé à titre provisoire sous réserve qu'aucun décaissement ne soit fait aux agences d'exécution intéressées tant que n'auront pas été établis les surcoûts de fonctionnement liés à la densité de la mousse.</i>	PNUD	15.0	\$93,425	\$12,145	\$105,570 6.23
Élimination du CFC-11 par la reconversion à une technologie à base d'eau dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide à ACS	PNUD	17.4	\$119,336	\$15,514	\$134,850 6.86
Élimination du CFC-11 par la reconversion à une technologie à base d'eau dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide à Plastwork	PNUD	18.5	\$144,855	\$18,831	\$163,686 7.83
Élimination du CFC-11 par la reconversion à une technologie à base de HCFC-141b dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide pour des armoires d'étalage à Vacuum Systems <i>Approuvé à titre provisoire sous réserve qu'aucun décaissement ne soit fait aux agences d'exécution intéressées tant que n'auront pas été établis les surcoûts de fonctionnement liés à la densité de la mousse.</i>	PNUD	15.0	\$117,450	\$15,269	\$132,719 7.83
Élimination du CFC-11 par la reconversion à une technologie à base de HCFC-141b dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide à Brasinj <i>Approuvé à titre provisoire sous réserve qu'aucun décaissement ne soit fait aux agences d'exécution intéressées tant que n'auront pas été établis les surcoûts de fonctionnement liés à la densité de la mousse.</i>	PNUD	9.1	\$71,253	\$9,263	\$80,516 7.83
<b>Peau intégrée</b>					
Élimination du CFC-11 par la reconversion à une technologie à base d'eau dans la fabrication de mousse rigide à pellicule externe incorporée à Spray	PNUD	31.8	\$211,080	\$27,440	\$238,520 6.64
Élimination du CFC-11 par la reconversion à une technologie à base d'eau dans la fabrication de mousse à pellicule externe incorporée et de mousse souple moulée à Purtec	PNUD	18.9	\$140,769	\$18,300	\$159,069 7.45

**LISTE DES PROJETS ET ACTIVITES APPROUVES POUR FINANCEMENT**

 UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/65  
 Annexe IV Page 4

Titre du projet	Agence	Tonnes ODP	Fonds Approuvés (\$US)		C.E. Total	C.E. SUS/kg
			Projet	Appui		
Élimination du CFC-11 par la reconversion à une technologie à base d'eau dans la fabrication de mousse rigide à pellicule externe incorporée à Durothan	PNUD	30.0	\$228,625	\$29,721	\$258,346	7.62
Élimination du CFC-11 par la reconversion à une technologie à base d'eau dans la fabrication de mousse à pellicule externe incorporée à ELV TEC	PNUD	14.0	\$134,265	\$17,454	\$151,719	9.59
Élimination du CFC-11 par la reconversion à une technologie à base d'eau dans la fabrication de mousse à pellicule externe incorporée à Nicos do Brasil	PNUD	16.5	\$160,000	\$20,800	\$180,800	9.70
<b>Total pour Brésil</b>		<b>432.2</b>	<b>\$2,310,257</b>	<b>\$300,333</b>	<b>\$2,610,590</b>	

**BURKINA FASO**
**RÉFRIGÉRATION**
**Plan de gestion de frigorigènes**

Plan de gestion des frigorigènes : formation des douaniers	Canada		\$42,500	\$5,525	\$48,025	
Plan de gestion des frigorigènes : formation des techniciens	Canada		\$40,000	\$5,200	\$45,200	
<b>Total pour Burkina Faso</b>			<b>\$82,500</b>	<b>\$10,725</b>	<b>\$93,225</b>	

**CHINE**
**MOUSSE**
**Flexible**

Élimination du CFC-11 par la reconversion à une technologie à base de dioxyde de carbone liquide dans la fabrication de plaques de mousse de polyuréthane à Handan Fuxing Jiahe Foam Plant	Banque mondial	136.7	\$515,970	\$66,757	\$582,727	3.78
Élimination du CFC-11 par la reconversion à une technologie à base de dioxyde de carbone liquide dans la fabrication de plaques de mousse de polyuréthane à Handan Huisheng Foam Plant	Banque mondial	129.0	\$522,207	\$67,443	\$589,650	4.05
Élimination du CFC-11 par la reconversion à une technologie à base de chlorure de méthylène dans la fabrication de plaques de mousse de polyuréthane, et à une technologie à base de dioxyde de carbone liquide dans la fabrication de mousse «vertifoam» à Shenzhen Foam Plant	Banque mondial	134.9	\$609,616	\$77,058	\$686,674	4.52
Élimination du CFC-11 par la reconversion à une technologie à base de dioxyde de carbone liquide dans la fabrication de mousse «vertifoam» en polyuréthane à Tonxiang Shule Plastic Foam Plant	Banque mondial	80.0	\$498,400	\$64,792	\$563,192	6.23

**Rigide**

Élimination du CFC-11 par la reconversion à une technologie à base de HCFC-141b dans la fabrication de mousse isolante en polyuréthane rigide à Shanghai Furong Food Machinery Factory	Banque mondial	23.1	\$139,379	\$18,119	\$157,498	6.03
Élimination du CFC-11 par la reconversion à une technologie à base de HCFC-141b dans la fabrication de mousse isolante en polyuréthane rigide à Zhenjiang Feichi Automobile Group Co. Ltd.	PNUD	31.7	\$223,900	\$29,107	\$253,007	7.06

**LISTE DES PROJETS ET ACTIVITES APPROUVES POUR FINANCEMENT**

Titre du projet	Agence	Tonnes ODP	Fonds Approuvés (\$US)		C.E.	
			Projet	Appui	Total	SUS/kg
Élimination du CFC-11 par la reconversion à une technologie à base de HCFC-141b dans la fabrication de mousse isolante en polyuréthane rigide à Shandong Anqiu Polyurethane Materials Factory	PNUD	36.3	\$261,480	\$33,992	\$295,472	7.21
Élimination du CFC-11 dans la fabrication de mousse isolante en polyuréthane rigide dans 31 entreprises	ONUDI	707.3	\$5,516,900	\$616,859	\$6,133,759	7.31
Élimination du CFC-11 par la reconversion à une technologie à base de HCFC-141b dans la fabrication de mousse isolante en polyuréthane rigide à Beijing Hangxing Polyurethane Corporation	Banque mondial	60.6	\$471,217	\$61,258	\$532,475	7.78
<i>Approuvé à titre provisoire sous réserve qu'aucun décaissement ne soit fait aux agences d'exécution intéressées tant que n'auront pas été établis les surcoûts de fonctionnement liés à la densité de la mousse.</i>						
Élimination du CFC-11 par la reconversion à une technologie à base de HCFC-141b dans la fabrication de mousse isolante en polyuréthane rigide à Shandong Anqiu Polyurethane Materials Factory	PNUD	63.5	\$497,200	\$64,636	\$561,836	7.83
Élimination du CFC-11 par la reconversion à une technologie à base de HCFC-141b dans la fabrication de mousse isolante en polyuréthane rigide à Harbin Dongguang Machinery Plant	PNUD	57.1	\$447,170	\$58,132	\$505,302	7.83
Élimination du CFC-11 par la reconversion à une technologie à base de HCFC-141b dans la fabrication de mousse isolante en polyuréthane rigide à Shandong Qingdao No. 10 Plastic Plant	PNUD	38.1	\$298,480	\$38,802	\$337,282	7.83
Élimination du CFC-11 par la reconversion à une technologie à base de HCFC-141b dans la fabrication de mousse isolante en polyuréthane rigide à Taiyuan No. 2 Plastic Factory	PNUD	16.3	\$127,790	\$16,613	\$144,403	7.83
Élimination du CFC-11 par la reconversion à une technologie à base de HCFC-141b dans la fabrication de mousse isolante en polyuréthane rigide à Chengde Machinery Installation Co. Qinghuangdao Branch	Banque mondial	20.0	\$156,600	\$20,358	\$176,958	7.83
Élimination du CFC-11 par la reconversion à une technologie à base de HCFC-141b dans la fabrication de mousse isolante en polyuréthane rigide à Fushan Anti-Corrosion Insulation Engineering Co. Ltd.	PNUD	54.4	\$425,950	\$55,374	\$481,324	7.83
<i>Approuvé à titre provisoire sous réserve qu'aucun décaissement ne soit fait aux agences d'exécution intéressées tant que n'auront pas été établis les surcoûts de fonctionnement liés à la densité de la mousse.</i>						
Élimination du CFC-11 par la reconversion à une technologie à base de HCFC-141b dans la fabrication de mousse isolante en polyuréthane rigide à Henan Bingxiong Refrigeration Truck Plant	PNUD	56.3	\$440,780	\$57,301	\$498,081	7.83
<i>Approuvé à titre provisoire sous réserve qu'aucun décaissement ne soit fait aux agences d'exécution intéressées tant que n'auront pas été établis les surcoûts de fonctionnement liés à la densité de la mousse.</i>						
Élimination du CFC-11 par la reconversion à une technologie à base de HCFC-141b dans la fabrication de mousse isolante en polyuréthane rigide à Yangzhou Tongli Refrigeration Container Co. Ltd.	Banque mondial	14.6	\$114,513	\$14,887	\$129,400	7.83

**LISTE DES PROJETS ET ACTIVITES APPROUVES POUR FINANCEMENT**

Titre du projet	Agence	Tonnes ODP	Fonds Approuvés (\$US)		C.E. Total \$US/kg
			Projet	Appui	
Élimination du CFC-11 par la reconversion à une technologie à base de HCFC-141b dans la fabrication de mousse en polyuréthane rigide à Tianjin Relong Insulation Pipe Plant	PNUD	11.9	\$93,190	\$12,115	\$105,305 7.83
Élimination du CFC-11 par la reconversion à une technologie à base de HCFC-141b dans la fabrication de mousse isolante en polyuréthane rigide à Beijing Hanfeng Polyurethane Company	PNUD	56.3	\$440,830	\$57,308	\$498,138 7.83
Élimination du CFC-11 par la reconversion à une technologie à base de HCFC-141b dans la fabrication de mousse isolante en polyuréthane rigide à Beijing Qianjin Polyurethane Corporation	Banque mondial	64.8	\$507,109	\$65,782	\$572,891 7.83
<i>Approuvé à titre provisoire sous réserve qu'aucun décaissement ne soit fait aux agences d'exécution intéressées tant que n'auront pas été établis les surcoûts de fonctionnement liés à la densité de la mousse.</i>					
<b>Peau intégrée</b>					
Élimination du CFC-11 par la reconversion à une technologie à base d'eau dans la fabrication de mousse souple moulée à Hebei Tianye Automobile Group Co. Ltd.	PNUD	19.7	\$98,800	\$12,844	\$111,644 5.01
Élimination du CFC-11 par la reconversion à une technologie à base d'eau dans la fabrication de mousse à pellicule externe incorporée et de mousse souple moulée à Zhongqi Jinan Auto Parts Factory	PNUD	21.6	\$236,130	\$30,697	\$266,827 10.95
Projet parapluie pour l'élimination du CFC-11 par la reconversion à une technologie à base d'eau et de HCFC-141b dans la fabrication de mousse souple à pellicule externe incorporée dans 4 petites et moyennes entreprises	PNUD	17.6	\$245,710	\$31,942	\$277,652 13.93
Élimination du CFC-11 par la reconversion à une technologie à base d'eau dans la fabrication de mousse à pellicule externe incorporée à Dongfeng Automobile Body Company	PNUD	7.1	\$111,120	\$14,446	\$125,566 15.69
Élimination du CFC-11 par la reconversion à une technologie à base d'eau dans la fabrication de mousse souple moulée à Jizhou Beinei Automobile Cushion Plant	PNUD	30.0	\$484,040	\$62,925	\$546,965 16.13
Élimination du CFC-11 par la reconversion à une technologie à base d'eau dans la fabrication de mousse à pellicule externe incorporée à Hangzhou Fanlong Steering Wheel Co. Ltd.	PNUD	10.5	\$176,520	\$22,948	\$199,468 16.86
Élimination du CFC-11 par la reconversion à une technologie à base d'eau dans la fabrication de mousse à pellicule externe incorporée à Guangzhou Haohua Automobile Carpet Plant	PNUD	7.1	\$119,540	\$15,540	\$135,080 16.86
Élimination du CFC-11 par la reconversion à une technologie à base d'eau dans la fabrication de mousse à pellicule externe incorporée à Ningxian Oriental Auto Parts Plant	PNUD	7.3	\$122,235	\$15,891	\$138,126 16.86
<b>HALONS</b>					
Programme annuel de 2000 dans le secteur des halons 5 970 tonnes d'OPD à être éliminées dans la production de halon-1211 et 3 712 tonnes d'OPD à être éliminées dans la consommation de halon-1211	Banque mondial	3,712.0	\$10,600,000	\$1,060,000	\$11,660,000

**LISTE DES PROJETS ET ACTIVITES APPROUVES POUR FINANCEMENT**

UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/65  
Annexe IV Page 7

Titre du projet	Agence	Tonnes ODP	Fonds Approuvés (\$US)		C.E. Total \$US/kg
			Projet	Appui	
<b>RÉFRIGÉRATION</b>					
<b>Domestique</b>					
Remplacement du CFC-11 et du CFC-12 par une technologie à base de cyclopentane et d'isobutane dans la fabrication de réfrigérateurs à Moganshan Electric Appliances Co.	ONUDI	667.6	\$2,769,118	\$314,603	\$3,083,721 4.15
Remplacement du CFC-11 et du CFC-12 par une technologie à base de cyclopentane et d'isobutane dans la fabrication de réfrigérateurs à Zhejiang Electrical Equipment Co.	ONUDI	199.0	\$2,189,782	\$250,876	\$2,440,658 11.00
<b>SOLVANTS</b>					
<b>Préparation de proposition de projet</b>					
	France		\$27,500	\$1,375	\$28,875
Aide à l'établissement d'un projet pour les entreprises de la ville de Shenzhen pour l'élimination des ODS (CFC-113 et TCA) dans la production d'écrans d'ordinateur et de tubes cathodiques	Japon		\$50,000	\$6,500	\$56,500
<b>Total pour Chine</b>		<b>6,492.3</b>	<b>\$29,539,176</b>	<b>\$3,337,281</b>	<b>\$32,876,457</b>
<b>COLOMBIE</b>					
<b>MOUSSE</b>					
<b>Rigide</b>					
Reconversion du CFC-11 à une technologie à base de HCFC-141b dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide (panneaux et mousse vaporisée) à Manilit	PNUD	15.4	\$62,230	\$8,090	\$70,320 4.04
Reconversion du CFC-11 à une technologie à base de HCFC-141b dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide à Industrias Refridcol	PNUD	15.0	\$117,450	\$15,268	\$132,718 7.83
Reconversion du CFC-11 à une technologie à base de HCFC-141b dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide à Dinalsa	PNUD	10.0	\$78,625	\$10,221	\$88,846 7.83
Élimination du CFC-11 par la reconversion à une technologie à base de HCFC-141b dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide pour des entreprises colombiennes sélectionnées.	Banque mondial	56.6	\$584,727	\$74,320	\$659,047 10.33
<b>Total pour Colombie</b>		<b>97.0</b>	<b>\$843,032</b>	<b>\$107,899</b>	<b>\$950,931</b>
<b>COSTA RICA</b>					
<b>FUMIGÈNES</b>					
<b>Préparation de proposition de projet</b>					
Préparation de projet - élimination du bromure de méthyle utilisé dans la fumigation des céréales	France		\$30,000	\$1,500	\$31,500
<b>Total pour Costa Rica</b>			<b>\$30,000</b>	<b>\$1,500</b>	<b>\$31,500</b>
<b>CROATIE</b>					
<b>DIVERS</b>					
<b>Renforcement des institutions</b>					
Renouvellement du renforcement institutionnel - Phase II PNUE			\$67,000	\$8,710	\$75,710
<b>Total pour Croatie</b>			<b>\$67,000</b>	<b>\$8,710</b>	<b>\$75,710</b>

Titre du projet	Agence	Tonnes ODP	Fonds Approuvés (\$US)		C.E.
			Projet	Appui	Total \$US/kg
<b>CUBA</b>					
<b>RÉFRIGÉRATION</b>					
<b>Plan de gestion de frigorigènes</b>					
Plan de gestion des frigorigènes : formation des douaniers	Canada		\$55,000	\$7,150	\$62,150
Plan de gestion des frigorigènes : enseignement aux techniciens des bonnes pratiques de réfrigération	Canada		\$80,000	\$10,400	\$90,400
Plan de gestion des frigorigènes : application des réglementations	Canada		\$20,000	\$2,600	\$22,600
<b>Total pour Cuba</b>			<b>\$155,000</b>	<b>\$20,150</b>	<b>\$175,150</b>
<b>ÉGYPTE</b>					
<b>RÉFRIGÉRATION</b>					
<b>Plan de gestion de frigorigènes</b>					
Plan de gestion des frigorigènes : application des mesures relatives au secteur informel	Allemagne		\$252,500	\$27,775	\$280,275
Plan de gestion des frigorigènes : modification des clauses juridiques et système d'information	Allemagne		\$60,000	\$6,600	\$66,600
Plan de gestion des frigorigènes : réseau national de récupération et de recyclage	Allemagne	100.0	\$599,500	\$65,945	\$665,445 5.99
<i>Demander au gouvernement allemand de ne pas procéder au décaissement des fonds approuvés tant que les mesures régulatrices, législatives et fiscales proposées par l'Égypte ne sont pas mises en place.</i>					
<b>Total pour Égypte</b>			<b>100.0</b>	<b>\$912,000</b>	<b>\$100,320</b>
<b>ÉTHIOPIE</b>					
<b>DIVERS</b>					
<b>Renforcement des institutions</b>					
Renouvellement du renforcement institutionnel - Phase II PNUE			\$40,300	\$5,239	\$45,539
<b>Total pour Éthiopie</b>			<b>\$40,300</b>	<b>\$5,239</b>	<b>\$45,539</b>
<b>FIDJI</b>					
<b>RÉFRIGÉRATION</b>					
<b>Plan de gestion de frigorigènes</b>					
Plan de gestion des frigorigènes : formation des douaniers, du personnel du bureau d'inspection des ODS et du personnel du Bureau national de l'ozone	PNUE		\$42,500	\$5,525	\$48,025
Plan de gestion des frigorigènes : programme national de récupération et de recyclage	PNUD	5.2	\$96,755	\$12,578	\$109,333
Plan de gestion des frigorigènes : programme de formation des formateurs	PNUE		\$70,500	\$9,165	\$79,665
<b>DIVERS</b>					
<b>Renforcement des institutions</b>					
Renouvellement du renforcement institutionnel - Phase II PNUE			\$43,930	\$5,711	\$49,641
<b>Total pour Fidji</b>			<b>5.2</b>	<b>\$253,685</b>	<b>\$32,979</b>

Titre du projet	Agence	Tonnes ODP	Fonds Approuvés (\$US)		C.E. Total \$US/kg
			Projet	Appui	
<b>GAMBIE</b>					
<b>RÉFRIGÉRATION</b>					
<b>Plan de gestion de frigorigènes</b>					
Plan de gestion des frigorigènes : formation des techniciens sur les bonnes pratiques en réfrigération	PNUE		\$40,000	\$5,200	\$45,200
Plan de gestion des frigorigènes : élaboration de politiques et diffusion de l'information connexe	PNUE		\$22,000	\$2,860	\$24,860
<b>Total pour Gambie</b>			<b>\$62,000</b>	<b>\$8,060</b>	<b>\$70,060</b>
<b>GUATEMALA</b>					
<b>FUMIGÈNES</b>					
<b>Bromure de méthyle</b>					
Préparation d'un projet pour l'élimination de 800 tonnes dans le secteur du bromure de méthyle (melons)	ONUDI		\$45,000	\$5,850	\$50,850
<i>Approuvé sous réserve que l'ONUDI remette au Secrétariat une copie de la lettre du Guatemala adressée aux Nations Unies et demandant à cette dernière concernant la ratification des Amendements de Londres et de Copenhague au Protocole de Montréal.</i>					
<b>Total pour Guatemala</b>			<b>\$45,000</b>	<b>\$5,850</b>	<b>\$50,850</b>
<b>INDE</b>					
<b>AÉROSOLS</b>					
<b>Assistance/appui technique</b>					
Assistance technique pour un programme technique et de sécurité pour aider les PME qui fabriquent des produits aérosols (phase I)	PNUD	125.0	\$155,000	\$26,130	\$181,130 1.24
<b>MOUSSE</b>					
<b>Rigide</b>					
Reconversion du CFC-11 à une technologie à base de HCFC-141b dans la fabrication d'articles en plastique thermdurci isolés à la mousse polyuréthane rigide à National Plastics	PNUD	36.2	\$212,481	\$27,623	\$240,104 5.88
<i>Approuvé à titre provisoire sous réserve qu'aucun décaissement ne soit fait aux agences d'exécution intéressées tant que n'auront pas été établis les surcoûts de fonctionnement liés à la densité de la mousse.</i>					
Reconversion du CFC-11 à une technologie à base de HCFC-141b dans la fabrication d'articles en plastique thermdurci isolés à la mousse polyuréthane rigide à Tokyo Plast International Ltd.	PNUD	30.5	\$196,394	\$25,531	\$221,925 6.43
<i>Approuvé à titre provisoire sous réserve qu'aucun décaissement ne soit fait aux agences d'exécution intéressées tant que n'auront pas été établis les surcoûts de fonctionnement liés à la densité de la mousse.</i>					
Reconversion du CFC-11 à une technologie à base de HCFC-141b dans la fabrication d'articles en plastique thermdurci isolés à la mousse de polyuréthane rigide à Crystal Electronics and Plastics	PNUD	18.3	\$123,343	\$16,035	\$139,378 6.75
<i>Approuvé à titre provisoire sous réserve qu'aucun décaissement ne soit fait aux agences d'exécution intéressées tant que n'auront pas été établis les surcoûts de fonctionnement liés à la densité de la mousse.</i>					



Titre du projet	Agence	Tonnes ODP	Fonds Approuvés (SUS)		C.E. Total	SUS/kg
			Projet	Appui		
Reconversion du CFC-11 à une technologie à base de HCFC-141b dans la fabrication d'articles en plastique thermoturci isolés à la mousse polyuréthane rigide à Mayur Jugs P. Ltd. <i>Approuvé à titre provisoire sous réserve qu'aucun décaissement ne soit fait aux agences d'exécution intéressées tant que n'auront pas été établis les surcoûts de fonctionnement liés à la densité de la mousse.</i>	PNUD	16.9	\$119,412	\$15,524	\$134,936	7.07
Reconversion du CFC-11 à une technologie à base de HCFC-141b dans la fabrication de mousse isolante en polyuréthane rigide à Santech Industries <i>Approuvé à titre provisoire sous réserve qu'aucun décaissement ne soit fait aux agences d'exécution intéressées tant que n'auront pas été établis les surcoûts de fonctionnement liés à la densité de la mousse.</i>	PNUD	14.7	\$115,101	\$14,963	\$130,064	7.83
Reconversion du CFC-11 à une technologie à base de HCFC-141b dans la fabrication de mousse isolante en polyuréthane rigide à Saddle Poly Products P. Ltd. <i>Approuvé à titre provisoire sous réserve qu'aucun décaissement ne soit fait aux agences d'exécution intéressées tant que n'auront pas été établis les surcoûts de fonctionnement liés à la densité de la mousse.</i>	PNUD	15.2	\$119,087	\$15,481	\$134,568	7.83
Reconversion du CFC-11 à une technologie à base de HCFC-141b dans la fabrication de mousse isolante en polyuréthane rigide dans 24 petites et moyennes entreprises <i>Approuvé à titre provisoire sous réserve qu'aucun décaissement ne soit fait aux agences d'exécution intéressées tant que n'auront pas été établis les surcoûts de fonctionnement liés à la densité de la mousse.</i>	PNUD	97.7	\$886,584	\$107,524	\$994,108	8.07
<b>Peau intégrée</b>						
Reconversion du CFC-11 à une technologie à base de HCFC-141b dans la fabrication de mousse de polyuréthane à pellicule externe incorporée à Premium Mouldings & Pressings P. Ltd.	PNUD	17.7	\$138,432	\$17,996	\$156,428	7.82
Reconversion du CFC-11 à une technologie à base de HCFC-141b dans la fabrication de mousse de polyuréthane à pellicule externe incorporée à Coolwels Automobile Engineers	PNUD	15.8	\$133,221	\$17,319	\$150,540	8.46
Reconversion du CFC-11 à une technologie à base de HCFC-141b dans la fabrication de mousse de polyuréthane à pellicule externe incorporée à Jaiswal Industries	PNUD	13.1	\$152,070	\$19,769	\$171,839	11.64
Reconversion du CFC-11 à une technologie à base d'eau dans la fabrication de mousse de polyuréthane souple moulée et du CFC-11 à une technologie à base de HCFC-141b dans la fabrication de mousse de polyuréthane à pellicule externe incorporée à Harjas Plastic and Metal Components P. Ltd. <i>Approuvé à titre provisoire sous réserve qu'aucun décaissement ne soit fait aux agences d'exécution intéressées tant que n'auront pas été établis les surcoûts de fonctionnement liés à la densité de la mousse.</i>	PNUD	20.2	\$246,386	\$32,030	\$278,416	12.17

Titre du projet	Agence	Tonnes ODP	Fonds Approuvés (\$US)		C.E. Total \$US/kg
			Projet	Appui	
Reconversion du CFC-11 à une technologie entièrement à base d'eau dans la fabrication de mousse de polyuréthane souple moulée à Delite Foam and Polymers	PNUD	11.2	\$188,832	\$24,548	\$213,380 16.86
<i>Approuvé à titre provisoire sous réserve qu'aucun décaissement ne soit fait aux agences d'exécution intéressées tant que n'auront pas été établis les surcoûts de fonctionnement liés à la densité de la mousse.</i>					
<b>Multiplés sous-secteurs</b>					
Reconversion du CFC-11 à une technologie à base d'eau dans la fabrication de mousse de polyuréthane souple moulée et du CFC-11 à une technologie à base de HCFC-141b dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide à Reactive Polymers Ltd.	PNUD	29.6	\$354,175	\$46,043	\$400,218 12.35
<i>Approuvé à titre provisoire sous réserve qu'aucun décaissement ne soit fait aux agences d'exécution intéressées tant que n'auront pas été établis les surcoûts de fonctionnement liés à la densité de la mousse.</i>					
<b>HALONS</b>					
<b>Assistance/appui technique</b>					
Assistance technique pour la révision, la préparation et l'introduction de codes nationaux des incendies/ normes d'utilisation des technologies de remplacement des halons en Inde	PNUD		\$88,000	\$11,440	\$99,440
<b>PRODUCTION</b>					
	Banque mondial		\$12,000,000	\$960,000	\$12,960,000
<b>RÉFRIGÉRATION</b>					
<b>Domestique</b>					
Reconversion du CFC-12 à une technologie à base de HFC-134a dans la fabrication de réfrigérateurs à Voltas (Hyderabad)	Banque mondial		\$454,053	\$59,027	\$513,080
<b>Total pour Inde</b>		<b>462.1</b>	<b>\$15,682,571</b>	<b>\$1,436,983</b>	<b>\$17,119,554</b>
<b>INDONÉSIE</b>					
<b>MOUSSE</b>					
<b>Rigide</b>					
Élimination du CFC-11 par la reconversion à une technologie à base de HCFC-141b dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide (mousse vaporisée) à Kimura Fiberglass	Banque mondial	21.1	\$69,385	\$9,020	\$78,405 3.29
Élimination du CFC-11 par la reconversion à une technologie à base de HCFC-141b dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide (mousse vaporisée) à PT Sentra Sukses Selalu	Banque mondial	144.1	\$539,579	\$69,354	\$608,933 3.74
Élimination du CFC-11 par la reconversion à une technologie à base de HCFC-141b dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide (blocs et mousse vaporisée) à PT Intimas Chemindo	Banque mondial	74.3	\$290,294	\$37,738	\$328,032 3.91

Titre du projet	Agence	Tonnes ODP	Fonds Approuvés (SUS)		C.E. Total	SUS/kg
			Projet	Appui		
Élimination du CFC-11 par la reconversion à une technologie à base de HCFC-141b dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide (mousse vaporisée) à CV Sumber Logam	Banque mondial	12.1	\$56,118	\$7,295	\$63,413	4.64
Élimination du CFC-11 par la reconversion à une technologie à base de HCFC-141b dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide (panneaux) à PT Dawamiba Engineering	Banque mondial	31.6	\$156,500	\$20,345	\$176,845	4.95
Élimination du CFC-11 par la reconversion à une technologie à base de HCFC-141b dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide (mousse vaporisée, panneaux, blocs) à Tansri Gani <i>Approuvé à titre provisoire sous réserve qu'aucun décaissement ne soit fait aux agences d'exécution intéressées tant que n'auront pas été établis les surcoûts de fonctionnement liés à la densité de la mousse.</i>	PNUD	45.3	\$354,700	\$46,111	\$400,811	7.83
<b>Peau intégrée</b>						
Élimination du CFC-11 par la reconversion à une technologie à base d'eau et de HCFC-141b dans la fabrication de mousse de polyuréthane à pellicule incorporée et de mousse de polyuréthane souple moulée à P.T. Nirwana	ONUDI	32.6	\$206,911	\$26,898	\$233,809	6.35
Élimination du CFC-11 par la reconversion à une technologie à base d'eau (FMF) et de HCFC-141b (ISF) dans la fabrication de mousse de polyuréthane utilisée dans la fabrication de voitures et de meubles à P.T. Yoska Prima Inti <i>Approuvé à titre provisoire sous réserve qu'aucun décaissement ne soit fait aux agences d'exécution intéressées tant que n'auront pas été établis les surcoûts de fonctionnement liés à la densité de la mousse.</i>	PNUD	49.5	\$368,868	\$47,953	\$416,821	7.45
Élimination du CFC-11 par la reconversion à une technologie à base d'eau et de HCFC-141b dans la fabrication de mousse de polyuréthane à pellicule incorporée et de mousse de polyuréthane moulée à P.T. Meta Presindo Utama	ONUDI	21.8	\$213,603	\$27,768	\$241,371	9.79
<b>Total pour Indonésie</b>		<b>432.4</b>	<b>\$2,255,958</b>	<b>\$292,483</b>	<b>\$2,548,441</b>	
<b>IRAN</b>						
<b>FUMIGÈNES</b>						
<b>Bromure de méthyle</b>						
Élimination de l'utilisation la moins critique et la moins essentielle du bromure de méthyle dans les traitements après la récolte	ONUDI	12.4	\$260,698	\$33,891	\$294,589	21.02
<b>RÉFRIGÉRATION</b>						
<b>Commerciale</b>						
Reconversion des installations d'une technologie à base de CFC-11 et de CFC-12 à une technologie à base de HCFC-141b et de HFC-134a, respectivement, dans la fabrication d'équipement de réfrigération commercial à Sardkaran Industrial Manufacturing Co.	PNUD	25.3	\$155,405	\$20,203	\$175,608	6.15

**LISTE DES PROJETS ET ACTIVITES APPROUVEES POUR FINANCEMENT**

 UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/65  
 Annexe IV Page 13

Titre du projet	Agence	Tonnes ODP	Fonds Approuvés (SUS)		C.E.
			Projet	Appui	Total \$US/kg
Reconversion des installations d'une technologie à base de CFC-11 et de CFC-12 à une technologie à base de HCFC-141b et de HFC-134a, respectivement, dans la fabrication d'équipement de réfrigération commercial et de mousse de polyuréthane rigide à Electro Sard Azna Co.	PNUD	18.7	\$191,061	\$24,838	\$215,899 10.23
Reconversion des installations d'une technologie à base de CFC-11 et de CFC-12 à une technologie à base de HCFC-141b et de HFC-134a, respectivement, dans la fabrication d'équipement de réfrigération commercial à Electro Shargh Mazandaran Co.	PNUD	28.2	\$301,715	\$39,223	\$340,938 10.68
Reconversion des installations d'une technologie à base de CFC-11 et de CFC-12 à une technologie à base de HCFC-141b et de HFC-134a, respectivement, dans la fabrication d'équipement de réfrigération domestique et commercial à Forouzan Yakhchal Company (Forouzan Ref. Co.)	ONUDI	16.7	\$192,704	\$25,052	\$217,756 11.53
Reconversion des installations d'une technologie à base de CFC-11 et de CFC-12 à une technologie à base de HCFC-141b et de HFC-134a, respectivement, dans la fabrication d'équipement de réfrigération domestique et commercial à Sherkate Sanaayee Toulidy Bard Co.	ONUDI	16.4	\$205,529	\$26,719	\$232,248 12.56
Reconversion des installations d'une technologie à base de CFC-11 et de CFC-12 à une technologie à base de HCFC-141b et de HFC-134a, respectivement, dans la fabrication d'équipement de réfrigération domestique et commercial à Minavand Refrigeration Company	ONUDI	13.4	\$176,777	\$22,981	\$199,758 13.13
Reconversion des installations d'une technologie à base de CFC-11 et de CFC-12 à une technologie à base de HCFC-141b et de HFC-134a, respectivement, dans la fabrication d'équipement de réfrigération domestique et commercial à Saiwan Sannat Co.	ONUDI	14.9	\$200,709	\$26,092	\$226,801 13.47
Reconversion des installations d'une technologie à base de CFC-11 et de CFC-12 à une technologie à base de HCFC-141b et de HFC-134a, respectivement, dans la fabrication d'équipement de réfrigération commercial à Khozestan Technique Co.	PNUD	9.6	\$132,041	\$17,165	\$149,206 13.76
<b>Total pour Iran</b>		<b>155.6</b>	<b>\$1,816,639</b>	<b>\$236,163</b>	<b>\$2,052,802</b>

**JAMAÏQUE**
**DIVERS**
**Renforcement des institutions**

Renouvellement du renforcement institutionnel - Phase II PNUE

\$44,000 \$5,720 \$49,720

**Total pour Jamaïque** **\$44,000** **\$5,720** **\$49,720**

**JORDANIE**
**FUMIGÈNES**
**Bromure de méthyle**

Elimination du bromure de méthyle en Jordanie	Allemagne	180.0	\$3,063,000	\$336,930	\$3,399,930 17.10
---	-----------	-------	-------------	-----------	-------------------

*Selon les conditions stipulées dans l'annexe V de ce Rapport*

Titre du projet	Agence	Tonnes ODP	Fonds Approuvés (\$US)		C.E. Total SUS/kg
			Projet	Appui	
<b>HALONS</b>					
<b>Gestion des stocks</b>					
Programme de gestion des halons en Jordanie - récupération, recyclage et stockage	Banque mondial		\$382,250	\$49,693	\$431,943
<i>Un décaissement pourrait être fait maintenant pour les composantes d'assistance technique mais que les décaissements pour d'autres ne soient pas fait tant que le Comité n'aurait approuvé les projets de conversion des extincteurs.</i>					
<b>RÉFRIGÉRATION</b>					
<b>Commerciale</b>					
Élimination du CFC-11 par la reconversion à une technologie à base de HCFC-141b et du CFC-12 par la reconversion à une technologie à base de HFC-134a dans la fabrication d'appareils de réfrigération commerciale par les entreprises Al-Arghawi & Marka	ONUDI	27.4	\$255,203	\$33,176	\$288,379 9.33
<b>Total pour Jordanie</b>		<b>207.4</b>	<b>\$3,700,453</b>	<b>\$419,799</b>	<b>\$4,120,252</b>
<b>LESOTHO</b>					
<b>DIVERS</b>					
<b>Renforcement des institutions</b>					
Renouvellement du renforcement institutionnel - Phase II PNUE			\$20,000	\$2,600	\$22,600
<b>Total pour Lesotho</b>			<b>\$20,000</b>	<b>\$2,600</b>	<b>\$22,600</b>
<b>LIBAN</b>					
<b>AÉROSOLS</b>					
Projet pour un groupe de PME pour la reconversion à une technologie sans CFC dans la fabrication d'aérosols à Zahreddine Trad & Manuf. Est. Sarl (ZTME), à la Société Nouvelle pour le Commerce et l'Industrie (SNCI) à la Société Libanaise de Fabrication Sarl (SOLF)	PNUD	50.7	\$314,092	\$40,832	\$354,924 6.19
<b>RÉFRIGÉRATION</b>					
<b>Commerciale</b>					
Reconversion des installations d'une technologie à base de CFC-11 et de CFC-12 à une technologie à base de HCFC-141b et de HFC-134a, respectivement, dans la fabrication d'équipement de réfrigération commercial à Farjallah Co.	PNUD	20.1	\$200,046	\$26,006	\$226,052 9.96
Élimination du CFC-11 et du CFC-12 par la reconversion à une technologie à base de HCFC-141b et de HFC-134a, respectivement, dans la fabrication d'équipement de réfrigération commercial chez les fabricants libanais d'équipement de réfrigération commercial	ONUDI	18.5	\$258,006	\$33,541	\$291,547 13.90
<b>Total pour Liban</b>		<b>89.3</b>	<b>\$772,144</b>	<b>\$100,379</b>	<b>\$872,523</b>

Titre du projet	Agence	Tonnes ODP	Fonds Approuvés (\$US)		C.E. Total \$US/kg
			Projet	Appui	
<b>MADAGASCAR</b>					
<b>RÉFRIGÉRATION</b>					
<b>Plan de gestion de frigorigènes</b>					
Plan de gestion des frigorigènes : formation du personnel chargé du suivi et du contrôle des importations d'ODS <i>Pour demander au gouvernement français de ne pas procéder au décaissement des fonds approuvés jusqu'à ce que la réglementation, la législation et les mesures fiscales proposées par le gouvernement de Madagascar aient été mises en place.</i>	France		\$26,000	\$1,300	\$27,300
Plan de gestion des frigorigènes : formation des formateurs et des techniciens de réfrigération	France		\$46,200	\$2,310	\$48,510
Plan de gestion des frigorigènes : réseau national de récupération et de recyclage <i>Pour demander au gouvernement français de ne pas procéder au décaissement des fonds approuvés jusqu'à ce que la réglementation, la législation et les mesures fiscales proposées par le gouvernement de Madagascar aient été mises en place.</i>	France		\$82,700	\$4,135	\$86,835
<b>DIVERS</b>					
<b>Renforcement des institutions</b>					
	PNUE		\$70,000	\$9,100	\$79,100
<b>Total pour Madagascar</b>			<b>\$224,900</b>	<b>\$16,845</b>	<b>\$241,745</b>
<b>MALAISIE</b>					
<b>MOUSSE</b>					
<b>Flexible</b>					
Remplacement du CFC-11 par une technologie à base de dioxyde de carbone liquide dans la fabrication de mousse de polyuréthane souple à Kemas Mekar Sdn Bhd	PNUD	23.3	\$385,900	\$50,167	\$436,067 16.56
<b>Peau intégrée</b>					
Remplacement du CFC-11 par une technologie à base de dioxyde de carbone liquide dans la fabrication de mousse de polyuréthane souple à Masterfoam Products	PNUD	25.0	\$208,900	\$27,157	\$236,057 8.36
<b>FUMIGÈNES</b>					
<b>Bromure de méthyle</b>					
Remplacement du bromure de méthyle dans le traitement du bois d'œuvre en Malaisie <i>Approuvé sous réserve que l'aspect de démonstration du projet soit réalisé en un an et suivi de la réalisation d'un projet d'investissement pour l'élimination totale du bromure de méthyle dans l'application en question</i>	PNUD		\$230,000	\$29,900	\$259,900
<b>RÉFRIGÉRATION</b>					
<b>Commerciale</b>					
Élimination du CFC-11, du CFC-12 et du R-502 par la reconversion à une technologie à base de HCFC-141b, de HCFC-22 et de HFC-404a, respectivement, dans la fabrication d'équipement de réfrigération commercial à Gai Hin Refrigeration Sdn. Bhd.	PNUD	41.0	\$354,147	\$46,039	\$400,186 8.63

Titre du projet	Agence	Tonnes ODP	Fonds Approuvés (\$US)		C.E.
			Projet	Appui	Total \$US/kg
<b>SOLVANTS</b>					
<b>Programme/atelier de formation</b>					
Formation à l'amélioration du processus sans nettoyage pour les assembleurs électroniques en passe d'éliminer les CFC-113 – extension du projet ASP/MAL/SOL/22/TAS à 15 autres PME	France		\$30,000	\$1,500	\$31,500
<b>Total pour Malaisie</b>		<b>89.3</b>	<b>\$1,208,947</b>	<b>\$154,763</b>	<b>\$1,363,710</b>
<b>MALI</b>					
<b>RÉFRIGÉRATION</b>					
<b>Plan de gestion de frigorigènes</b>					
Plan de gestion des frigorigènes: programme de formation des formateurs dans le secteur de la réfrigération	PNUE		\$60,000	\$7,800	\$67,800
Plan de gestion des frigorigènes: formation et équipement des agents des douanes	PNUE		\$60,000	\$9,100	\$69,100
Plan de gestion des frigorigènes: aide en matière d'élaboration de législation	PNUE		\$10,980	\$1,427	\$12,407
<b>Total pour Mali</b>			<b>\$130,980</b>	<b>\$18,327</b>	<b>\$149,307</b>
<b>MAROC</b>					
<b>FUMIGÈNES</b>					
<b>Bromure de méthyle</b>					
Élimination du bromure de méthyle dans la production des fleurs coupées et des bananes	France	102.0	\$1,006,652	\$120,732	\$1,127,384 20.95
<b>RÉFRIGÉRATION</b>					
<b>Domestique</b>					
Reconversion à une technologie à base de HCFC-141b (mousse rigide) et à base de HFC-134a (réfrigération) dans la fabrication de réfrigérateurs et congélateurs domestiques à Manar	ONUUDI	38.6	\$434,183	\$26,051	\$460,234 11.25
Élimination du gaz réfrigérant CFC-12 et son remplacement par le HFC-134a et élimination de l'agent de gonflage CFC-11 et son remplacement par le HCFC-141b dans la fabrication d'appareils de réfrigération commerciale à Comafro	ONUUDI	6.5	\$134,750	\$17,518	\$152,268 13.82
<b>Commerciale</b>					
Élimination du gaz réfrigérant CFC-12 et son remplacement par le HFC-134a et élimination de l'agent de gonflage CFC-11 et son remplacement par le HCFC-141b dans la fabrication d'appareils de réfrigération commerciale à Mafidec	ONUUDI	5.6	\$117,360	\$15,257	\$132,617 11.87
Élimination du gaz réfrigérant CFC-12 et son remplacement par le HFC-134a et élimination de l'agent de gonflage CFC-11 et son remplacement par le HCFC-141b dans la fabrication d'appareils de réfrigération commerciale à Siafmo	ONUUDI	8.7	\$126,240	\$16,411	\$142,651 14.51
Élimination du gaz réfrigérant CFC-12 et son remplacement par le HFC-134a et élimination de l'agent de gonflage CFC-11 et son remplacement par le HCFC-141b dans la fabrication d'appareils de réfrigération commerciale à Sonyafroid	ONUUDI	13.1	\$275,895	\$35,866	\$311,761 14.62

Titre du projet	Agence	Tonnes ODP	Fonds Approuvés (\$US)		C.E. Total \$US/kg	
			Projet	Appui		
<b>Total pour Maroc</b>			<b>174.4</b>	<b>\$2,095,080</b>	<b>\$231,835</b>	<b>\$2,326,915</b>
<b>MYANMAR</b>						
<b>RÉFRIGÉRATION</b>						
<b>Plan de gestion de frigorigènes</b>						
Préparation du plan de gestion des frigogènes	PNUE			\$30,000	\$3,900	\$33,900
<b>DIVERS</b>						
<b>Renforcement des institutions</b>						
Établissement d'une cellule nationale pour l'ozone pour la mise en œuvre de l'élimination des ODS en vertu du Protocole de Montréal	PNUE			\$76,000	\$9,880	\$85,880
<b>Total pour Myanmar</b>				<b>\$106,000</b>	<b>\$13,780</b>	<b>\$119,780</b>
<b>NIGÉRIA</b>						
<b>MOUSSE</b>						
<b>Flexible</b>						
Élimination des CFC-11 par la reconversion à une technologie à base de chlorure de méthylène dans la fabrication de plaques de mousse souple à Jafco Industries Limited	PNUD	34.2	\$58,559	\$7,613	\$66,172	1.71
Élimination des CFC-11 par la reconversion à une technologie à base de chlorure de méthylène dans la fabrication de mousse souple de polyuréthane à Vono Products PLC	PNUD	56.5	\$173,782	\$22,592	\$196,374	3.08
Élimination des CFC-11 par la reconversion à une technologie à base de chlorure de méthylène comme agent de gonflage de la mousse dans la fabrication de mousse souple de polyuréthane à Betaday Industries Ltd.	PNUD	30.0	\$104,495	\$13,584	\$118,079	3.48
Élimination des CFC-11 par la reconversion à une technologie à base de chlorure de méthylène dans la fabrication de mousse souple de polyuréthane à Rubez (Nig.) Ltd. (Current Foam)	PNUD	21.9	\$89,803	\$11,674	\$101,477	4.10
Élimination des CFC-11 par la reconversion à une technologie à base de chlorure de méthylène dans la fabrication de mousse souple de polyuréthane à Vito Company (Nig.) Ltd. - Victory Foam	PNUD	26.0	\$133,560	\$17,363	\$150,923	5.14
<b>RÉFRIGÉRATION</b>						
<b>Domestique</b>						
Remplacement du frigogène CFC-12 par HFC-134a, et de l'agent de gonflage de la mousse CFC-11 par HCFC-141b, dans la fabrication d'équipement de réfrigération domestique à De Johnson Ltd.	ONUDI	9.0	\$123,816	\$16,096	\$139,912	13.75
<b>Commerciale</b>						
Remplacement du frigogène CFC-12 par le HFC-134a, et de l'agent de gonflage de la mousse CFC-11 par le HCFC-141b, dans la fabrication d'équipement de réfrigération commercial à Austin-Laz & Co. Ltd.	ONUDI	11.6	\$147,181	\$19,134	\$166,315	13.19
<b>Total pour Nigéria</b>			<b>189.2</b>	<b>\$831,196</b>	<b>\$108,055</b>	<b>\$939,251</b>



Titre du projet	Agence	Tonnes ODP	Fonds Approuvés (SUS)		C.E. Total \$US/kg
			Projet	Appui	
<b>OMAN</b>					
<b>DIVERS</b>					
<b>Programme de pays/études de pays</b>					
Préparation de projet pour le programme de pays	ONUDI		\$80,000	\$10,400	\$90,400
<b>Total pour Oman</b>			<b>\$80,000</b>	<b>\$10,400</b>	<b>\$90,400</b>
<b>PAKISTAN</b>					
<b>MOUSSE</b>					
<b>Peau intégrée</b>					
Reconversion du CFC-11 à une technologie à base d'eau dans la fabrication de semelles de chaussures en mousse de polyuréthane rigide à Jaguar Industries	Banque mondial	40.0	\$279,280	\$36,306	\$315,586 6.98
<b>Total pour Pakistan</b>			<b>40.0</b>	<b>\$279,280</b>	<b>\$36,306</b>
<b>PANAMA</b>					
<b>RÉFRIGÉRATION</b>					
<b>Plan de gestion de frigorigènes</b>					
Plan de gestion des frigorigènes : projet de suivi et d'évaluation	Finlande		\$33,000		\$33,000
Plan de gestion des frigorigènes: formation et certificat d'aptitude professionnelle dans le secteur de la réfrigération	PNUE		\$126,200	\$16,406	\$142,606
Plan de gestion des frigorigènes : formation des douaniers	Finlande		\$70,000		\$70,000
Plan de gestion des frigorigènes: surveillance de la législation	PNUE		\$10,000	\$1,300	\$11,300
<b>Total pour Panama</b>			<b>\$239,200</b>	<b>\$17,706</b>	<b>\$256,906</b>
<b>PÉROU</b>					
<b>DIVERS</b>					
<b>Renforcement des institutions</b>					
Renouvellement du renforcement institutionnel - Phase II	PNUE		\$102,700	\$13,351	\$116,051
<b>Total pour Pérou</b>			<b>\$102,700</b>	<b>\$13,351</b>	<b>\$116,051</b>
<b>PHILIPPINES</b>					
<b>RÉFRIGÉRATION</b>					
<b>Préparation de proposition de projet</b>					
Préparation d'une stratégie gouvernementale pour réduire et éliminer l'utilisation des CFC pour les services d'entretien et d'installation	Suède		\$141,400		\$141,400
<b>Total pour Philippines</b>			<b>\$141,400</b>		<b>\$141,400</b>
<b>RÉPUBLIQUE DOMINICAINE</b>					
<b>MOUSSE</b>					
<b>Flexible</b>					
Élimination du CFC-11 par la reconversion à une technologie à base de chlorure de méthylène/LIA dans la fabrication de mousse de polyuréthane souple (plaques) à Espumas del Cibao	PNUD	14.4	\$89,712	\$11,663	\$101,375 6.23

Titre du projet	Agence	Tonnes ODP	Fonds Approuvés (\$US)		C.E. Total \$US/kg
			Projet	Appui	
Élimination du CFC-11 par la reconversion à une technologie à base de chlorure de méthylène/LIA dans la fabrication de mousse de polyuréthane souple (plaques) à Poquinsa	PNUD	4.0	\$24,920	\$3,240	\$28,160 6.23
<b>Rigide</b>					
Élimination du CFC-11 par la reconversion à une technologie à base de HCFC-141b dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide (panneaux et vaporisation) à Paredomi	PNUD	60.7	\$177,670	\$23,097	\$200,767 2.93
<b>DIVERS</b>					
<b>Renforcement des institutions</b>					
Renouvellement du renforcement institutionnel - Phase II	PNUE		\$103,000	\$13,390	\$116,390
<b>Programme/atelier de formation</b>					
Adaptation au projet de formation des douanes	PNUE		\$15,000	\$1,950	\$16,950
<b>Total pour République dominicaine</b>		<b>79.1</b>	<b>\$410,302</b>	<b>\$53,339</b>	<b>\$463,641</b>
<b>SÉNÉGAL</b>					
<b>DIVERS</b>					
<b>Renforcement des institutions</b>					
Renouvellement du renforcement institutionnel - Phase II	PNUE		\$117,000	\$15,210	\$132,210
<b>Total pour Sénégal</b>			<b>\$117,000</b>	<b>\$15,210</b>	<b>\$132,210</b>
<b>SRI LANKA</b>					
<b>DIVERS</b>					
<b>Renforcement des institutions</b>					
Renouvellement du renforcement institutionnel - Phase 3	PNUD		\$103,120	\$13,406	\$116,526
<b>Total pour Sri Lanka</b>			<b>\$103,120</b>	<b>\$13,406</b>	<b>\$116,526</b>
<b>SYRIE</b>					
<b>HALONS</b>					
<b>Gestion des stocks</b>					
Développement d'un plan de gestion d'une banque de halons	France		\$10,736	\$536	\$11,272
Développement d'un plan de gestion d'une banque de halons	Allemagne		\$10,736	\$1,395	\$12,131
<b>RÉFRIGÉRATION</b>					
<b>Commerciale</b>					
Conversion du CFC-12 au HFC-134a dans la fabrication du matériel commercial de réfrigération chez Shoukairi et Cie.	France	2.5	\$33,359	\$1,668	\$35,027 13.34
Conversion du CFC-11 au HCFC-141b et du CFC-12 au HFC-134a dans la fabrication du matériel commercial de réfrigération chez Bashar	France	3.2	\$49,113	\$2,456	\$51,569 15.21
Reconversion de la production de matériel de réfrigération commerciale pour remplacer les technologies à base de CFC-11 et CFC-12 par des technologies à base de HCFC-141b et de HFC-134a respectivement, à sept entreprises	PNUD	51.9	\$743,419	\$91,776	\$835,195 15.21

Titre du projet	Agence	Tonnes ODP	Fonds Approuvés (SUS)		C.E. Total SUS/kg
			Projet	Appui	
Conversion du CFC-11 au HCFC-141b et du CFC-12 au HFC-134a dans la fabrication du matériel commercial de réfrigération chez Sarkisian	France	3.8	\$57,783	\$2,889	\$60,672 15.21
<b>Plan de gestion de frigorigènes</b>					
Plan de gestion des frigorigènes: établissement des réglementations et des législations	PNUE		\$25,500	\$3,315	\$28,815
Plan de gestion des frigorigènes: formation des agents de douane	PNUE		\$72,600	\$9,438	\$82,038
Plan de gestion des frigorigènes: formation des techniciens de la réfrigération, incluant celle des instructeurs	PNUE		\$201,300	\$26,169	\$227,469
Réduction des émissions de CFC dans les systèmes de climatisation centrale	France		\$143,000	\$7,150	\$150,150
<b>Total pour Syrie</b>		<b>61.5</b>	<b>\$1,347,546</b>	<b>\$146,792</b>	<b>\$1,494,338</b>
<b>TCHAD</b>					
<b>RÉFRIGÉRATION</b>					
<b>Plan de gestion de frigorigènes</b>					
Plan de gestion des frigorigènes : surveillance des activités du PGF	PNUD		\$15,455	\$2,009	\$17,464
Plan de gestion des frigorigènes : programme national de récupération et de recyclage des frigorigènes <i>Pour demander au PNUD de retarder le décaissement des fonds approuvés jusqu'à ce que la réglementation, la législation et les mesures fiscales proposées par le gouvernement de Tchad aient été mises en place.</i>	PNUD	8.8	\$198,252	\$25,773	\$224,025
Plan de gestion des frigorigènes : formation des formateurs des techniciens en réfrigération	PNUE		\$80,125	\$10,416	\$90,541
Plan de gestion des frigorigènes : formation des douaniers <i>Pour demander au PNUE de retarder le décaissement des fonds approuvés jusqu'à ce que la réglementation, la législation et les mesures fiscales proposées par le gouvernement de Tchad aient été mises en place.</i>	PNUE		\$75,000	\$9,750	\$84,750
<b>Total pour Tchad</b>		<b>8.8</b>	<b>\$368,832</b>	<b>\$47,948</b>	<b>\$416,780</b>
<b>THAÏLANDE</b>					
<b>MOUSSE</b>					
<b>Rigide</b>					
Reconversion du CFC-11 à une technologie à base de HCFC-141b dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide à P.S. Plastic Container L.P.	PNUD	9.7	\$75,951	\$9,874	\$85,825 7.83
Reconversion du CFC-11 à une technologie à base de HCFC-141b dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide à S.K. Container Co. Ltd.	PNUD	10.0	\$78,300	\$10,179	\$88,479 7.83

Titre du projet	Agence	Tonnes ODP	Fonds Approuvés (SUS)		C.E. Total \$US/kg
			Projet	Appui	
<b>Multiples sous-secteurs</b>					
Reconversion du CFC-11 à une technologie LIA pour la fabrication de mousse de polyuréthane souple, à une technologie à base d'eau pour la fabrication de mousse de polyuréthane souple moulée et de mousse structurelle à pellicule externe incorporée et à une technologie à base de HCFC-141b pour la fabrication de mousse de polyuréthane rigide à Great Foam Products Co. Ltd.	PNUD	22.1	\$231,843	\$30,140	\$261,983 9.00
<b>HALONS</b>					
<b>Gestion des stocks</b>					
Programme de gestion des halons pour la Thaïlande, récupération, recyclage et stockage <i>Un décaissement pourrait être fait maintenant pour les composantes d'assistance technique mais que les décaissements pour d'autres ne soient pas fait tant que le Comité n'aurait approuvé les projets de conversion des extincteurs.</i>	Banque mondial		\$220,750	\$28,698	\$249,448
Programme de gestion des stocks de halons pour la Thaïlande, récupération, recyclage et banque de halons	Suède		\$200,000	\$26,000	\$226,000
<b>SOLVANTS</b>					
<b>Programme/atelier de formation</b>					
Formation à l'amélioration du processus sans nettoyage pour les assembleurs électroniques	France		\$118,140	\$5,907	\$124,047
<b>Total pour Thaïlande</b>		<b>41.8</b>	<b>\$924,984</b>	<b>\$110,797</b>	<b>\$1,035,781</b>
<b>TURQUIE</b>					
<b>FUMIGÈNES</b>					
<b>Bromure de méthyle</b>					
Solutions de rechange à l'utilisation du bromure de méthyle pour la protection des fraises, des poivrons et des aubergines dans la région de la Méditerranée orientale et pour les fraises dans la province d'Aydm, en Turquie	Banque mondial	50.0	\$366,440	\$47,637	\$414,077
<b>Total pour Turquie</b>		<b>50.0</b>	<b>\$366,440</b>	<b>\$47,637</b>	<b>\$414,077</b>
<b>VENEZUELA</b>					
<b>MOUSSE</b>					
<b>Rigide</b>					
Remplacement du CFC-11 par du HCFC-141b pour la production de panneaux de mousse de polyuréthane rigide à Novemeca	ONUDI	16.2	\$69,886	\$9,085	\$78,971 4.31
Remplacement du CFC-11 par du HCFC-141b pour la production de panneaux de mousse de polyuréthane rigide à Amerio Industrial S.A.	ONUDI	11.8	\$88,039	\$11,445	\$99,484 7.43
<b>RÉFRIGÉRATION</b>					
<b>Domestique</b>					
Remplacement du CFC-12 par du HFC-134a et du CFC-11 par du HCFC-141b dans trois entreprises du secteur de la réfrigération domestique (projet parapluie)	ONUDI	27.0	\$371,705	\$48,322	\$420,027 13.76

Titre du projet	Agence	Tonnes ODP	Fonds Approuvés (SUS) Projet	Appui	Total	C.E. \$US/kg
<b>Commerciale</b>						
Remplacement du CFC-12 par du HFC-134a et du CFC-11 par du HCFC-141b dans cinq entreprises du secteur de la réfrigération commerciale (projet parapluie)	ONUDI	30.9	\$469,140	\$60,988	\$530,128	15.21
<b>Total pour Venezuela</b>		<b>85.9</b>	<b>\$998,770</b>	<b>\$129,840</b>	<b>\$1,128,610</b>	
<b>VIETNAM</b>						
<b>HALONS</b>						
<b>Assistance/appui technique</b>						
Assistance technique pour la préparation du Programme de gestion national de la banque de halons	ONUDI		\$25,000	\$3,250	\$28,250	
<b>Total pour Vietnam</b>			<b>\$25,000</b>	<b>\$3,250</b>	<b>\$28,250</b>	
<b>RÉGION: AFR</b>						
<b>DIVERS</b>						
<b>Réseau</b>						
Réseaux de la région Afrique (francophone, anglophone)	PNUE		\$452,550	\$58,832	\$511,382	
<b>Total pour Région: AFR</b>			<b>\$452,550</b>	<b>\$58,832</b>	<b>\$511,382</b>	
<b>RÉGION: ASP</b>						
<b>DIVERS</b>						
<b>Programme/atelier de formation</b>						
Atelier régional sur le suivi et le contrôle de la consommation d'ODS pour la région d'Asie du Sud	Japon		\$95,000	\$12,350	\$107,350	
Atelier régional sur le suivi et le contrôle de la consommation d'ODS pour la région Asie du Sud-Est/Pacifique	Japon		\$55,000	\$7,150	\$62,150	
Atelier régional sur le suivi et le contrôle de la consommation d'ODS pour la région d'Asie du Sud/Pacifique	Suède		\$55,000	\$8,450	\$63,450	
<b>Réseau</b>						
Réseaux régionaux pour l'Asie (Asie du Sud-Est & Pacifique et Asie du Sud)	PNUE		\$219,450	\$28,529	\$247,979	
<b>Total pour Région: ASP</b>			<b>\$424,450</b>	<b>\$56,479</b>	<b>\$480,929</b>	
<b>RÉGION: LAC</b>						
<b>HALONS</b>						
<b>Préparation de proposition de projet</b>						
Établissement d'un programme régional de gestion du stockage des halons	PNUE		\$174,000	\$22,620	\$196,620	
<b>DIVERS</b>						
<b>Réseau</b>						
Réseau pour la région Amérique latine & Caraïbes (ALC sud, ALC centre, ALC Caraïbes)	PNUE		\$418,950	\$54,464	\$473,414	
<b>Total pour Région: LAC</b>			<b>\$592,950</b>	<b>\$77,084</b>	<b>\$670,034</b>	

Titre du projet	Agence	Tonnes ODP	Fonds Approuvés (\$US)		C.E. Total SUS/kg
			Projet	Appui	
<b>MONDIALE</b>					
<b>FUMIGÈNES</b>					
<b>Assistance/appui technique</b>					
Préparation d'un manuel de culture sur l'adoption de solutions de rechange au bromure de méthyle pour les fleurs coupées	PNUE		\$20,000	\$2,600	\$22,600
<b>DIVERS</b>					
<b>Préparation de proposition de projet</b>					
Avance pour la préparation de projets de l'an 2000	Banque mondial		\$357,450	\$46,469	\$403,919
Avance pour la préparation de projets de l'an 2000	ONUDI		\$170,000	\$22,100	\$192,100
Avance pour la préparation de projets de l'an 2000	PNUD		\$250,000	\$32,500	\$282,500
<b>Assistance/appui technique</b>					
Complément pour traduction et impression de quatre directives et modules de formation en arabe, chinois, espagnol et français	PNUE		\$120,000	\$15,600	\$135,600
<b>Programme/atelier de formation</b>					
Soutien aux activités nationales	PNUE		\$30,000	\$3,900	\$33,900
<b>Réseau</b>					
Réseau régional pour l'Asie de l'Ouest	PNUE		\$120,750	\$15,698	\$136,448
<b>Échange d'informations</b>					
	PNUE		\$40,000	\$5,200	\$45,200
Collecte de données sectorielles prioritaires à partir de sources mondiales	PNUE		\$117,600	\$15,288	\$132,888
Activités de vulgarisation lors de conférences et d'ateliers	PNUE		\$55,000	\$7,150	\$62,150
Fourniture de services internationaux d'échange d'information sur la gestion des stocks de halons	PNUE		\$93,450	\$12,149	\$105,599
Livraison du bulletin ActionOzone et d'autres informations par l'intermédiaire de la page d'accueil du site Web	PNUE		\$26,250	\$3,413	\$29,663
Entretien d'une base de données d'experts et d'une liste de courrier électronique pour les publications du Programme ActionOzone	PNUE		\$44,000	\$5,720	\$49,720
Publication du bulletin ActionOzone et de suppléments spéciaux	PNUE		\$364,000	\$47,320	\$411,320
Service question-réponse direct	PNUE		\$84,000	\$10,920	\$94,920
Mise à jour du CD-ROM CIAO	PNUE		\$69,300	\$9,009	\$78,309
Diffusion de matériel de sensibilisation, d'information technique et politique	PNUE		\$357,000	\$46,410	\$403,410
Réunions de groupes d'experts et de groupes consultatifs	PNUE		\$75,000	\$9,750	\$84,750
Déplacements	PNUE		\$75,000	\$9,750	\$84,750

Titre du projet	Agence	Tonnes ODP	Fonds Approuvés (SUS)		C.E.	
			Projet	Appui	Total \$US/kg	
			\$2,468,800	\$320,944	\$2,789,744	
		<b>TOTAL</b>	<b>9,419.1</b>	<b>\$75,160,379</b>	<b>\$8,462,170</b>	<b>\$83,622,549</b>

## Sommaire des projets approuvés

Secteur	Tonnes ODP	Fonds approuvés (\$US)		
		Projet	Appui	Total
<b>COOPÉRATION BILATÉRALE</b>				
Fumigènes	282.0	\$4,099,652	\$4,099,652	\$4,558,814
Halons		\$221,472	\$221,472	\$249,403
Réfrigération	109.5	\$1,920,555	\$1,920,555	\$2,085,163
Solvants		\$225,640	\$225,640	\$240,922
Divers		\$205,000	\$205,000	\$232,950
<b>TOTAL:</b>	<b>391.5</b>	<b>\$6,672,319</b>	<b>\$6,672,319</b>	<b>\$7,367,252</b>
<b>PROJETS D'INVESTISSEMENTS</b>				
Aérosols	50.7	\$314,092	\$314,092	\$354,924
Mousse	3,726.7	\$25,281,015	\$25,281,015	\$28,453,894
Fumigènes	62.4	\$1,232,138	\$1,232,138	\$1,392,316
Halons	3,712.0	\$11,203,000	\$11,203,000	\$12,341,391
Production		\$12,000,000	\$12,000,000	\$12,960,000
Réfrigération	1,350.7	\$12,742,510	\$12,742,510	\$14,287,197
<b>TOTAL:</b>	<b>8,902.5</b>	<b>\$62,772,755</b>	<b>\$62,772,755</b>	<b>\$69,789,721</b>
<b>AMENDEMENTS DU PROGRAMME DE TRAVAIL</b>				
Aérosols	125.0	\$155,000	\$155,000	\$181,130
Fumigènes		\$65,000	\$65,000	\$73,450
Halons		\$287,000	\$287,000	\$324,310
Réfrigération		\$358,305	\$358,305	\$406,185
Divers		\$4,850,000	\$4,850,000	\$5,480,501
<b>TOTAL:</b>	<b>125.0</b>	<b>\$5,715,305</b>	<b>\$5,715,305</b>	<b>\$6,465,575</b>
Ventilation par agence d' exécution				
Allemagne	280.0	\$3,985,736	\$3,985,736	\$4,424,381
Canada		\$326,000	\$326,000	\$368,380
Finlande		\$103,000	\$103,000	\$103,000
France	111.5	\$1,661,183	\$1,661,183	\$1,814,641
Japon		\$200,000	\$200,000	\$226,000
Suède		\$396,400	\$396,400	\$430,850
Banque mondiale	4,805.5	\$30,266,837	\$30,266,837	\$33,277,943
ONUDI	1,957.3	\$15,351,183	\$15,351,183	\$17,136,928
PNUD	2,264.7	\$18,089,105	\$18,089,105	\$20,434,069
PNUE		\$4,780,935	\$4,780,935	\$5,406,357



## **ANNEXE V**

### **Conditions convenues pour l'élimination du bromure de méthyle en Jordanie**

Le Comité exécutif décide d'approuver en principe un montant de 3,4 millions \$ US pour financer la réduction progressive et l'élimination de toutes les utilisations réglementées de bromure de méthyle. Il s'agit du financement total que le Fonds multilatéral mettrait à la disposition de la Jordanie pour la cessation permanente et totale de toutes les utilisations de bromure de méthyle réglementées aux termes du Protocole de Montréal (c'est-à-dire que les utilisations sanitaires et préalables à l'expédition sont exemptées du présent accord pour le moment). Le montant convenu du financement serait décaissé par tranches selon le montant exact spécifié à l'alinéa b, aux conditions convenues ci-dessous :

- a. Le présent accord repose sur l'engagement de la Jordanie de ne pas produire de bromure de méthyle. Si la Jordanie commence à en produire, le présent accord deviendra nul et non avenu et tous les paiements effectués au titre du présent accord seront restitués au Fonds multilatéral.
- b. En approuvant le présent accord, la Jordanie convient qu'en échange du financement spécifié à l'alinéa c, elle réduira sa consommation et ses importations totales de bromure de méthyle (à l'exception de celles destinées aux applications sanitaires et préalables à l'expédition, qui sont exemptées pour le moment) conformément au calendrier ci-après.

Les importations totales de bromure de méthyle en Jordanie ne dépasseront pas les niveaux ci-après au cours des années à venir :

180 ODP en 2001; 108 ODP en 2004; 54 tonnes d'ODP en 2006; 27 tonnes d'ODP en 2008 et 0 tonne en 2015, au plus tard.

(Note : Le niveau indiqué ci-dessus pour 2001 est fondé sur l'hypothèse que la référence de la Jordanie est au moins égale à 180 tonnes d'ODP, un ODP pour le bromure de méthyle étant égal à 0,6, et que la consommation de 1995, de 1996 et de 1997 a été respectivement de 180 tonnes ODP, 180 tonnes ODP et 165 tonnes ODP. Si, sur la base d'une consommation effective inférieure en 1998, la référence de la Jordanie devenait inférieure à 180 tonnes ODP, la conformité au présent accord exigerait que la Jordanie atteigne son niveau de référence en 2001, les autres engagements pour la période allant de 2002 à 2008 demeurant inchangés. De plus, si les parties modifient officiellement l'ODP du bromure de méthyle pendant la durée du présent accord, la Jordanie continuera d'être tenue de respecter le volume équivalent des niveaux ci-dessus, sur la base d'un ODP de 0,6. Finalement, si les parties conviennent d'accélérer les dates des réductions intérimaires ou de l'élimination définitive du bromure de méthyle, la Jordanie convient de respecter l'échéancier ci-dessus ou un nouvel échéancier plus strict.)

- c. Afin de faciliter l'installation par la Jordanie du système qui faciliterait le respect des réductions convenues, le Comité exécutif décide, à sa vingt-neuvième Réunion, de

financer ce projet à hauteur de 3,4 millions \$ US. Les fonds seront décaissés de la façon suivante :

Un million \$ US sera dégagé sur approbation de la vingt-neuvième Réunion du Comité exécutif. Un million \$ US supplémentaire sera décaissé lorsque, sur la base de données vérifiées, la Jordanie aura démontré qu'elle a atteint une consommation de 108 tonnes ODP en 2004 ou, lorsqu'elle aura atteint l'objectif de 108 tonnes ODP, selon le cas qui se produira en premier. Un montant supplémentaire de 900 000 \$ US sera octroyé quand la Jordanie aura démontré qu'elle a atteint l'objectif de 54 tonnes, au plus tard en 2006. Le financement final sera offert à la Jordanie lorsqu'elle aura atteint l'objectif de 27 tonnes, au plus tard en 2008, et qu'elle aura démontré qu'elle a un plan durable pour contrôler et éliminer le reste des utilisations réglementées de son bromure de méthyle d'ici 2015.

- d. Le Comité exécutif souhaite permettre à la Jordanie la plus grande latitude dans l'utilisation des fonds convenus pour respecter les conditions de réduction convenues au point b ci-dessus. En conséquence, même s'il arrive que le projet contienne des estimations de montants spécifiques qui ont été jugés nécessaires pour certains éléments particuliers, le Comité exécutif convient que durant la mise en œuvre, pourvu que celle-ci soit conforme au présent accord, les fonds fournis à la Jordanie en application de l'accord pourront être utilisés de toutes manières dont la Jordanie et l'Allemagne conviendront qu'elles permettront d'éliminer le bromure de méthyle de la façon la plus ordonnée.
- e. La Jordanie convient que les fonds convenus en principe par le Comité exécutif à sa vingt-neuvième Réunion pour la cessation complète de l'utilisation du bromure de méthyle dans des applications non sanitaires et préalables à l'expédition constituent le financement total qui sera mis à sa disposition pour lui permettre de s'acquitter pleinement des obligations qu'elle prend au titre des paragraphes a et b ci-dessus, ainsi que des obligations qu'elle assume, ou pourra assumer en vertu du Protocole de Montréal et qu'aucune ressource supplémentaire du Fonds multilatéral ne lui sera octroyée pour toute autre activité liée à l'élimination du bromure de méthyle. Il est entendu aussi que la Jordanie, le Fonds multilatéral et ses agences d'exécution ainsi que les donateurs bilatéraux ne fourniront ni ne demanderont un financement supplémentaire dans le cadre du Fonds multilatéral pour l'élimination totale du bromure de méthyle conformément à l'échéancier mentionné ci-dessus et conformément à la stratégie approuvée. Cette condition comprend, sans y être limitée, le financement au titre de la compensation des agriculteurs et toute l'assistance technique, y compris la formation.
- f. La Jordanie convient que si le Comité exécutif s'acquitte de ses obligations au titre du présent accord mais que si la Jordanie ne réalise pas les réductions décrites en b ci-dessus ni ne se conforme aux autres conditions énoncées au présent document, l'agence d'exécution et le Fonds multilatéral retiendront la tranche de financement suivante, indiquée en c, jusqu'à ce que la réduction exigée soit effectuée. De plus, la Jordanie convient que le Fonds multilatéral réduira la tranche suivante et, par conséquent, le financement total de l'élimination du bromure de méthyle, à hauteur de 20 millions \$ US par tonne ODP de réduction non effectuée au cours de toute année visée par le présent accord.

## ANNEXE VI

### Accord établi par consensus le 1er octobre 1999 pour le secteur de la production en Inde

#### Proposition du Sous-groupe du secteur de la production (Brésil, Canada, Chine, États-Unis, Inde et Italie)

Le Comité exécutif a décidé d'approuver en principe un montant total de 82 millions \$US (net de toutes taxes, puisque le Fonds multilatéral n'accorde pas de compensation pour les taxes) afin de financer la réduction par étape et la clôture de l'ensemble de la capacité de production de CFC de l'Inde, ainsi que le démantèlement des usines dans les 18 mois qui suivent l'arrêt de la production des ODS, à moins que ces usines ne soient utilisées pour la production de matières autres que les ODS. Ce montant représente le financement total que l'Inde recevrait du Fonds multilatéral pour l'arrêt de la production des CFC du Groupe I Annexe A et du Groupe I Annexe B, et pour l'élimination ultérieure de la production des HCFC du Groupe I Annexe C, conformément au calendrier d'élimination prévu par le Protocole de Montréal (avec toutes les modifications futures éventuelles de ce calendrier), ainsi que pour le démantèlement des usines dans les 18 mois qui suivent l'arrêt de la production des ODS, à moins que ces usines ne soient utilisées pour la production de matières autres que les ODS. Le financement convenu sera décaissé par tranches, dont les montants exacts sont indiqués au paragraphe b, et sur la base des dispositions suivantes:

- a. En acceptant, l'Inde est convenue qu'en échange du financement indiqué au paragraphe b, elle réduira sa production totale de CFC du Groupe I Annexe A et du Groupe I Annexe B en respectant le calendrier ci-après:

La production totale de CFC en Inde ne dépassera pas les niveaux indiqués ci-après dans les années indiquées :

22 588 tonnes en 1999;	20 706 tonnes en 2000;	18 824 tonnes en 2001;
16 941 tonnes en 2002;	15 058 tonnes en 2003;	13 176 tonnes en 2004;
11 294 tonnes en 2005;	7 342 tonnes en 2006;	3 389 tonnes en 2007;
2 259 tonnes en 2008;	1 130 en 2009;	et 0 tonne en 2010*

\* à l'exception de la production de CFC convenue par les Parties pour les utilisations essentielles en Inde.

- b. Afin d'aider l'Inde à mettre au point son système de mise en œuvre, à respecter ses objectifs de réduction de CFC en 1999 et à travailler à respecter les autres objectifs prévus au paragraphe a, la vingt-neuvième réunion du Comité exécutif est convenue de lui fournir 12 millions \$US en 1999.

Le Comité exécutif est également convenu, en principe, de continuer à fournir des fonds en fonction des programmes annuels proposés selon le calendrier ci-après. Les fonds seront approuvés à la première réunion de chaque année, en fonction des résultats obtenus, et décaissés

par la méthode la plus rapide possible au cours de l'année, compte tenu des autres modalités de fonctionnement du Fonds et des contraintes telles que la disponibilité des ressources.

Programme annuel	Montant effectif à verser (Millions \$US)
1999	\$12
2000	\$11
2001	\$11
2002	\$6
2003	\$6
2004	\$6
2005	\$6
2006	\$6
2007	\$6
2008	\$6
2009	\$6

Les paiements indiqués dans le présent paragraphe (autre que la première tranche de 1999) seront versés à condition que les réductions convenues indiquées au paragraphe a soient effectivement exécutées, vérifiées de façon indépendante et maintenues, et que l'Inde respecte les autres conditions de l'accord. Ainsi, par exemple, le paiement de l'an 2003 est conditionné par la confirmation satisfaisante que l'Inde a au moins maintenu le niveau de production réduit de l'an 2001 jusqu'au 1er janvier 2002. Enfin, l'Inde s'engage à prendre des mesures pour que, dans les 18 mois qui suivent la cessation de la production de CFC ou de HCFC à l'une quelconque de ses usines existantes, cette usine ne soit plus capable de produire de substances appauvrissant la couche d'ozone et que ses éléments clés de production d'ODS soient démantelés et détruits. Indépendamment de cette disposition, l'Inde peut, sous réserve de vérification, reconvertir le matériel ou l'infrastructure en cause à des usages autres que la production de substances appauvrissant la couche d'ozone.

c. L'Inde convient d'assurer une surveillance stricte de l'élimination convenue et d'en rendre compte régulièrement, conformément à ses obligations au titre du Protocole et de cet accord. L'Inde accepte de préparer chaque année une liste des usines de fabrication des HCFC et de s'assurer que ces usines ne produisent pas du CFC et ce, afin d'éviter que les usines de production de HCFC ne reconvertissent par la suite leurs opérations à la production de CFC. L'Inde accepte également l'exécution des vérifications techniques indépendantes administrées par l'agence d'exécution et exécutées par le Comité exécutif, permettant de vérifier que les

niveaux de production annuelle de CFC indiqués au paragraphe a et les dispositions des paragraphes b et c relatives au démantèlement et à la destruction des équipements et à la reconversion du HCFC ont bien été respectés.

d. Le Comité exécutif souhaite accorder à l'Inde la souplesse maximale dans l'utilisation des fonds octroyés pour répondre aux exigences décrites au paragraphe a. C'est pourquoi, alors que le programme de pays de l'Inde, sa stratégie sectorielle ou tout autre document connexe sur la production dont il a été question pendant les discussions entourant la préparation de cet accord contiennent des estimations des fonds nécessaires pour chacun des éléments particuliers, le Comité exécutif croit comprendre que, sauf pour la somme de 2 millions \$ que le gouvernement indien consacrerait exclusivement à la surveillance et à l'application intégrale du présent accord et, de façon plus générale, à l'élimination des ODS, dans la mesure où les dépenses seront autrement conformes aux dispositions de l'accord, le solde des fonds accordés à l'Inde pourra être utilisé de la façon jugée la meilleure par l'Inde pour assurer une élimination sans problèmes de la production de CFC.

e. L'Inde convient que les fonds approuvés en principe par le Comité exécutif à sa 29<sup>e</sup> réunion en vue de la fermeture complète de sa capacité de production de CFC et, ultérieurement, de HCFC, représentent le montant total du financement qui sera mis à sa disposition pour lui permettre de se conformer aux dispositions du Protocole de Montréal relatives à l'élimination de la production de CFC, et qu'aucune autre ressource du Fonds multilatéral ne sera accordée pour l'établissement d'infrastructure destinée à la production de substances de remplacement, pour l'importation de telles substances, ou encore pour la fermeture ultérieure de toutes installations de production à base de CFC qui pourraient être reconverties à la production de HCFC. Il est également entendu que, en dehors des frais d'agence mentionnés au paragraphe g ci-après, l'Inde, le Fonds multilatéral et ses agences d'exécution et les donateurs bilatéraux ne fourniront ni ne demanderont de financement supplémentaire du Fonds multilatéral aux fins de l'élimination totale de la production, conformément au calendrier indiqué précédemment et aux termes de la stratégie approuvée. Cette restriction inclut, sans s'y limiter, le financement de l'indemnisation des employés et toute forme d'assistance technique, incluant la formation.

f. L'Inde comprend que, si le Comité exécutif respecte ses obligations en vertu de cet accord mais qu'elle ne respecte pas les conditions de réduction décrites au point a ou les autres conditions figurant dans le présent document, l'agence d'exécution et le Fonds multilatéral retiendront le décaissement des fonds de la prochaine tranche mentionnés au paragraphe b, jusqu'à ce que la réduction ou toutes autres activités de démantèlement requises soient faites. En outre, l'Inde comprend que le Fonds multilatéral réduira la tranche suivante, et donc le financement total de l'élimination de la production de CFC, au taux de 1 000 \$ par tonne ODP de réduction non effectuée au cours d'une année donnée du présent accord.

g. La Banque mondiale a accepté d'être l'agence d'exécution du projet pendant les trois premières années à un taux (annuel de 8 %) du coût du projet décaissé pendant cette période. En cette qualité, la Banque accepte les responsabilités suivantes en qualité d'agence d'exécution pendant cette période : 1. Assurer/fournir une vérification indépendante au Comité exécutif à l'effet que les objectifs et les activités connexes ont été réalisés; 2. S'assurer que les évaluations

techniques entreprises par la Banque mondiale sont menées par les experts techniques indépendants pertinents tels que l'OORG; 3. Aider L'Inde dans l'élaboration de son programme de travail annuel qui comprend les réalisations des programmes annuels précédents; 4. Exécuter les missions de supervision nécessaires; 5. Assurer l'existence d'un mécanisme d'exploitation efficace afin de veiller à l'exécution efficace et transparente du programme et une communication précise et vérifiée des données; 6. Intégrer ses travaux à l'accord existant entre L'Inde et la Banque mondiale; 7. S'assurer que les décaissements sont versés à L'Inde en réponse aux objectifs de rendement réalisés dans le cadre du projet et en vertu des dispositions de cet accord; 8. Vérifier de façon indépendante pour le Comité exécutif que le démantèlement des chaînes de production des CFC est effectué dans les normes en s'assurant que le réacteur, les tours de distillation, les réservoirs de réception du produit fini et l'équipement de contrôle et de surveillance est démantelé ou rendu inutilisable pour la production d'ODS et que cet équipement est éliminé.

h. Les éléments de financement de la présente décision ne feront l'objet d'aucune modification découlant de décisions ultérieures du Comité exécutif qui pourraient avoir des incidences sur le financement du secteur de la production de CFC ou de toute autre activité connexe.

i. Étant donné que la fermeture des installations de production de CFC en Inde rendra ces substances plus rares et que les CFC recyclés joueront un rôle déterminant dans la capacité de l'Inde de répondre à ses besoins dans le secteur de l'entretien, l'Inde s'efforcera de conserver à l'intérieur du pays les CFC recyclés/régénérés pour son propre usage.